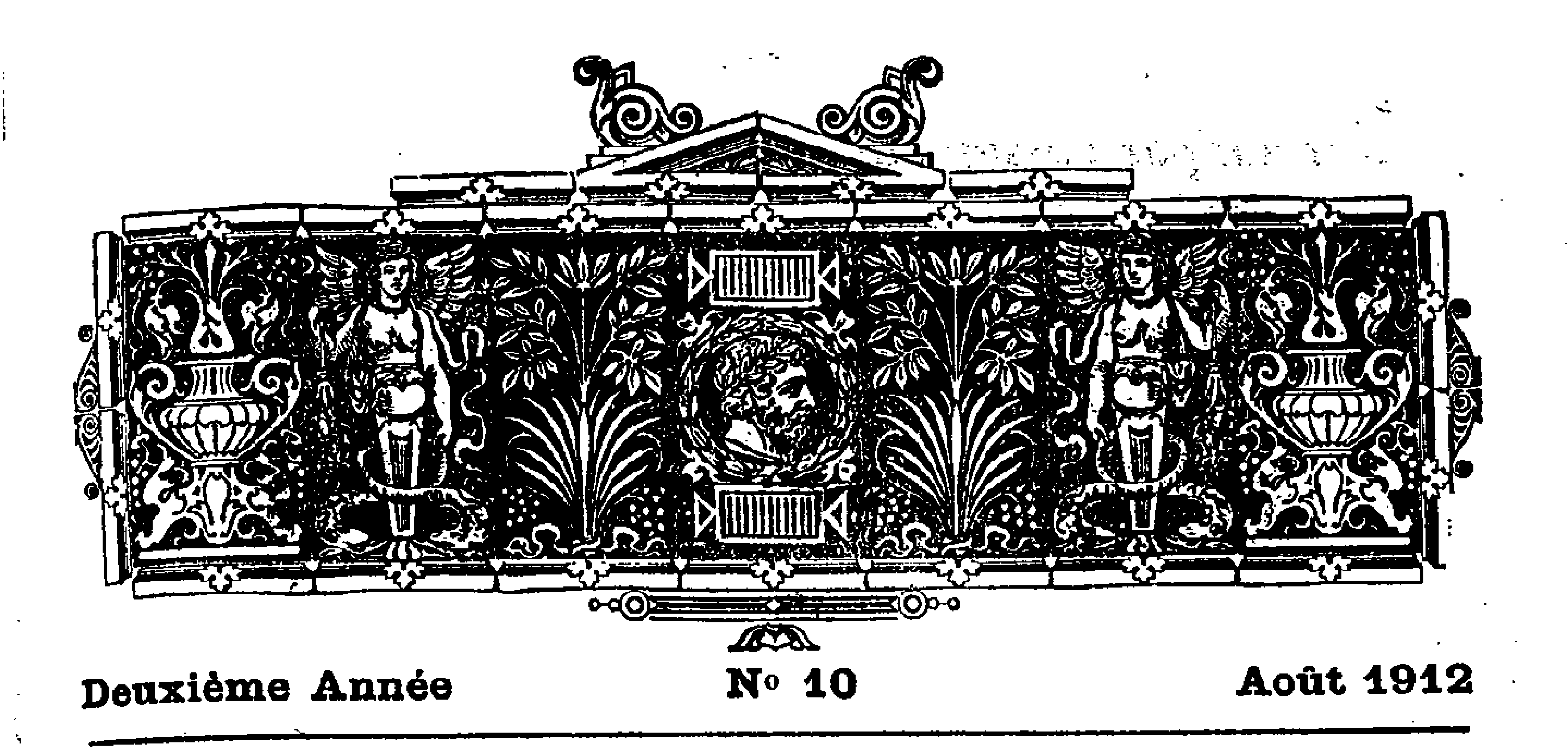


Deuxième Année	N° 10	Août 1912

La Grande Loge de France

CONTRE

la Revue Antimaçonnique

En fondant la Revue Antimaçonnique, *le plus important organe de documentation et de polémique qui eût encore été créé contre la secte, nous savions bien que nous allions déchaîner contre nous la haine frénétique des FF.·. de tout poil.*

Deux années bientôt de lutte ininterrompue contre les officines plus ou moins ténébreuses où se terrent les fils de la Veuve ont largement justifié nos espérances et leurs craintes.

Aussi vient-on, en Loge, de sonner le branle-bas contre la Revue Antimaçonnique. *Nous sachant plus riches d'énergie que d'argent, c'est à coups de procès, avec la complicité de la magistrature maçonnique, que l'on va entreprendre de briser notre mouvement.*

C'est le F.·. Fromantin, ami intime de feu le F.·. Ferrer, propriétaire du garage où fut tué Bonnot et membre de la loge Le Libre Examen (*Grande Loge de France, rite Ecossais*), *qui est chargé d'ouvrir le feu contre nous.*

Il le fait par l'assignation ci-après :

L'an mil neuf cent douze, le deux août.

A la requête de M. Fromantin, demeurant au Cannet-du-Luc (Var);

Elisant domicile en l'étude de Me Cattault, avoué à Paris, 5, rue de Mogador;

J'ai, Charles Marécat, huissier audiencier au tribunal de première instance du département de la Seine, séant à Paris, y demeurant au Palais de Justice soussigné, donné assignation à M. Flavien Brenier, gérant de la *Revue Antimaçonnique*, aux bureaux de ladite revue, à Paris, 66, rue Bonaparte, où étant et parlant à la concierge

à comparaître en personne le seize octobre 1912, à onze heures et demie du matin, à l'audience du tribunal de première instance du département de la Seine, neuvième Chambre, jugeant en police correctionnelle siégeant au Palais de Justice à Paris ;

Pour : attendu que dans le numéro sept de la *Revue Antimaçonnique* portant la date de mai mil neuf cent douze

imprimé, publié, mis en vente et vendu à Paris, a paru 6e, 7e et 8e page, — colonne, un article commençant par ces mots :

« On sait que Bonnot a été tué à Choisy-le-Roi » — et finissant par ceux-ci : « et quels FF.·. de haut vol cherche-t-on à sauver », dans lequel on relève des passages injurieux et diffamatoires pour le requérant qui est représenté comme faisant partie de la bande à Bonnot ;

Qu'il constitue à la charge du sieur Brenier, gérant de la *Revue Antimaçonnique*, le délit d'injures publiques et de diffamation prévu et puni par les articles 23, 29, 32, 33, 42, 43, 45 et 60 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse ;

Qu'il a causé au requérant un grave préjudice dont réparation lui est due ;

Attendu que la Société de la *Revue Antimaçonnique* doit être déclarée civilement responsable de son préposé,

Par ces motifs :

S'entendre le sieur Brenier, gérant de la *Revue Antimaçonnique,* condamner, sur les réquisitions du Ministère public, aux peines édictées par les articles 23, 29, 32, 33, 42, 43, 45 et 60 de la loi du 29 juillet 1881 ;

S'entendre, en outre, condamner conjointement et solidairement avec la Société de la *Revue Antimaçonnique*, cette dernière comme civilement responsable, à payer au requérant une somme de cinq mille francs à titre de dommages-intérêts et en tous les dépens ;

Voir, en outre, ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans le plus prochain numéro de la *Revue Antimaçonnique* sous une astreinte de cent francs par jour de retard et dans vingt journaux au choix du requérant.

Sous toutes réserves.

Et j'ai aux susnommés, en parlant comme dessus, laissé à chacun séparément copie du présent sous enveloppe fermée portant suscription et cachet et conformément à la loi.

Coût : neuf francs cinquante-cinq centimes.

Employé pour les copies deux feuilles de papier dont le montant est de deux francs quarante centimes.

En même temps que cette assignation parvenait à notre Secrétaire Général et Gérant, notre directeur le commandant de Fraville et notre ami M. Oscar Havard recevaient chacun une assignation identique.

C'est donc 15.000 FRANCS *de dommages-intérêts et* 60 INSERTIONS *que le F.·. Fromantin, de la loge* Le Libre Examen, *réclame. Et ce n'est sans doute qu'un commencement.*

Nous accueillons avec satisfaction cet indiscutable certificat délivré par la Franc-Maçonnerie que notre œuvre gêne la sienne.

LA REVUE ANTIMAÇONNIQUE.





Les idées et les faits

UNE LÉGION CATHOLIQUE

Notre vaillant ami Oscar Havard, dont l'admirable énergie en cheveux blancs est un si bel exemple pour les jeunes, vient de publier dans le *Soleil* un article qui mérite d'être reproduit et médité. Il l'intitule : « La Défense Catholique.— Curieux projet. » Nous ne saurions trop signaler à l'attention de nos lecteurs la pensée qu'il renferme :

« Un de mes amis revient de Bruxelles, où il a eu la bonne for-
« tune de voir l'un des principaux amis du ministère. La conversa-
« tion s'est engagée sur les dernières élections, et principalement sur
« l'avenir du parti catholique. Quels événements se dérouleront
« avant la fin de l'année, après les vacances actuelles ? Le véritable
« homme d'Etat ne s'immobilise pas dans la contemplation de ce
« qu'il a fait. Le soir même de la victoire, il se préoccupe de ses
« suites. Or, pour parler comme le Poète : « De quoi demain sera-
« t-il fait ? »

« Telle est précisément la question que se posèrent nos amis
« belges, le jour même où ils battirent le parti libéral et la faction
« socialiste. Les catholiques ne se dissimulent pas que leurs adver-
« saires essaieront de se venger. On sait qu'un plan de chômage
« fut tracé dès le 2 juin, et que, dans le bassin de Charleroi, les
« meneurs des ouvriers se prononcèrent en faveur de la grève géné-
« rale. Comme nulle entente n'était alors concertée, le mouvement
« échoua. Au surplus, les chefs du parti socialiste recommandèrent
« eux-mêmes la reprise du travail. Une grève générale ne saurait,
« en effet, réussir qu'à la condition d'être longuement mûrie. On a
« donc ajourné la bataille.

« Quand « le coup » éclatera-t-il ? Les ministres l'ignorent. Mais
« il est probable que leurs agents, plus ou moins secrets, les tien-
« nent, chaque jour, au courant des trames qui s'ourdissent dans
« l'ombre. Il ne suffit pas toutefois de connaître un complot ; il faut
« le déjouer. Mais comment ? Un seul moyen s'offre au gouverne-
« ment : l'emploi de la force. Pour résister à l'assaut de l'opposition,

« le ministère a, dans la main, trois instruments : la police, l'armée « et la garde civique. Les gendarmes constituent une troupe de « premier ordre, pleine de vigueur et de résolution, mais numéri- « quement insuffisante. D'autre part, si l'armée compte d'excellents « éléments, certaines armes ne cachent pas leur hostilité contre le « ministère. La milice citoyenne est encore moins sûre. Beaucoup « de gardes civiques lèveraient la crosse en l'air et pactiseraient « avec les grévistes.

« Une armée dont la conscience flotte, une armée incertaine de « son devoir, n'offre au gouvernement que le secours d'un rempart « vacillant et pourri. Il faut donc chercher autre chose. Eh bien ! les « hommes politiques qu'inquiètent les machinations des sectes, se « sont dit qu'ils n'avaient pas le droit de se résigner à la défaite et « que le devoir s'imposait de créer une force nouvelle.

« Au dixième siècle, la rivalité des chefs féodaux et la faiblesse « du pouvoir royal entretenaient, au milieu de la société européenne, « une anarchie où pouvait sombrer la civilisation catholique. *Pour « sauver le peuple et ses chefs, l'Eglise suscita la « Chevalerie ». Des « châteaux, des chaumières et des échoppes sortit un essaim de soldats « qui, la lance au poing, soutinrent la Croix et protégèrent l'Autel. « Quand, grâce au concours de cette milice volontaire, les nations « reconquirent l'ordre, la Chevalerie s'éclipsa. Son œuvre était faite.* « En devenant eux-mêmes les serviteurs de l'Eglise et les antago- « nistes de la barbarie, peu à peu les Princes chrétiens se subro- « gèrent aux Chevaliers et les évincèrent.

« Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. La Révolution, si « battue en brèche qu'elle soit dans la plupart des contrées de l'Eu- « rope, y possède encore de nombreux et redoutables affiliés. En « 1815, les Rois voulurent garantir leurs trônes et leurs peuples « contre les sourdes menaces des conspirateurs. Mais la Sainte-Al- « liance n'eut qu'une durée précaire. Le Gouvernement britannique « rallia toutes les factions occultes et les ameuta contre les dynasties « attachées à la cause de l'ordre. Seule, la Restauration se montra « fidèle au pacte. En 1823, Chateaubriand entreprit la guerre d'Es- « pagne pour délivrer la péninsule de la junte révolutionnaire qui « l'opprimait. Mais à partir de 1830, c'est le principe de non-inter- « vention qui triomphe. Dans le Piémont les bandes garibaldien- « nes, en Suisse les forces radicales, peuvent, à leur aise, bousculer « les trônes italiens et les cantons catholiques. Les gouvernements « européens se croisent les bras devant la déroute du droit — ou « même encouragent secrètement les condottieri et leurs brigan- « dages.

« A l'heure actuelle, la Révolution, attaquée dans la presse, com- « mence à chanceler, sans perdre, toutefois, les armes dont l'ont « munie les gouvernements aveugles ou complices. Sans doute, les « publicistes indépendants qui la combattent, peu à peu déman- « tèlent la forteresse. Mais cette citadelle reste encore redoutable.

« *Aussi, la nécessité s'impose-t-elle de lever contre elle une armée de* « *volontaires fermement résolus, comme les Chevaliers d'antan, à ne* « *laisser aucune agression, aucune violence sans riposte et sans salaire.*

« *En 1860, un homme de cœur, le futur général de Cathelineau, se* « *rendit à Rome et soumit à Pie IX les statuts d'un nouvel Ordre* « *militaire et chevaleresque, où déjà trois cents catholiques offraient de* « *s'enrôler. Le Pape accueillit avec joie le projet, mais des intrigues,* « *que je ferai peut-être connaître un jour, firent échouer ce généreux* « *dessein et condamnèrent à l'inaction le petit-fils du « Saint de* « *l'Anjou ».*

« Impressionnés sans doute par ces souvenirs, nos coreligion- « naires belges songent, nous assure-t-on, à créer une troupe de « jeunes volontaires qui suppléerait à l'insuffisance des forces « officielles et qui survivrait aux conjonctures présentes. Sept à « huit mille jeunes gens, recrutés dans toutes les classes, pourraient « s'enrôler dans la future milice et supporter le choc des futures « batailles. Comme l'offensive est le secret de la victoire, cette nou- « velle Chevalerie prendrait, au besoin, l'initiative de la lutte. « Depuis cent vingt ans, favorisée par l'impéritie et surtout par « l'abdication de ses adversaires, la Révolution a volé de victoire « en victoire. Il s'agit aujourd'hui d'arrêter cette marche ascendante « en opposant l'audace à l'audace.

« *Dois-je l'ajouter ? Ce n'est pas seulement en Belgique que s'orga-* « *niserait cette armée de Croisés nouveaux. La Révolution est cosmo-* « *polite. Un certain nombre de nos amis voudraient susciter contre elle* « *une troupe, dont les éléments seraient empruntés à toutes les nations* « *chrétiennes. Quel est le pays qui n'a pas besoin aujourd'hui de cette* « *force de résistance ?* Quel est l'Etat que ne ravage point l'éternel « ennemi ? Voyons ce qui se passe en Portugal. Une Europe cons- « ciente de ses devoirs n'aurait-elle pas déjà dû mettre à la raison « les carbonari qui oppriment le pays ? *Si l'Eglise disposait, en ce* « *moment, d'une armée européenne analogue à celle que le Pape* « *Urbain II fit jaillir du sol, les flibustiers de Lisbonne trembleraient* « *dans leurs repaires.* Notre faiblesse a, depuis un siècle, laissé le « champ libre à la Révolution. Il n'est que temps de nous ressaisir « et de nous armer. *D'anciens officiers n'attendent que le moment* « *opportun pour former le noyau du corps futur. Cette mobilisation* « *utiliserait les énergies d'une jeunesse avide d'employer son intelli-* « *gence à d'autres manifestations que ces stupides fêtes mondaines dont* « *tout Paris s'est occupé le mois passé.*

« Comme il serait temps de substituer cette croisade à nos « œuvres » !

« *Quand le barbare* — disait l'orateur athénien cité par le comman- « dant de Fraville dans l'un de ses derniers discours — *quand le bar-* « *bare est frappé au visage, il y porte la main ; quand il est frappé à* « *l'épaule, il y porte encore la main, et il ne tire pas du fourreau* « *l'épée qui rendrait vaines toutes ces attaques.* Voilà bien notre cas.

« Nous relevons les ruines, nous éteignons les incendies, nous soi-
« gnons les blessés, nous enterrons les morts. Mais est-ce bien là
« tout ce que devrait faire un parti qui tient à se libérer de la bar-
« barie et des barbares ? Souvenons-nous qu'à l'époque où les
« hordes d'Attila dévastaient la France, les Evêques, au lieu d'atten-
« dre les déprédateurs, se rendaient au-devant d'eux, interpellaient
« Attila et, seulement armés du glaive de la parole divine, le fai-
« saient reculer. Nous n'étions pas alors des victimes passives et lar-
« moyantes, mais des combattants qui n'hésitaient pas à prendre
« toutes les offensives, soit celles de l'épée, soit celles du verbe !

« Oscar HAVARD. »

Nous ne saurions trop féliciter notre ami Oscar Havard du magnifique langage dans lequel il signale un projet qui mérite, en effet, l'attention de tous les catholiques — de tous ceux, du moins, qui sont assez attachés à leur foi pour envisager l'éventualité de mourir pour elle. Et la veulerie moderne n'est point telle qu'il n'en existe plus aucun.

Comme il le dit excellemment, s'il était possible, comme au temps d'Urbain II, de lever une armée catholique internationale, les carbonari et autres hyènes maçonniques qui sont en train de terroriser le Portugal trembleraient dans leur vilaine peau, comme tremblèrent les Manichéens albigeois le jour où les croisés du Nord vinrent au secours des malheureuses populations catholiques du Midi, opprimées et massacrées depuis vingt ans par ces dignes précurseurs de la Franc-Maçonnerie.

L'Eglise qui a béni Constantin mettant fin par le glaive, au pont Milvius, à trois siècles de persécutions et de martyres, l'Eglise qui a suscité les croisades pour délivrer le tombeau du Sauveur et protéger les pèlerins qui s'y rendaient contre la cruauté des musulmans, l'Eglise qui a fait appel à l'épée des chevaliers de Simon de Montfort qui écrasèrent l'Albigéisme, *l'Eglise n'a jamais manqué d'approuver la Force mise au service du Droit.* Hier, Elle la bénissait, vaincue, dans les zouaves pontificaux ; demain, Elle la bénirait, victorieuse, dans une Légion catholique, formée pour combattre par les armes la Révolution maçonnique partout où celle-ci se manifeste par les armes, ou commet, comme au Portugal, d'intolérables excès.

LES ATROCITÉS PORTUGAISES.

Pendant plusieurs mois, les journaux européens, et particulièrement ceux de France et d'Angleterre, ont entretenu leurs lecteurs des atrocités dont les prisons portugaises sont le théâtre. Puis le silence s'est fait presque complètement.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que c'est parce que la cruauté des carbonari à l'égard des catholiques portugais a subi quelque relâche.

Si les journaux parlent moins des arrestations arbitraires opérées, des emprisonnements prolongés pendant des mois sans que le détenu soit même interrogé, des malheureux mourant de faim dans des réduits souterrains inondés, ce n'est pas que ces faits soient devenus plus rares : c'est que leur récit est monotone, et que la grande presse craint de fatiguer ses lecteurs en leur racontant toujours les mêmes atrocités.

Voilà pourquoi le silence s'est fait sur le Portugal, où un syndicat de bandits, qui ne dépasse pas dix mille personnes, continue à s'imposer par la force à un pays qui compte près de cinq millions d'âmes.

Les deux tentatives, mal conçues et mal exécutées, faites par Païva Couceiro sur la frontière du Nord, avaient causé au gouvernement maçonnique les plus vives inquiétudes ; pendant quelques semaines, les catholiques avaient bénéficié, par contre-coup, d'une sécurité relative, que leur valait la crainte de représailles possibles. Mais, depuis que le « cabecilla » monarchiste a licencié ses troupes, les carbonari, débarrassés de toute crainte, ont recommencé à se livrer à leurs excès habituels : violences, meurtres, emprisonnements, rançons exigées à peine d'incarcération pour « incivisme », tortures et famine dans les geôles...

Les puissances civilisées, qui interviennent lorsqu'en Turquie ou en Chine des Européens sont ainsi traités, restent muettes quand il s'agit du Portugal. La conscience catholique restera-t-elle, elle aussi, inerte ?... Ou un peu de l'état d'âme qui mettait l'épée au poing des ayeux revivra-t-il dans les descendants ?...

LE MONT SAINT-MICHEL.

Encore un fort bel article d'Oscar Havard à signaler. Il a paru dans le *Gaulois* du 9 août et il traite du Mont Saint-Michel, qui va peut-être enfin être sauvé de la digue qui l'enlaidit, sinon du mercantilisme qui le déshonore. Après avoir enregistré cet espoir, l'auteur parle de ces pèlerinages au Mont qui furent un des côtés les plus pittoresques de la vie religieuse de nos pères. Tout le passage est à citer.

Reprochons seulement à notre ami et collaborateur d'avoir signalé trop exclusivement les pèlerinages germaniques : ceux venus de France furent toujours de beaucoup les plus nombreux, et cela était naturel, puisque le culte de saint Michel s'identifia, pendant tout le Moyen Age, avec le patriotisme français.

« On évalue à 70.000 environ l'effectif annuel des visiteurs du « Mont. Au moyen âge, alors que la multiplicité des guerres et le « mauvais état des routes auraient dû créer, autour de l'Abbaye, « une inaccessible solitude, l'îlot normand recevait beaucoup plus « de pèlerins. Telle était leur affluence que Paris possédait une

« hôtellerie où les *Confrères de Saint-Jacques* hébergeaient exclu-
« sivement les fidèles qui, de tous les coins de la France et de
« l'Europe, se rendaient au Mont. Avranches était la dernière station
« urbaine qui jalonnait la route du Mont Saint-Michel. De cette
« ville, les fidèles se dirigeaient vers l'embouchure de la Selune,
« l'une des trois rivières qui sillonnent les grèves, et la franchis-
« saient au Gué de l'Epine, où une équipe de bateliers s'emparait
« des piétons et les transportait sur l'autre rive. C'est au quinzième
« siècle, pendant la guerre de Cent Ans, surtout, que cette ferveur
« religieuse s'exalte et suscite les manifestations les plus étonnantes.
« Les annalistes de l'Abbaye nous racontent que, à partir de 1450,
« des milliers d'enfants accoururent. Cette affirmation pourrait
« paraître suspecte si de nombreux écrivains d'outre-Rhin n'attes-
« taient ce curieux phénomène. Ainsi, Trithème nous rapporte qu'il
« vit lui-même souvent passer en troupes devant son monastère les
« jeunes pèlerins. « On ignore, dit-il, ce qui les faisait entreprendre
« un si long voyage, sans que personne les invitât, sans être attirés
« par des promesses quelconques, sans l'assentiment de leurs fa-
« milles, sans argent et sans autres ressources que les aumônes
« gueusées le long du chemin. »

« Des cantiques à saint Michel égayaient la route, pendant que le
« drapeau de l'Archange, arboré en tête du cortège, proclamait le
« but sacré du voyage. De nombreux textes, mis en lumière par
« Léopold Delisle et l'un de ses érudits disciples, M. Etienne Du-
« pont, nous montrent le Palatinat, la Bavière, l'Alsace, la Suisse,
« la Belgique, etc., traversés d'immenses files de jeunes garçons,
« de huit à douze ans, attirés vers l'Abbaye normande par une voix
« mystérieuse à laquelle nul ne pouvait désobéir. Soudain, une
« bande d'enfants quittait l'école, s'évadait de la maison paternelle,
« ralliait les camarades dispersés dans les villages voisins et, dé-
« pourvue de pain, de guide, de cartes, de boussoles, se mettait en
« branle derrière un porte-étendard du même âge qui nourrissait
« sa troupe avec les croûtes quêtées de ferme en ferme, et les fruits
« plus ou moins verts arrachés aux arbres ou cueillis sur les
« haies.

« Si impérieux était l'appel auquel obéissaient les jeunes voya-
« geurs, que les rigueurs de l'hiver n'arrêtaient pas leur élan. Cette
« ferveur exaspérait les ennemis des moines. Sous le coup des dia-
« tribes que dirigeait contre les pèlerinages une bourgeoisie bornée,
« les municipalités finirent par s'émouvoir. Peu à peu, le mouve-
« ment s'atténua. Mais pendant de longues années encore les boys
« teutons franchirent le Rhin pour venir au Mont implorer saint
« Michel et prendre la France à témoin d'une foi que, cinquante
« ans plus tard, Luther essaiera vainement de battre partout en
« brèche. Dans leurs pieuses randonnées à travers la France, les
« pastoureaux tudesques inspiraient à nos pères une sympathie
« puisée dans l'Evangile. A cette époque, l'Europe forme une Confé-

« dération chrétienne, où le magistère du Pape et le souffle des
« croisades entretiennent une fraternité spirituelle qui n'amoindrit
« ni le sentiment de la race, ni le culte de la patrie.

. . . .

« *Mons Tumba* : « Mont Tombe ! » Ainsi s'appelait l'île avant que
« l'Eglise la dédiât à l'Archange vainqueur du Père de l'Ennui et de
« la Mort. Le nom païen revient instinctivement aux lèvres dans ce
« temple sans voix, sans cloches, sans prêtre, sans autel, sans âme,
« sans Dieu ; et sous ce cloître glacial où le visiteur ne s'attarde
« que deux minutes à peine, hâtivement conduit par un porte-
« clefs, gardien de prison ou de sépulcre, qui semble lui-même
« hanté par la peur de voir tout à coup surgir d'une arcade les
« ombres des moines bannis. Scriptorium, Réfectoire, Salle des
« Chevaliers, Chartrier, Crypte de l'Aquilon, etc., tout crie l'exil
« de ceux qui pendant des siècles allumaient sur ce sommet,
« au milieu de l'Océan et de ses tempêtes, les fanaux du Savoir,
« de la Poésie, du Devoir, du Patriotisme, de l'Ordre, de l'Idéal. Où
« les paysans, les bourgeois et les gentilshommes de Normandie et
« de Bretagne allaient-ils se nettoyer de leur barbarie natale ? Où
« s'affranchissaient-ils de leurs ténèbres, de leurs passions, de leurs
« violences ? Où s'initiaient-ils à la geste héroïque de nos paladins,
« aux prouesses de Charlemagne et de ses pairs, de Tancrède de
« Hauteville et de ses fils, de Roland et des preux de Roncevaux,
« de saint Louis et de du Guesclin, de Guillaume de Normandie et
« de ses compagnons, des conquérants de l'Italie, de la Palestine
« et de l'Angleterre? Où leur enseignait-on le doux parler de France,
« le gai savoir des trouvères, le poème de Théroulde, les contes des
« jongleurs et les Légendes des moutiers ? Où célébraient-ils, lors des
« premiers souffles du printemps, les Pâques sacrées de l'harmonie,
« de la fraternité, de la joie ? Où, l'arme au poing, veillaient-ils,
« côte à côte, à l'intégrité de la patrie, à l'hégémonie de la race
« capétienne, à la permanence de notre nom, à l'immortalité de
« notre destin ?

« Ici même !

« Sur ce rocher ravi à la nuit païenne, le culte ardent de la France,
« l'ordre chrétien, l'eurythmie sociale, le respect des autorités légi-
« times, la dignité du foyer, la pureté des mœurs, l'amour des
« lettres, le culte de l'art, la paix publique, la tradition, le déca-
« logue glorifiés et défendus, perpétuaient l'ascendant des puis-
« sances supérieures, assuraient la victoire de la loi divine, mainte-
« naient intacte l'armature nationale, protégeaient l'âme humaine
« contre les maléfices de la matière, et le pays contre les cupidités
« de l'étranger...

« ... Il y a cent vingt ans, les disciples de Rousseau et de Voltaire
« vidèrent le cloître, éteignirent les cierges, jetèrent aux quatre
« vents du ciel les manuscrits et les livres qu'ils ne noyèrent pas
« dans les flots de la baie, pillèrent le trésor, brûlèrent les reliques

« et saccagèrent l'autel. La loi morale que proclamaient les fils de « saint Benoît ne condamnait-elle pas les voluptueux, les anarchistes « et les corsaires ?

« ... Proscrire le Moine, c'était proscrire la Conscience. Ainsi « l'exigeait une logique aiguisée comme un stylet. »

Admirable page, pleine d'un souffle vraiment chrétien, et que nous sommes heureux de citer à l'heure où trop de traditionalistes négligent de se rattacher à la véritable source de notre tradition nationale.

LE SYMBOLISME MAÇONNIQUE

La foi chrétienne peut, aujourd'hui encore, se retremper et retrouver son antique énergie aux lieux où s'affirma la mâle piété des ayeux. Le décor qui vit tant de gloires peut susciter un réveil des âmes dont sortirait une Chevalerie nouvelle prête à faire rentrer sous terre la Révolution, comme l'y fit rentrer, dans le grand bouleversement de la Jacquerie, l'épée de Gaston Phébus et de ses chevaliers. Nos adversaires le savent bien, qui connaissent toute la valeur d'action qui découle de cette chose inerte en apparence qu'est le symbolisme. Aussi, tandis que nous dédaignons les trésors que nous offre le nôtre, ne manquent-ils jamais de se servir du leur et de l'introduire partout, graine inaperçue, qui germera en plante et dont les racines dissocieront les pierres de la muraille.

Lisez plutôt ce récit que nous empruntons à la vaillante revue *l'Assaut*, que dirige notre confrère Hervé de Rauville :

« J'ai l'amitié d'une petite fille qui n'a pas sept ans. La charge me « revient de lui expliquer ses fables qu'elle récite en imitant comme « elle peut ma voix et mon accent. Je corrige ses cahiers d'écriture « et c'est à moi qu'elle a recours aussi lorsque se présente un point « difficile de grammaire ou de géographie...

« Comme à ses travaux, la petite fille dont je parle tient à m'as- « socier à ses jeux. Il m'arrive même d'y tenir des rôles capitaux, « comme par exemple de faire le cheval ou le piqueur qui joue du « cor de chasse dans les sous-bois de Compiègne, ou tous deux à la « fois, tel un Centaure venu d'un tableau de La Touche. Mais je « n'assiste qu'en humble spectateur aux travaux de l'aiguille et du « crochet, bien que l'on ne dédaigne pas trop mon avis lorsqu'il « s'agit de marier les laines sur le canevas en nuances un peu déli- « cates.

« Dernièrement, il me fut annoncé, non sans quelque solennité, « que l'on s'allait mettre à la tapisserie. Quelques jours après cette « déclaration, l'on me montra un petit album, pour être précis à la « manière des dames, l'*album miniature n° 2, de la maison X...* « Imaginez, sous une couverture ornée d'un texte et de dessins, une « feuille blanche, à forme de rectangle très long, repliée en huit et

« divisée en six tableaux, lesquels offrent sur une trame au trait
« bleu, des modèles de lettres, de dessins, d'inscriptions et de fleurs.

« Au premier abord, le regard y découvre :

« Dans le premier tableau, des lettres capitales, une guirlande,
« deux petits bouquets et deux mots anglais, *Good morning*.

« Dans le deuxième : une autre phrase anglaise, *Let us love God*,
« une suite de lettres minuscules, une coupe, un flacon et, courant
« entre des sagittaires, un petit chien au galop.

« Dans le troisième : l'alphabet en capitales manuscrites, une
« grecque (un peu chinoise) et je ne sais quel *chichi* qui veut être
« une plante.

« Dans le quatrième : entre une grecque verticale et une longue
« tige fleurie par l'art nouveau, l'alphabet en capitales gothiques et
« les dix chiffres arabes.

« Le cinquième porte une espèce de triangle orné, le mot *papa* et,
« sur un étrange motif, un animal étendu.

« Le sixième enfin montre le mot *maman*, un alphabet tourmenté
« et se termine en anglais : *good bye*, au revoir.

« Que la description de ces dessins gauches, ridicules et char-
« mants, n'aille pas vous attendrir, car, avec de bons yeux, vous
« ferez d'étranges découvertes si vous y portez plus d'attention. Le
« triangle orné du cinquième tableau est un signe maçonnique,
« avec des caractères hébraïques entre les trois côtés, entourés,
« ceux-ci, des fameux rayons. Le gracieux petit chien du deuxième
« tableau porte un collier formé de deux points blancs et il a, natu-
« rellement, un œil qui fait le troisième. Enfin, c'est sur une croix,
« figurée en raccourci, que l'immonde petit animal du cinquième
« tableau est couché...

« — Mais si c'était un agneau mystique ? Regardez mieux...

« C'est tout aussi bien un loup couché sur une croix à terre. Et,
« dans tous les cas, la face de la bête est marquée des trois points
« de la Secte.

« Représentez-vous donc une petite fille qui travaille et qui joue
« entre son père et sa mère. On aura trouvé le moyen de mêler aux
« plaisirs de cette innocente le signe d'une imbécile rebellion. On a
« voulu que des petites mains toutes pures dessinassent ingénû-
« ment cette vaine figure. Pourquoi faire ? Pour peser sur les forces
« qui mènent le monde ?... Dieu, que ces gens-là sont bêtes ! Et
« superstitieux !... Ils ont su pourtant brouiller leurs motifs afin de
« ne pas éveiller l'attention d'une mère un peu distraite. Et, pour
« bien endormir la race des conservateurs, ils ont écrit (en anglais,
« par surcroît) : *Let us love God !* Aimons Dieu !

« Eugène Marsan. »

Mais non, confrère, ces gens-là ne sont pas si bêtes !

Petite victoire que de faire broder des signes maçonniques par les innocentes mains d'une fillette catholique ; mais victoire tout de

même. Comme est une victoire le fait d'amener des catholiques à se servir, sans défiance, d'une terminologie qui leur est étrangère et qui a été forgée dans les Loges. Le signe et le mot sont les auxiliaires indispensables de la pensée ; non seulement ils l'expriment, mais encore ils la sollicitent, et, jusqu'à un certain point, ils la créent. Et puis, l'on a peine à tenir pour ennemis ceux qui ont les mêmes symboles et qui parlent la même langue que vous. Cela facilite les conquêtes...

Soyez assuré qu'on n'est point fâché, en Loge, que l'organe des Sillonnistes ait pour titre : *La Démocratie*, et que ce titre soit flanqué de deux étoiles maçonniques à cinq branches.

LA LIGUE MILITAIRE EN TURQUIE

Un des périls les plus sérieux parmi ceux qui menaçent la toute-puissance maçonnique est précisément la divulgation des procédés d'action de la Franc-Maçonnerie. Depuis deux siècles, l'emploi de ces procédés très spéciaux a procuré la victoire à la secte, à peu près aussi sûrement que l'emploi de la tactique occidentale et de l'armement perfectionné procurait jusqu'ici la victoire aux soldats européens sur les peuples d'Afrique et d'Asie. Depuis qu'Africains et Asiatiques se plient à nos modes de formation et se servent de nos canons et de nos fusils, on constate que leurs soldats peuvent tenir tête aux nôtres. De même, depuis que les antimaçons ont fait connaître les méthodes employées par la Franc-Maçonnerie pour s'emparer du pouvoir et s'y maintenir, la lutte à armes égales est devenue possible pour les ennemis de la secte. Ce qui se passe en Turquie en est la meilleure preuve.

Nous raconterons en détail, quelque jour, comment se forma ce Comité Union et Progrès qui, depuis juillet 1908, c'est-à-dire pendant quatre ans, a tenu la Turquie sous son talon. Ceux qui y siégeaient et qui couvraient l'empire ottoman de leurs conspirations, en attendant de le couvrir de leurs potences, eurent dès le début sur le Sultan (pouvoir visible et obéi par des subordonnés visibles) une grande supériorité : ils étaient inconnus de tous, amis ou ennemis, sauf de quelques inférieurs immédiats et choisis avec soin.

Les fonctionnaires et officiers du Sultan pouvaient donc être surveillés, paralysés dans leur action quand ils étaient loyalistes, gagnés quand ils ne l'étaient point. Les agents du Comité Union et Progrès passaient, au contraire, inaperçus ; le Comité lui-même était introuvable. Dans cette lutte d'aveugle à voyant, le Sultan ne pouvait être que vaincu. Il le fut — comme le seront tous les souverains qui n'organiseront pas fortement chez eux l'action antimaçonnique. On sait de quels excès fut suivi le triomphe du Comité.

Or, il est arrivé ceci : c'est que, las de compter, pour être délivrés, sur les élections au Parlement — que la Franc-Maçonnerie sait truquer aussi bien en Turquie qu'en France — quelques patriotes

ottomans se sont mis en tête de renverser le Comité Union et Progrès au moyen d'une association secrète. Ils ont donc constitué sous un nom encore mal connu (la *Ligue Militaire*, l'*Union des officiers* ou la *Sentinelle de la Patrie*) un groupement qui a recruté ses adhérents dans le secret le plus rigoureux, en sorte qu'on ne s'est douté de son existence que le jour où il l'a manifestée par une offensive.

Ses adhérents sont-ils au nombre de deux mille, comme certains le racontent ? Ou ne sont-ils que quatre-vingts comme on le prétend d'autre part ? Sont-ils tous officiers en activité, comme on l'assure ? Ou comptent-ils des civils dans leurs rangs ? Est-ce le colonel Sadik-Bey, de l'Etat-Major, qui a pris l'initiative de la conjuration ? Est-ce plutôt le major Hiazim-Bey, de la garnison d'Andrinople ? Est-ce tel autre personnage dont le nom n'a pas été encore prononcé ?... Autant de questions auxquelles personne n'est en état de répondre à Constantinople. Et c'est fort heureux, car, si les noms des chefs du mouvement avaient été connus du Pouvoir il y a seulement deux mois, ils auraient été arrêtés sur l'heure, traduits en cour martiale le lendemain, et pendus le surlendemain.

Nombreuse ou non, la *Ligue Militaire* (donnons-lui ce nom), grâce au secret dont elle s'enveloppe, grâce à la force qu'on lui suppose, a réussi une des plus belles manœuvres d'intimidation qui se puisse imaginer. Profitant d'une crise ministérielle banale, elle a brusquement révélé son existence, et, agissant à la fois sur le Sultan et sur l'opinion, elle a menacé d'une prise d'armes si le ministère était à nouveau composé des tenants du Comité Union et Progrès. Déconcerté, ce dernier a laissé se constituer un nouveau cabinet composé en partie de ses membres, en partie d'hommes politiques opposés à sa politique. Il se proposait ainsi de gagner du temps, sans rien compromettre, et d'arriver à discerner d'où le coup partait.

L'événement a trompé son attente. Agissant sans se découvrir, par notes comminatoires communiquées au ministère et à la presse, la *Ligue Militaire* a exigé, à peine d'intervention armée, la dissolution de la Chambre, qui a été prononcée. Puis, comme le Comité Union et Progrès menaçait, lui aussi, de recourir à la force, la *Ligue Militaire* a imposé, coup sur coup, l'établissement de l'état de siège, le remaniement du ministère dans un sens conservateur, la destitution des fonctionnaires ou officiers jeunes turcs les plus connus. La voici, semble-t-il, à peu près maîtresse de la situation, et il ne lui reste plus à doubler que le cap, d'ailleurs redoutable, des élections de septembre. Or, elle ne s'est pas encore découverte, et l'on ignore tout d'elle : le nom de ses chefs, le nombre de ses affiliés, les moyens dont elle dispose. En fait, elle a retourné contre la Franc-Maçonnerie turque, avec une incontestable maîtrise, le tour de passe-passe que fut la Révolution de Juillet 1908.

Souhaitons qu'elle triomphe jusqu'au bout et qu'elle en profite pour anéantir la puissance maçonnique en Turquie en remettant

en vigueur contre les Loges les lois prohibitives promulguées en 1740 par le Sultan Mahmoud Ier.

LA LIGUE MILITAIRE EN FRANCE

Rien ne ressemble moins à la *Ligue Militaire* turque que la *Ligue Militaire* fondée en France, il y a trois ans, par un des présidents d'honneur de la *Ligue Française Antimaçonnique*, notre éminent ami le commandant Driant. La Ligue turque est composée d'officiers en activité : la ligue française ne compte que des officiers en retraite. La ligue turque est une association masquée : les noms des membres de la ligue française sont connus de tous. La ligue turque a pour moyens d'action la menace et le coup de force : la ligue française se contente de faire appel à l'opinion, par des notes à la presse, dans tous les cas où l'honneur et l'intérêt de l'armée l'exigent. Il serait difficile de trouver une association plus nettement, plus strictement légale.

Cependant (peut-être parce que les Loges redoutent de voir se transformer un jour l'instrument dont dispose le commandant Driant), la *Ligue Militaire* donne à nos francs-maçons d'affreux cauchemars. C'est ainsi que l'émoi a été vif, au Grand Orient, quand s'est produit l'incident de Valenciennes. On se rappelle qu'au passage du drapeau un quidam, tout proche du défilé, affecta de rester obstinément couvert. Un officier lui fit une observation, et, sur la réponse insolente de l'individu, fit sauter sa coiffure. Le commandant du corps d'armée infligea à l'officier trente jours d'arrêts pour ce geste unanimement approuvé. Une telle attitude, qui nous ramène aux pires moments de la dictature du F.·. André, provoqua une protestation du commandant Driant au nom de la *Ligue Militaire*.

L'ancien moniteur du dreyfusisme (nous avons nommé le *Temps*) ne put digérer ni cette protestation ni l'existence de la *Ligue Militaire* elle-même, et il gémit rituéliquement sur une nouveauté aussi préjudiciable à la discipline de l'armée. Il s'attira la réplique suivante du commandant Driant, qui précise à merveille la situation de notre corps d'officiers, brimé, mouchardé, décimé, et qui sera réduit quelque jour à ne plus compter que sur lui-même.

« Vous dites : *L'armée doit rester au-dessus des intrigues et des* « *luttes de la politique.* C'est exact, et tant qu'elle y est restée, aucune « ligue n'a pris corps. Lorsque le parti radical introduisit dans les « régiments la délation, les fiches et l'arrivisme, l'armée dut songer « à se défendre, et pour que le principe de discipline demeurât sauf, « pour que l'armée restât *la grande muette*, ce furent d'anciens offi- « ciers, libres de leurs paroles et de leurs actes, qui prirent en « mains sa défense.

« Vous dites encore : *Le protecteur naturel des officiers de l'armée* « *active, c'est le ministre de la Guerre.* Rien de plus juste encore ; « mais depuis douze ans, quel est le ministre qui les a défendus

« contre les politiciens et les loges? M. Millerand est le premier.
« Laissez-moi vous rappeler le scandale d'Aurillac, que j'ai dû « porter à la tribune l'an dernier. Un régiment qui n'avait jamais « eu de ses généraux que des félicitations, le 137ᵉ, est soudain traqué, « désorganisé, disloqué. Six enquêtes s'abattent sur lui coup sur « coup. En dix-huit mois le colonel, le lieutenant-colonel, un com- « mandant, quatre capitaines ou lieutenants sont déplacés, rayés « du tableau ou brisés. Tout cela parce que le préfet Hélitas a orga- « nisé dans ce régiment une agence de délation, fait espionner le « chef de corps par un adjudant et est devenu, contre ce régiment, « jusque-là étranger à toute politique, l'instrument des haines de la « loge locale. Or lorsque ce préfet dit : *tue*, quatre ministres de la « Guerre répondent : *assomme*. Et voilà un régiment ruiné.
« De quel côté voulez-vous que se retourne un corps d'officiers « que ses généraux abandonnent et que *son protecteur naturel*, le « ministre, décime ? Dites-le-moi. »

En réponse à ce langage si calme et si digne, le *Temps* a balbutié quelques vagues propos. Mais l'émotion a été considérable dans les Loges. Quelques jours plus tard, le F.·. Chapuis, sénateur de Meurthe-et-Moselle, demandait à M. Poincaré, dans un toast, la dissolution de la *Ligue Militaire*. Il n'a pas obtenu de réponse. Mais la loge à laquelle le F.·. Chapuis appartient et qui a pour vénérable un officier en activité, le capitaine Martin, a adressé la circulaire suivante aux Loges du Grand Orient de France. Nous en empruntons le texte à la *Franc-Maçonnerie Démasquée*.

« **L.·. Les Droits de l'Homme.**

« A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

« *Or.·. de Paris, le 27 juin 1912.*

« Le réveil évident du parti **Vieux Militaire** en France a ému « un grand nombre de nos FF.·.. Ils s'inquiètent surtout de ce que « ce parti de réaction et d'aventure a reconquis auprès des pouvoirs « publics l'influence qu'il exerçait aux époques où l'ignorance du « peuple a permis aux prétoriens d'ajouter à notre histoire les pages « qui ont pour titres : **1851, Sedan, Affaire Dreyfus.**
« L'histoire est là pour nous faire souvenir que l'on ne peut, sans « commettre une faute impardonnable, laisser s'égarer le bon sens « populaire. Il paraît urgent d'attirer l'attention des At.·. de pro- « vince sur le péril qui menace le pays et la République.
« Le parti **Vieux Militaire**, profitant de la faveur dont jouit « l'un des siens, a dispersé les chefs éminents de notre armée, parce « qu'ils étaient restés fidèles à l'idéal républicain. En quelques « semaines, l'œuvre réformatrice de sept ministres de la Guerre a « été bouleversée et anéantie.
« Les républicains s'enorgueillissaient d'avoir institué dans l'ar- « mée de la République une discipline adaptée à l'esprit démocra-

« tique, faisant appel à l'intelligence et à la volonté dévouée du « soldat, exigeant l'éducation et proscrivant la servitude. Ils s'étaient « rendu compte que cette discipline active est la seule qui con- « vienne dans la guerre moderne, qui réclame du soldat une volonté « personnelle, un patriotisme solide, une instruction développée, « une affection profonde pour ses chefs !

« Le parti **Vieux Militaire** se propose de rétablir une disci- « pline passive, conforme aux traditions de l'Ancien Régime. Il lui « importe peu de tuer dans l'œuf les qualités intellectuelles et mo- « rales qui constituent les facteurs essentiels de la victoire. Il veut « faire croire que la discipline réside tout entière dans la perfection « des alignements, l'uniformité des parades et autres pratiques « inutilisables à la guerre, et qui ne sont que des apparences vaines « et trompeuses de la véritable discipline.

« Ce parti néfaste considère l'éducation morale comme une dan- « gereuse innovation. Il veut brutaliser, paralyser et asservir. Si la « France républicaine ne se ressaisit pas, ces réacteurs stupides et « criminels, après avoir remis la main sur l'Etat-Major, transfor- « meront l'armée nationale en une collection d'automates.

« Ils sont d'autant plus coupables qu'ils poussent à la guerre en « même temps qu'ils affaiblissent l'armée.

« Qu'un homme au cœur léger déchaîne le conflit, et la France sera « conduite à un nouveau Sedan par le parti **Vieux Militaire**.

« Il est temps que les républicains se rappellent les leçons des « procès **Bazaine** et **Dreyfus**. Il faut que la Franc-Maçonnerie « se fasse une fois de plus l'initiatrice du mouvement contre-révolu- « tionnaire. Il suffira qu'elle donne le signal de l'action pour que le « parti **Vieux Militaire** rentre dans l'ombre. Nous ne pouvons « pas assister, impassibles et inertes, à une tentative de destruction « de notre œuvre séculaire.

« Le danger étant immédiat, nous avons l'intention de poursuivre « une propagande active en répandant divers articles qui ont été « écrits dans ce sens ces jours derniers et que la **Grande Presse** « n'a pas cru devoir reproduire.

« Si votre R.·. At.·. croit devoir s'associer à notre propagande, « nous vous prions, Vén.·. M.·. et TT.·. CC.·. FF.·., de vouloir bien « nous envoyer votre obole.

« Recevez, T.·. C.·. Vén.·. et TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de « nos sentiments les plus frat.·. et les plus affectueux.

« *Le Vénérable*,
« MARTIN.

« *Le Secrétaire*,
« E. COTELLE.

« *L'Orateur*,
« SOUCHAY.

« *Le Trésorier*,
« F.·. PAVIOT.

« Prière d'envoyer les métaux au F.·. Paviot, 2, rue Louis- « Morand, Paris, 14e. »

Les fonds demandés par la Loge *Les Droits de l'Homme* semblent n'avoir pas seulement pour but la publication d'études sur la question militaire. On annonce, en effet, la fondation d'une *Fédération Militaire Républicaine*, qui « a pour objet d'instaurer et de répandre l'esprit républicain dans l'armée » et qui réclame « des « institutions militaires adéquates aux institutions politiques du « pays ». Inutile de rappeler qu' « officier républicain » est, pour le Bloc, synonyme d' « officier franc-maçon ». C'est donc une concurrence maçonnique que le Grand Orient de France oppose à la *Ligue Militaire.*

En même temps un des membres de la majorité maçonnique de la Chambre, le député de la Seine Henry Paté, vient d'aviser le ministre de la Guerre « qu'il l'interpellerait à la rentrée des Chambres « afin de lui demander quelles mesures il compte prendre pour « interdire aux officiers de l'armée active de faire partie des ligues « militaires qui se sont formées ou se formeront ».

La *Ligue Militaire*, ne comprenant pas d'officiers en activité, ne saurait être atteinte par les conséquences d'une semblable interpellation. Mais l'on espère lui nuire d'une manière quelconque au cours des débats.

Grave imprudence de la part de la Franc-Maçonnerie ! Le jour où elle aurait rendu la vie impossible à une *Ligue Militaire* suivant la formule française, ne risquerait-elle pas de se trouver aux prises avec une *Ligue Militaire* à la mode turque ? Qu'on y réfléchisse rue Cadet !

En attendant, adressons ici nos chaleureuses félicitations à notre ancien président le commandant Driant, qui continue si vaillamment la lutte antimaçonnique à la tête d'une association qui compte déjà plus de cent généraux et de douze cents officiers de tous grades.

FATALE MÉPRISE !

Sous ce titre, les journaux ont publié récemment la note suivante, dont on appréciera le caractère dramatique :

« Nous avons raconté, le mois dernier, que le lieutenant Cottrets, « habitant un pavillon à Joinville-le-Pont, fut tout à coup réveillé, « au milieu de la nuit, par un bruit insolite. Voyant une ombre se « mouvoir dans la chambre, il crut à la présence d'un cambrio- « leur, et prenant son revolver déposé sur la table de nuit, tira deux « balles. Mme Cottrets — car c'était elle que l'officier ne sut recon- « naître — tomba mortellement frappée.

« M. Cottrets a été interrogé hier par le lieutenant Vignaud à la « prison du Cherche-Midi.

« A l'issue de cet interrogatoire, il a été décidé que l'officier « meurtrier serait soumis à un examen mental. »

Nous sommes persuadés que l'examen mental du lieutenant Cotterets aboutira à la démonstration de son innocence. Peut-être même est-il déjà remis en liberté.

Cette innocence ne saurait être douteuse pour ceux qui savent que « COTTERETS *Paul-Jules-René*, lieutenant au 4e régiment de zouaves, « instructeur à l'école normale de gymnastique et d'escrime, à Join- « ville-le-Pont, » fait partie de la Franc-maçonnerie et y est hautement considéré. C'est un de ces « officiers républicains » que la maçonnique *Fédération Militaire Républicaine* invite à se grouper autour d'elle.

INSCRIPTION SÉDITIEUSE

Les conséquences de l'incident de Valenciennes ne se seront pas fait attendre dans la région. Encouragé par l'attitude d'un général commandant de corps d'armée *qui ne veut pas qu'on fasse respecter le drapeau*, le maire socialiste d'Anzin, un maçonnisé du nom de Thiétard, vient de faire enlever par la police une inscription qu'il jugeait séditieuse.

Cette inscription avait été placée par la société *la Jeune France*, association des conscrits d'Anzin, sur un arc de triomphe dressé à l'occasion d'une fête locale. La banderole séditieuse portait les mots : *Vive l'Armée !* Elle a été confisquée par la police...

Voilà où nous en sommes, quelques mois après la chaude alerte d'Agadir, et à la veille, peut-être, de voir la question d'Orient mettre le feu à l'Europe.

LA PROCHAINE GUERRE

Qu'importe ! dira-t-on. Il est vrai que nous avons dans le pays tout un parti de trahison, qui, du fond de ses Loges, n'attend que le moment de poignarder dans le dos la patrie en péril. Mais nous avons aussi d'admirables soldats et d'excellents chefs ; nous obtenons au Maroc, avec quelques régiments, des résultats qu'on peut comparer à ceux des 120.000 Italiens campés en Tripolitaine ; et puis nous avons nos aviateurs ?

Il ne faudrait pas trop s'endormir sur notre supériorité en matière d'aviation. Qu'on lise plutôt l'article suivant, que Maurice de Waleffe a publié dans *Paris-Midi* :

« Le soir du jour où l'Allemagne nous aura enfin déclaré la guerre, « alors que Paris sera dans la fièvre et que, pour acclamer les « troupes se dirigeant vers les gares d'embarquement, trois millions « de bourgeois se promèneront dans les rues, soudain tous les nez « se lèveront vers le ciel.

« Là haut, très haut, du côté de l'Est, déjà pâli par le crépuscule, « une douzaine de petites taches mobiles viennent d'apparaître « comme des mouches dans du lait. Ces mouches suspectes éclairées « de face par le soleil couchant, grandissent rapidement. Les « voici comme des guêpes jaune d'or, comme des oiseaux... »

« Sont-ce des aéroplanes ? Non. Mais de gros et robustes diri-

« geables. C'est la flotte aérienne allemande ! Ce sont les *Zeppelin*
« et les *Schwaben* dont nos journaux ne nous parlaient guère que
« pour annoncer leurs éternels accidents. Seulement, on nous
« parlait de ceux qui se brisaient, on oubliait de dire qu'ils étaient
« aussitôt remplacés : Et les voilà au grand complet de guerre.
« Comptez-les : ils sont dix-huit !

« Sur la place de la Concorde, les badauds parisiens, d'abord plus
« surexcités qu'effrayés, s'exclament :

« — Ce qu'ils volent haut ! Ils sont au moins à 1.800 mètres !

« — Et quelle vitesse ! Du 80 à l'heure ! »

« — Comment les nôtres les ont-ils laissé passer ?

« — C'est exprès, affirme un vieux brave, en boutonnant sa
« redingote, c'est pour qu'ils aillent dire à leurs chefs que Paris est
« tranquille et fier ! »

« — Crions tous : « Vive la France ! »

« — J'espère bien qu'on va leur tirer dessus, qu'on va en dégrin-
« goler quelques-uns de ces oiseaux de malheur ! »

« Hélas ! bonnes gens ! à 1.800 mètres un ballon qui se déplace de
« 22 mètres à la seconde, n'est pas une cible commode. Les sinistres
« oiseaux de nuit croisent et recroisent sans peur, invulnérables,
« au-dessus de Paris... et tout d'un coup, le bruit se répand qu'une
« bombe est tombée dans la foule devant l'Opéra, tuant une centaine
« de gens. Une autre sur le Louvre, ne causant que des dégâts
« matériels, mais le toit de l'église de la Madeleine est en feu... »

« Une édition spéciale des journaux du soir explique que chacun
« de ces 18 dirigeables est armé de deux gros canons lançant des
« obus de 23 kilogs... Et c'est la panique. Et c'est la fureur : com-
« ment ! On nous avait répété sur tous les tons que nous possédions
« la supériorité aérienne ! Où sont nos dirigeables, à nous ?

« — Ils sont en train de bombarder Berlin ! hasardent les opti-
« mistes.

« Pour ça, il faudrait en avoir. La vérité est que les trois ou quatre
« que nous possédons, moins rapides et moins armés, sont déjà ou
« inutilisables ou détruits...

« — Alors ! Faites donner les aéroplanes !

« — Les aéroplanes ? Mais monsieur, l'Allemagne en a 250,
« montés par 400 pilotes brevetés. Ils sont deux ou trois fois plus
« nombreux que nous ! »

Simple fantaisie de publiciste, dira-t-on. Eh bien ! qu'on lise la note de documentation précise que M. Faroux consacre, dans la *Presse*, à la question de l'aviation. Il estime que l'Allemagne a maintenant sur nous une forte avance et qu'il nous faudrait dépenser 100 millions pour la rattraper :

« L'Allemagne possède actuellement 244 aéroplanes de guerre et
« 391 pilotes brevetés. Demain, les pilotes seront 400, dans un mois

« 450. On va vite à Johannistal. En France, nous sommes loin de « ce compte, aussi bien au point de vue appareils qu'au point de vue « pilotes.

« Tout en reconnaissant la supériorité évidente de nos officiers « aviateurs, il faut bien convenir qu'en Allemagne il y a tout de « même des hommes. De toute façon, la supériorité numérique « assure pour le moment la suprématie à la race teutonne. Mais il y « a mieux, plus terrible encore.

« L'Allemagne possède aujourd'hui treize dirigeables de guerre « d'une valeur formidable. Ce sont des cuirassés aériens doués « d'un énorme pouvoir offensif. Ils sont armés de canons à tir « rapide et à longue portée, placés au-dessus et sur les côtés de la « coque, pouvant balayer la terre et les airs. Pendant que nous « essayons, à quelques centaines de pieds au-dessus du sol — dis- « tance où la vulnérabilité est considérable — pendant que nous « essayons, dis-je, de projeter quelques timides grenades à main, « les Allemands, par deux ans de pratique sévère, ont mis au point « les méthodes de tir du haut de ces dreadnoughts aériens. Le « 27 octobre 1911, le *Zeppelin IX*, premier en date des croiseurs « cuirassés, le premier aussi à être équipé de tourelles, a manœuvré « à 1.500 mètres de hauteur vingt heures durant, sans un seul atter- « rissage. A la vitesse de 77 kilomètres à l'heure il parcourait durant « quatorze heures et demie toute la frontière française, après quoi, « au travers d'un brouillard intense, il se dirigeait vers Bade et « croisait plusieurs heures au-dessus de cette ville. Le lendemain, « se tenant à l'altitude de 1.800 mètres — où il est pratiquement « invulnérable — et faisant feu de tous ses canons, il balayait, en « dix-sept minutes, les silhouettes et un village artificiel disposé sur « un champ de manœuvre situé à quelques kilomètres de Bade.

« Connaît-on seulement chez nous les *Schuette-Lanz* ? Le premier « lancé, il y a huit mois à peine, a 135 mètres de long et, outre deux « gros canons lançant des projectiles de 23 kilogrammes, est armé « de 10 mitrailleuses Gatling, permettant de repousser avec facilité « une attaque subite d'aéroplanes. Un de nos pilotes militaires les « plus réputés, et qui est en même temps officier de grande valeur, « m'a dit un jour : « Contre les dirigeables allemands, un aéroplane « qui se risquera à moins de cinq cents mètres est un aéroplane « détruit. »

« En dehors des treize dirigeables de guerre appartenant à l'état- « major allemand, et dont le nombre aura atteint dix-huit à la fin de « 1912, il faut encore considérer tous les *Zeppelin* et *Parseval* à « passagers, qui recevant ou ayant reçu des subsides du gouverne- « ment impérial, seront mis à sa disposition en cas de mobilisation.

« Aujourd'hui, la preuve est faite : la flotte aérienne allemande peut « être sur Paris en quatre heures, sur Londres en huit heures. Avec « leur obus à la macarite (le nouvel explosif), les canons auront vite « déterminé une terrible panique du populaire. Ces énormes

« dreadnoughts croisant à grande hauteur, passant invulnérables « au-dessus de toutes les troupes et fortifications hostiles, pourront « planer longuement au-dessus de notre territoire. Bien en arrière « de notre front de bataille, ils pourront imposer leurs conditions, « parce qu'ils s'attaqueront uniquement aux grands centres. »

Que faire ?... Augmenter notre flotte de dirigeables ? Ouvrir une deuxième souscription nationale, comme celle déjà ouverte pour les aéroplanes ?... Si les choses se passent comme pour la première, le remède sera médiocre : en effet, la souscription française n'a produit que la moité des 5.625.000 francs que produisait la souscription allemande.

Pourquoi cette disproportion, alors que le public français a coutume d'être plus généreux et plus prompt que le public allemand ?...

Parce qu'on se rappelle en France du sort réservé aux souscriptions nationales. Les millions de Courrières et de la Martinique dilapidés par une centaine de francs-maçons sont toujours présents dans la mémoire du pays.

Là encore, l'action maçonnique s'accuse déprimante, paralysante, antinationale.

L'ENSEIGNEMENT MAÇONNIQUE

Elle l'est tout autant en matière d'enseignement.

Tandis que les jeunes Allemands sont galvanisés, enfiévrés par l'enseignement chauvin qu'ils reçoivent de leurs maîtres d'écoles, nos instituteurs apprennent l'histoire aux écoliers français de manière à briser en eux tous les liens qui les unissent à leur race. Le cours d'Histoire de France devient un prétexte à basses déclamations et aboutit à des compositions comme la suivante, perpétrée par un élève de quatorze ans :

La France au temps de Louis XIV :

« Louis XIII en mourant avait dit à son petit-fils Louis XIV de ne « pas suivre son exemple, d'être plus modéré. Malgré cela la France « fut mal gouvernée par lui : c'était un roi qui se plaisait à boire et « à manger, il allait avec ses courtisans dans des espèces de cabarets « d'où il sortait toujours ivre. Il accablait les paysans d'impôts, « formait des taxes sur ceux qui mangeaient de la viande et sur ceux « qui n'en mangeaient point.

« A la cour ils étaient tous grossiers. Louis XIV s'amusait à cracher « sur les poitrines des dames sa dernière gorgée de vin, il crachait « sur les corsages des dames qu'il rencontrait dans la rue. A force « d'impôts qu'il faisait payer par des paysans pour satisfaire ses « plaisirs, la famine arriva, les gens étaient réduits à chercher « quelques racines dans leurs champs.

« Quand il mourut, son fils n'avait que cinq ans, le pouvoir fut « donné à son oncle. »

Voilà un jeune Français bien instruit sur l'époque qui vit l'apogée de la splendeur militaire, économique et littéraire de la France.

Oui, mais il fera sans doute un excellent électeur pour le Bloc.

Dès lors, qu'importe à la Franc-Maçonnerie !...

Et qu'on ne s'imagine pas que le mal est localisé dans l'enseignement primaire ; c'est, au contraire, l'enseignement secondaire qui paraît le plus atteint. M. Aulard lui-même est obligé de le reconnaître dans l'*Action* :

« Si j'ai devant moi un élève d'un lycée de Paris, ce n'est jamais « sans inquiétude que je lui pose une question, même élémentaire, « et je ne suis jamais sûr qu'il ne restera pas bouche close sur un « sujet où un bon élève d'école primaire répondrait sans embarras.

« Ainsi il y a huit jours, un candidat interrogé par moi ne savait « pas qu'il y avait eu une bataille de Sedan, ni qu'il existât une ville « nommée Strasbourg, que la France eût cédée à l'Allemagne. Je « regardai son livret : bon élève d'un des meilleurs lycées de Paris, « signalé par ses notes et ses places comme passable en histoire. Je « causai avec lui : « Mais, enfin, comment cela se fait-il ? » Réponse : « Oh ! le professeur a passé rapidement là-dessus ! »

Naturellement ! Ne pas passer rapidement sur nos désastres de 1870 serait s'exposer à faire naître chez les élèves l'état d'esprit « Revanche », « Vieux militaire », comme on dit à la loge *les Droits de l'Homme*. Et la Franc-Maçonnerie ne veut pas que l'école produise des nationalistes.

LE NATIONALISME JUIF

Passe pour les Juifs de faire du Nationalisme !

Notre ami Robert Launay, qui vient de publier au *Mercure de France* le cours qu'il fit l'hiver dernier à l'Institut Antimaçonnique, met en lumière le nationalisme farouche de Henri Heine, qui fut toute sa vie, parce que juif, « Allemand chez les Français et Français chez les Allemands. »

Robert Launay emprunte à la correspondance du poète de suggestifs extraits :

« *Je suis un poète juif*, écrit-il à son ami Mosès Moser, *nous « sommes entre nous et je me sers volontiers de métaphores nationales.* « Car il n'est pas de ceux qui regardent Israël comme une secte ou « même comme une race. Chez les races l'unité, le lien ont disparu : « les rapports physiologiques entre les individus sont plus ou moins atténués, et si leur origine fut commune, seul le savant classifi- « cateur s'en soucie. Quant à eux, ils demeurent ignorants de leur « parenté ; rien qui la leur fasse soupçonner, aucune tradition, aucun « nom sacré, dont leur nature s'émeuve et qui les rassemble. Leurs « langages mêmes offrent souvent si peu d'analogies que le pédan- « tisme de grammairiens s'enorgueillit de les découvrir. Le peuple, « au contraire, est un être bien déterminé, qui agit et veut se

« maintenir et, s'il est vigoureux, prévaloir : ses membres savent
« leur identité d'extraction et d'intérêt ; il a ses héros et ses saints ;
« un idiome lui est propre, qui exprime des idées, des tendances à
« lui particulières.

« Henri Heine a cette conception d'Israël. Il a remarqué, non sans
« satisfaction, qu'à Londres, sous les arcades de la Bourse, des écri-
« teaux assignent leurs places aux différentes nations : les Juifs ont
« leur pancarte spéciale comme les Russes, les Espagnols, les
« Suédois, etc. Dans sa réclusion douloureuse au cours de tant de
« siècles, la postérité d'Abraham a farouchement gardé le souvenir
« de son passé, la fierté de son histoire, la foi dans son avenir et sa
« perpétuité. La tribu de Heine, qui, par les professions, la culture,
« la fortune, domine de beaucoup « la misérable clique » que
« vilipende le poète, entretient en elle la conscience judaïque. Il
« n'en a rien perdu, lui, chez ses éducateurs, les Franciscains et
« les Jésuites de Dusseldorf, grâce à la ténacité de l'atavisme, grâce
« aussi à l'influence de sa mère. Il sait chanter la *hagada* sur le ton
« pleurard et nasillard traditionnel. Il parle l'hébreu et se plaît à
« en glisser des vocables dans sa correspondance. C'est surtout avec
« le camarade Mosès Moser qu'il prend cette douce liberté. Ce con-
« fident-là peut attester combien est fidèlement, naïvement juif le
« cœur de Henri Heine. »

Pourtant, objectera-t-on, Henri Heine s'est fait protestant ?

Sans doute ! mais lisez ce qu'il écrivait au lendemain de son baptême :

« Je me suis donc fait protestant. Je suis entré dans la forteresse
« pour mieux la démolir. »

Et, cherchant une autre excuse, il ajoutait :

« ... Le protestantisme n'était pas pour moi seulement une
« religion libérale, mais aussi le point de départ de la Révolution
« allemande. »

Nos compliments à Robert Launay. Son étude est une des meilleures réfutations qu'on puisse opposer au mensonge de la nationalisation des Juifs.

LES PAROLES QUI TUENT

Nous avons souvent fait remarquer combien est inadmissible la distinction qu'on s'efforce d'établir entre la parole et l'acte qui en découle, entre les excitations à la haine de l'Eglise et de la Société, par exemple, et le crime qui résulte de ces excitations.

Mais l'étroite solidarité qui existe entre le doctrinaire anarchiste, d'une part, et d'autre part le militant qui réalise ses conceptions, apparaît difficilement aux cerveaux modernes, empoisonnés par des sophismes d'origine révolutionnaire. Les Ravachol, les Emile Henry et les Bonnot continuent à inspirer l'horreur : par contre, un lâche excitateur comme le F.·. Hervé, de la *Guerre sociale*, est

discuté avec courtoisie. Cet apologiste du meurtre et du sabotage n'est pas un bandit ; c'est un « intellectuel », qui commet un « délit d'opinion »...

Eh bien ! il n'est pas mauvais de montrer que, des « bandits » et des « intellectuels » de la Révolution, ce sont indiscutablement les derniers qui sont les plus coupables, parce que ce sont les « intellectuels » qui arment le bras de ceux qui frappent. La sage procédure de l'Inquisition espagnole tenait compte de cette vérité et punissait sévèrement le « délit d'opinion » pour n'avoir pas à déplorer des crimes contre les personnes. C'est à cette précaution que l'Espagne dut d'éviter aux XVIe et XVIIe siècles les guerres de religion qui bouleversèrent le reste de l'Europe.

Nous regrettons bien sincèrement qu'une telle politique ne soit plus en usage. Elle éviterait la tristesse de lire, dans la Dernière Heure des journaux, des dépêches comme celle-ci :

« BRUXELLES, 25 juillet. — *Du Correspondant particulier du* « *Matin* » (par téléphone). — Bruxelles a été aujourd'hui le théâtre « d'un abominable forfait.

« Il était huit heures et demie du matin, et par le beau parc de la « capitale, un prêtre, déjà âgé, se promenait, lisant son bréviaire. « Tout à coup, un individu surgit, grand, fort, un couteau à la main. « Il proféra les cris de : *Vive le suffrage universel !* se jeta sur le « malheureux prêtre, et lui planta son couteau entre les deux « épaules.

« La victime fit quelques pas et alla choir sur un banc, pendant « que l'assassin répétait par trois fois : *Vive le suffrage universel !* « et ajoutait : *Assez de paroles, il faut des actes !*

« Tandis que quelques-uns des rares témoins de ce drame se « précipitaient au secours de la victime, d'autres s'élançaient à la « poursuite du meurtrier, qui continuait à hurler : *Il faut exterminer* « *cette sale race des curés !*

« On l'arrêta enfin au moment où il allait jeter son couteau dans « un fourré.

« La victime a été transportée à l'hôpital où elle est restée dans « le coma jusqu'à six heures du soir. Le malheureux a une côte « coupée net et le poumon droit perforé. Les médecins déclarent « son état désespéré.

« Le prêtre victime de cet abominable attentat qui a produit ici « une unanime indignation, est M. Auguste Fleuret, d'origine « française. Il est originaire de Ribemont (Aisne). Domicilié à « Bruxelles, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, il exerçait les fonctions « d'aumônier chez les dames du Cénacle. L'abbé Fleuret est âgé « d'environ soixante ans.

« Quant à l'assassin, c'est un nommé Antoine Beyl, né à Gand le « 12 avril 1857. Il a été chassé de l'armée pour inconduite. Invité à « s'expliquer sur les raisons de son crime, il a déclaré :

« *J'ai assisté hier après-midi à la séance de la Chambre, et, après le*
« *discours du député socialiste Destrée, si j'avais eu sur moi un revolver,*
« *j'aurais tiré sur M. de Broqueville, chef du cabinet, sur M. Carton de*
« *Wiart, ministre de la Justice, ainsi que sur le président de la Chambre.*
« *J'estime qu'on a assez parlé et qu'il faut maintenant passer aux actes.*
« *J'ai donc acheté un couteau et j'ai cherché un prêtre. Je n'ai pas tardé*
« *à le rencontrer.* »

« Le baron de Broqueville s'est rendu ce soir à l'hôpital Saint-
« Jean pour prendre des nouvelles de la victime. »

La vénérable victime de ce lâche attentat succombait quelques jours plus tard à sa blessure. Le meurtrier sera sans doute sévèrement condamné, à moins qu'on ne réussisse à le faire passer pour fou, ce que la presse maçonnique tente de faire. Quant à nous, nous estimons qu'Antoine Beyl ne devrait être poursuivi que pour complicité dans le crime qu'il a commis : l'auteur principal de ce crime, c'est l'orateur socialiste dont les excitations antireligieuses ont déchaîné la fureur de l'assassin. C'est lui qui fut la main ; l'autre n'était que le couteau, comme Fouquier-Tinville jadis n'était que la hache.

Qu'on frappe la hache, soit ! Mais pourquoi épargner la main ?

POIGNÉE DE CRIMES MAÇONNIQUES

Vienne vient de célébrer avec une grande magnificence le quatre-vingt-deuxième anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph. Mais les fêtes ont été attristées par un attentat : un militant socialiste, Hermann Prinz, a grièvement blessé d'un coup de poignard l'évêque coadjuteur de Vienne, Mgr Pfluger. L'arme s'est brisée dans la plaie.

Nulle haine personnelle ne guidait l'assassin. Il a, en effet, déclaré qu'il voulait, tout d'abord, tuer le prince-archevêque de Vienne ; celui-ci ne paraissant pas, Hermann Prinz s'est rabattu sur le coadjuteur. Ce qu'il lui fallait, c'était le sang d'un prélat.

Où forme-t-on les misérables qui se font ainsi la main sur les évêques et les prêtres ? Dans quelles « ténébreuses officines » les nourrit-on « au sang », comme on disait jadis. Nous le dirons peut-être quelque jour...

Pour le moment, bornons-nous à rappeler deux faits divers parisiens, qui ont fait couler beaucoup d'encre ces jours derniers.

Le premier est celui de cette dame Bloch dite, en littérature, Frédéric Beaulieu, qui tuait à Paris, d'un coup de revolver, une Américaine, Mme Bridgeman, avec laquelle elle avait un dissentiment d'ordre privé. Une honteuse campagne d'opinion s'est aussitôt donné carrière pour sauver Mme Bloch. Nos lecteurs en comprendront la raison quand ils sauront que la meurtrière est membre influent

d'un des cénacles maçonnico-occultistes dont notre Congrès de 1911 a eu l'occasion de s'occuper.

D'autre part, un nommé Paul Vaudet, représentant de commerce, originaire de Tonnerre (Yonne), était arrêté pour l'assassinat d'une institutrice de Ménilmontant. Un de nos confrères rend compte comme suit de son arrivée au Dépôt :

« On trouva sur lui des lettres, des cartes, des documents aussi « variés que bizarres, desquels il résulte que le meurtrier s'occupait « de spiritisme, d'astrologie et autres sciences occultes. Il appartient « à un club de « Volonté », situé rue du Louvre.

« Parmi les cartes trouvées sur lui, citons la suivante : ronde et « de couleur rose, elle porte, au milieu, un triangle où sont dessinées « trois croix et inscrits ces mots :

« *Universelle fraternité, n° 196.* Dans le côté de gauche, on lit : *le « délégué du G. C. X. Sullion* et, dans le côté de droite : *Le titu- « laire, Paul Vaudet.*

« Au verso de la carte, se trouvent des renseignements sur l'orga- « nisation et le but de l'*Universelle fraternité.* En voici des extraits :

« *Universelle Fraternité (Extrait des statuts). — Solidarité et paix « universelles. Science et ordre hiérarchique : L'Autorité n'est pas la « Puissance ; la Puissance vient de l'Autorité qui est du Savoir. Aimer « Dieu et le prochain, c'est toute la Loi.* »

« *Les membres de l'*Universelle Fraternité, *à quelque religion qu'ils « appartiennent, se doivent secours, conseils, hospitalité ou aide « mutuelle en tout et partout.* »

« *La présente carte indique le degré de réception ou d'initiation et « prouve la légitime possession de la médaille.* »

« La susdite médaille, que Paul Vaudet portait sur lui, est en or « ou en cuivre doré. On y remarque, gravés, des triangles enlacés « et des caractères hébreux. »

Le *Club de Volonté* dont il est ici question nous est bien connu : c'est une des plus dangereuses officines de l'Occultisme parisien.

Ajoutons que le local où Vaudet a commis son crime, 195, boulevard Pereire, a déjà été le théâtre d'un drame étrange il y a deux ans ; un étudiant juif du nom de Ginsburg, très répandu dans les sociétés occultistes, y fut trouvé mort, tué par du cyanure de potassium. L'enquête conclut à un suicide.

D'où il s'ensuit que les Maçonneries occultistes ne sont peut-être pas aussi inoffensives que se l'imaginent certains antimaçons insuffisamment renseignés.

François Saint-Christo.



DOCUMENTATION ANTIMAÇONNIQUE

La Haute Vente Italienne

Nous donnons ci-dessous une deuxième série de lettres de la Haute Vente italienne, que nous extrayons de l'ouvrage de Crétineau-Joly sur l'*Eglise Romaine en face de la Révolution*, lettres tirées des Archives du Vatican et authentiquées par un bref de S. S. Pie IX.

Nous en recommandons la lecture aux Sillonnistes, qui pourront ainsi voir que les infiltrations maçonniques dans les milieux catholiques ne datent pas d'hier :

(**Fragment d'une lettre** qui ne porte pour signature qu'une équerre, mais qui, rapprochée de quelques autres écritures de la même main, semble bien émaner du comité directeur et avoir une autorité spéciale. Elle est du 20 octobre 1821).

« Dans la lutte engagée maintenant entre le despotisme sacerdotal ou monarchique et le principe de liberté, il y a des conséquences qu'il faut subir, des principes qu'avant tout il importe de faire triompher. Un échec était dans les événements prévus ; nous ne devons pas nous en attrister plus que de mesure ; mais, si cet échec ne décourage personne, il devra, dans un temps donné, nous faciliter les moyens pour attaquer le fanatisme avec plus de fruit. Il ne s'agit

que de toujours exalter les esprits, et de mettre à profit toutes les circonstances. L'intervention étrangère, dans les questions pour ainsi dire de police intérieure, est une arme effective et puissante qu'il faut savoir manier avec dextérité. En France, on viendra à bout de la branche aînée en lui reprochant incessamment d'être revenue dans les fourgons des Cosaques ; en Italie, il faut rendre aussi impopulaire le nom de l'étranger, de sorte que, lorsque Rome sera sérieusement assiégée par la Révolution, un secours étranger soit tout d'abord un affront, même pour les indigènes fidèles. Nous ne pouvons plus marcher à l'ennemi avec l'audace de nos pères de 1793. Nous sommes gênés par les lois et bien plus encore par les mœurs ; mais, avec le temps, il nous sera permis peut-être d'atteindre le but qu'ils ont manqué. Nos pères mirent trop de précipitation à tout, et ils ont perdu la partie. Nous la gagnerons si, en contenant les témérités, nous parvenons à fortifier les faiblesses.

« C'est d'insuccès en insuccès qu'on arrive à la victoire. Ayez donc l'œil toujours ouvert sur ce qui se passe à Rome. Dépopularisez la prêtraille par toute espèce de moyens ; faites au centre de la Catholicité ce que nous tous, individuellement ou en corps, nous faisons sur les ailes. Agitez, jetez dans la rue sans motifs ou avec motifs, peu importe, mais agitez. Dans ce mot sont renfermés tous les éléments de succès. La conspiration la mieux ourdie est celle qui se remue le plus et qui compromet le plus de monde. Ayez des martyrs, ayez des victimes, nous trouverons toujours des gens qui sauront donner à cela les couleurs nécessaires. »

(**Lettre du Juif désigné dans la secte sous le nom de Piccolo-Tigre.** Elle donne aux membres de la Vente de Carbonari, que Piccolo-Tigre avait formée à Turin, des instructions sur les moyens à prendre pour racoler des francs-maçons. Elle est datée du 18 janvier 1822.)

« Dans l'impossibilité où nos frères et amis se trouvent de dire encore leur dernier mot, il a été jugé bon et utile de propager partout la lumière et de donner le branle à tout ce qui aspire à remuer. C'est dans ce but-là que nous ne cessons de vous recommander d'affilier à toute sorte de congrégations telles quelles, pourvu que le mystère y domine, toute espèce de gens. L'Italie est couverte de confréries religieuses et de pénitents de diverses couleurs. Ne craignez pas de glisser quelques-uns des nôtres au milieu de ces troupeaux guidés par une dévotion stupide ; qu'ils étudient avec soin le personnel de ces Confréries, et ils verront que peu à peu il n'y manque pas de récoltes à faire. Sous le prétexte le plus futile, mais jamais politique ou religieux, créez par vous-mêmes, ou mieux encore,

faites créer par d'autres des associations ayant le commerce, l'industrie, la musique, les beaux-arts pour objet. Réunissez dans un lieu ou dans un autre, dans les sacristies même ou dans les chapelles, vos tribus encore ignorantes ; mettez-les sous la houlette d'un prêtre vertueux, bien noté, mais crédule et facile à tromper ; infiltrez le venin dans les cœurs choisis, infiltrez-le à petites doses et comme par hasard : puis, à la réflexion, vous serez étonné vous-mêmes de votre succès.

« L'essentiel est d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les mœurs. Il est disposé, par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après de faciles plaisirs et des joies défendues. Il aime les grandes causeries du café, l'oisiveté des spectacles. Entraînez-le, soutirez-le, donnez-lui une importance quelconque ; apprenez-lui discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers, et, par ce manège, après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, et lui avoir montré combien sont pénibles tous les devoirs, vous lui inculquerez le désir d'une autre existence. L'homme est né rebelle ; attisez ce désir de rébellion jusqu'à l'incendie, mais que l'incendie n'éclate pas. C'est une préparation à la grande œuvre que vous devez commencer. Quand vous aurez insinué dans quelques âmes le dégoût de la famille et de la religion (l'un va presque toujours à la suite de l'autre), laissez tomber certains mots qui provoqueront le désir d'être affilié à la Loge la plus voisine. Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'inféoder à la Franc-Maçonnerie a quelque chose de si banal et de si universel, que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine. Je m'étonne de ne pas voir le monde entier frapper à la porte de tous les Vénérables, et demander à ces messieurs l'honneur d'être l'un des ouvriers choisis pour la reconstruction du Temple de Salomon. Le prestige de l'inconnu exerce sur les hommes une telle puissance, que l'on se prépare avec tremblement aux fantasmagoriques épreuves de l'initiation et du banquet fraternel.

« Se trouver membre d'une Loge, se sentir, en dehors de sa femme et de ses enfants, appelé à garder un secret qu'on ne vous confie jamais, est pour certaines natures une volupté et une ambition. Les Loges peuvent bien aujourd'hui procréer des gourmands : elles n'enfanteront jamais des citoyens. On dîne trop chez les T.·. C.·. et T.·. R.·. F.·. de tous les orients ; mais c'est un lieu de dépôt, une espèce de haras, un centre par lequel il faut passer avant d'arriver à nous. Les loges ne font qu'un mal relatif, un mal tempéré par une fausse philanthropie et par des chansons encore plus fausses, comme en France. Cela est trop pastoral et trop gastronomique, mais cela a un

but qu'il faut encourager sans cesse. En lui apprenant à porter arme avec son verre, on s'empare ainsi de la volonté, de l'intelligence et de la liberté de l'homme. On en dispose, on le tourne, on l'étudie. On devine ses penchants, ses affections et ses tendances ; quand il est mûr pour nous, on le dirige vers la société secrète, dont la Franc-Maçonnerie ne peut plus être que l'antichambre assez mal éclairée.

« La Haute-Vente désire que, sous un prétexte ou sous un autre, on introduise dans les Loges maçonniques le plus de princes et de riches que l'on pourra. Les princes de maison souveraine, et qui n'ont pas l'espérance légitime d'être rois par la grâce de Dieu, veulent tous l'être par la grâce d'une révolution. Le duc d'Orléans est franc-maçon, le prince de Carignan le fut aussi. Il n'en manque pas, en Italie et ailleurs, qui aspirent aux honneurs assez modestes du tablier et de la truelle symboliques. D'autres sont déshérités ou proscrits. Flattez tous ces ambitieux de popularité ; accaparez-les pour la Franc-Maçonnerie : la Haute-Vente verra après ce qu'elle pourra en faire d'utile à la cause du progrès. Un prince qui n'a pas de royaume à attendre est une bonne fortune pour nous. Il y en a beaucoup dans ce cas-là. Faites-en des Francs-Maçons. La Loge les conduira au Carbonarisme. Un jour viendra où la Haute-Vente peut-être daignera se les affilier. En attendant, ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants, aux citadins et aux besogneux. Ces pauvres princes feront notre affaire en croyant ne travailler qu'à la leur. C'est une magnifique enseigne, et il y a toujours des sots disposés à se compromettre au service d'une conspiration dont un prince quelconque semble être l'arc-boutant.

« Une fois qu'un homme, qu'un prince même, un prince surtout, aura commencé à être corrompu, soyez persuadés qu'il ne s'arrêtera guère sur la pente. Il y a peu de mœurs, même chez les plus moraux, et l'on va très vite dans cette progression. Ne vous effrayez donc pas de voir les Loges florissantes, lorsque le Carbonarisme se recrute avec peine. C'est sur les Loges que nous comptons pour doubler nos rangs ; elles forment à leur insu notre noviciat préparatoire. Elles discourent sans fin sur les dangers du fanatisme, sur le bonheur de l'égalité sociale, et sur les grands principes de liberté religieuse. Elles ont, entre deux festins, des anathèmes foudroyants contre la persécution. C'est plus qu'il n'en faut pour faire des adeptes. Un homme imbu de ces belles choses n'est pas éloigné de nous ; il ne reste plus qu'à l'enrégimenter. La loi du progrès social est là, et toute là ; ne prenez pas la peine de la chercher ailleurs. Dans les circonstances présentes, ne levez jamais le masque. Contentez-vous de rôder autour de la bergerie catholique ; mais, en bon loup, saisissez

au passage le premier agneau qui s'offrira dans les conditions voulues. Le bourgeois a du bon, le prince encore davantage. Pourtant, que ces agneaux ne se changent pas en renards, comme l'infâme Carignan. La trahison du serment est un arrêt de mort, et tous ces princes, faibles ou lâches, ambitieux ou repentants, nous trahissent et nous dénoncent. Par bonheur, ils ne savaient que peu de chose, rien même, et ils ne peuvent pas mettre sur la trace de nos véritables mystères.

« A mon dernier voyage en France, j'ai vu avec une satisfaction profonde que nos jeunes initiés apportaient une extrême ardeur à la diffusion du Carbonarisme ; mais je trouve qu'ils précipitent un peu trop le mouvement. Selon moi, ils font trop de leur haine religieuse une haine politique. La conspiration contre le Siège romain ne devrait pas se confondre avec d'autres projets. Nous sommes exposés à voir germer dans le sein des Sociétés secrètes d'ardentes ambitions ; ces ambitions, une fois maîtresses du pouvoir, peuvent nous abandonner. La route que nous suivons n'est pas encore assez bien tracée pour nous livrer à des intrigants ou à des tribuns. Il faut décatholiciser le monde, et un ambitieux arrivé à son but se gardera bien de nous seconder. La révolution dans l'Eglise, c'est la révolution en permanence, c'est le renversement obligé des trônes et des dynasties. Or un ambitieux ne peut pas vouloir ces choses-là. Nous visons plus haut et plus loin ; tâchons donc de nous ménager et de nous fortifier. Ne conspirons que contre Rome : pour cela, servons-nous de tous les incidents, mettons à profit toutes les éventualités. Défendons-nous principalement des exagérations de zèle. Une bonne haine bien froide, bien calculée, bien profonde, vaut mieux que tous ces feux d'artifice et toutes ces déclamations de tribune. A Paris, ils ne veulent pas comprendre cela ; mais, à Londres, j'ai vu des hommes qui saisissaient mieux notre plan et qui s'y associaient avec plus de fruit. Des offres considérables m'ont été faites : bientôt nous aurons à Malte une imprimerie à notre disposition. Nous pourrons donc, avec impunité, à coup sûr, et sous pavillon britannique, répandre, d'un bout de l'Italie à l'autre, les livres, brochures, etc., que la Vente jugera à propos de mettre en circulation. »

Lettre de Nubius, le chef de la Haute-Vente à Volpe,

datée du 3 avril 1524.

« On a chargé nos épaules d'un lourd fardeau, cher Volpe. Nous devons faire l'éducation immorale de l'Eglise, et arriver, par de petits moyens bien gradués quoique assez mal définis, au triomphe de

l'idée révolutionnaire par le Pape. Dans ce projet, qui m'a toujours semblé d'un calcul surhumain, nous marchons en tâtonnant, mais il n'y a pas deux mois que je suis à Rome, et déjà je commence à m'habituer à l'existence nouvelle qui m'est destinée. D'abord, je dois vous faire une réflexion pendant que vous êtes à Forli à relever le courage de nos frères ; c'est que, soit dit entre nous, je trouve dans nos rangs beaucoup d'officiers et pas assez de soldats. Il y a des hommes qui s'en vont mystérieusement ou à demi-voix faire au premier passant des demi-confidences par lesquelles ils ne trahissent rien, mais par lesquelles aussi, à des oreilles intelligentes, ils pourraient très bien laisser tout deviner. C'est le besoin d'inspirer de la crainte ou de la jalousie à un voisin ou à un ami qui porte quelques-uns de nos frères à ces indiscrétions coupables. Le succès de notre œuvre dépend du plus profond mystère, et dans les Ventes nous devons trouver l'initié, comme le chrétien de l'Imitation, toujours prêt « à aimer à être inconnu et à n'être compté pour rien ». Ce n'est pas pour vous, très fidèle Volpe, que je me permets d'édicter ce conseil ; je ne présume pas que vous puissiez en avoir besoin. Comme nous, vous devez connaître le prix de la discrétion et de l'oubli de soi-même en face des grands intérêts de l'humanité ; mais cependant si, examen de conscience fait, vous vous jugiez en contravention, je vous prierais d'y bien réfléchir, car l'indiscrétion est la mère de la trahison.

« Il y a une certaine partie du clergé qui mord à l'hameçon de nos doctrines avec une vivacité merveilleuse : c'est le prêtre qui n'aura jamais d'autre emploi que celui de dire la messe, d'autre passe-temps que celui d'attendre dans un café que sonnent deux après l'*Ave Maria* pour aller se coucher. Ce prêtre, le plus grand oisif de tous les oisifs qui encombrent la Ville éternelle, me semble avoir été créé pour servir d'instrument aux sociétés secrètes. Il est pauvre, ardent, désœuvré, ambitieux ; il se sait déshérité des biens de ce monde ; il se croit trop éloigné du soleil de la faveur pour pouvoir se réchauffer les membres, et il grelotte sa misère tout en murmurant contre l'injuste répartition des honneurs et des biens de l'Eglise. Nous commençons à utiliser ces sourds mécontentements que l'incurie native osait à peine s'avouer. A cet ingrédient des prêtres statistes, sans fonctions et sans aucun autre caractère qu'un manteau aussi délabré que leur chapeau ayant perdu toute espèce de forme primitive, nous ajoutons, autant qu'il est possible, une mixture de prêtres corses et génois qui arrivent tous à Rome avec la tiare dans leur valise. Depuis que Napoléon a vu le jour dans leur île, il n'y a pas un de ces Corses qui ne se croit un Bonaparte pontifical. Cette ambition, qui

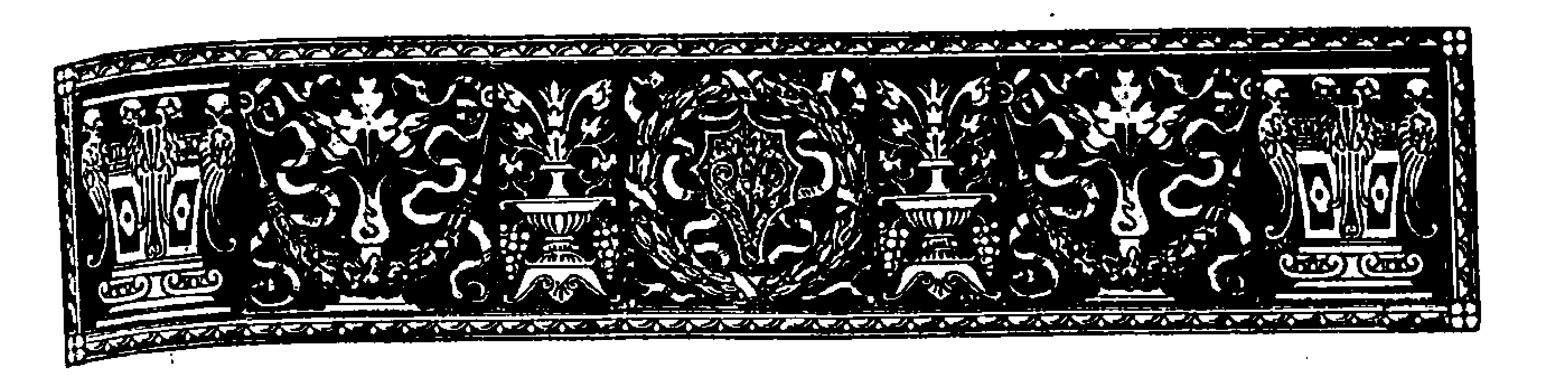
maintenant a sa vulgarité, nous a été favorable; elle nous a ouvert des voies qui probablement nous seraient restées très longtemps inconnues. Elle nous sert à consolider, à éclairer le chemin sur lequel nous marchons, et leurs plaintes, enrichies de tous les commentaires et de toutes les malédictions, nous offrent des points d'appui auxquels nous n'aurions jamais songé.

« La terre fermente, le germe se développe, mais la moisson est bien éloignée encore. »

Fragment d'une lettre de Nubius au Juif prussien Klauss.

Je passe quelquefois une heure de la matinée avec le vieux cardinal della Sanaglia, le secrétaire d'Etat ; je monte à cheval soit avec le duc de Laval, soit avec le prince Carioti ; je vais, après la messe, baiser la main de la belle princesse Doria, où je rencontre assez souvent le beau Bernetti ; de là je cours chez le cardinal Pallota, un Torquemada moderne qui ne fait pas mal d'honneur à notre esprit d'invention ; puis je visite dans leurs cellules le procureur général de l'Inquisition, le dominicain Jabalot, le théatin Ventura ou le franciscain Orioli. Le soir, je recommence chez d'autres cette vie d'oisiveté si bien occupée aux yeux du monde et de la cour ; le lendemain je reprends cette chaîne éternelle (ici cela s'appelle faire marcher les choses). Dans un pays où l'immobilité seule est une profession et un art, il est de fait néanmoins que les progrès de la cause sont sensibles. Nous ne comptons pas les prêtres gagnés, les jeunes religieux séduits ; nous ne le pourrions pas, et je ne le voudrais pas ; mais il y a des indices qui ne trompent guère les yeux exercés, et on sent de loin, de très loin, le mouvement qui commence. Par bonheur nous n'avons pas en partage la pétulance des Français. Nous voulons le laisser mûrir avant de l'exploiter ; c'est le seul moyen d'agir à coup sûr. Vous m'avez souvent parlé de nous venir en aide, lorsque le vide se ferait dans la bourse commune. Cette heure-là est arrivée *in questa dominante.* Pour travailler à la future confection d'un Pape, nous n'avons plus un papalin, et vous savez par expérience que l'argent est partout, et ici principalement, le nerf de la guerre. Je vous donne des nouvelles qui vous iront à l'âme ; en échange mettez à notre disposition des thalers, et beaucoup de thalers. C'est la meilleure artillerie pour battre en brèche le siège de Pierre.





La grande Colère du « Sillon »

Nous avons rendu compte dans notre dernier numéro des deux conférences faites à Tours et à Poitiers, les 21 et 24 juin, par notre premier vice-président le commandant de Fraville. Incidemment, l'orateur fut amené à parler du *Sillon*, et il le fit dans les termes mêmes qu'il nous est possible d'employer à l'égard de ce mouvement prétendu défunt, sachant ce que nous en savons. Sur quoi les chefs du *Sillon* se sont immédiatement livrés à un accès de fureur publique, qui a pour nous le double intérêt : premièrement, de prouver la survivance déguisée d'une organisation qu'on nous disait dissoute, enterrée et abjurée par tous ceux qui en firent partie ; deuxièmement, de montrer que cette organisation a été touchée au bon endroit par l'accusation portée contre elle d'être un des moyens d'action de la Judéo-Maçonnerie.

« Qui se sent morveux se mouche », dit la sagesse des ations. Le *Sillon* (qui est terriblement « morveux », nous en ferons la preuve) s'est mouché bruyamment dans un article publié le 3 août par la * Démocratie *, son organe. ous allons être bien cruels pour l'auteur de cet article. La *evue Antimaçonnique* est un milieu de bonne compagnie et es abonnés sont gens qui se respectent : c'est à ce public, ans doute un peu différent de celui de la * Démocratie *, ue nous allons donner le spectacle des gesticulations et des njures que nous adresse le porte-parole du *Sillon :*

(*Extrait certifié conforme de la* * DÉMOCRATIE * *du 3 août 1912.*)

UN SCANDALE

Au Congrès diocésain de Tours, sous la présidence de l'Evêque, un M. de Fraville calomnie odieusement Marc Sangnier.

Il y a des exécutions nécessaires.

Je dois dire, tout d'abord, que Marc Sangnier, personnellement, répugne à ces sortes de besognes. Et cela fait honneur à sa haute noblesse d'esprit, à sa grande délicatesse de cœur. Quand il s'occupe de quelqu'un, c'est qu'il le croit de bon sens ou de bonne foi. Des méchants et des fous, il se détourne, et passe.

Quant à moi, j'estime que, parfois, trop de délicatesse équivaut à une véritable faiblesse : il faut vaincre certaines répugnances et toucher à certains individus, fût-ce avec une trique, — pour les empêcher de nuire, simplement. Surtout, lorsqu'il s'agit d'un individu tel que le nommé Duval de Fraville, il faut savoir appeler :

Un chat, un chat, et *Fraville un fripon.*

Un fripon ?... Soyons indulgent. Disons un fou, mais *un fou furieux.* Ce sera plus juste aussi.

OU EST LE SCANDALE

Il y a quelque temps déjà que cet individu va, répétant contre notre ami Marc Sangnier les plus abominables, les plus crapuleuses calomnies. Jusqu'ici, nous ne nous étions pas émus. C'est la destinée des hommes qui s'imposent à l'attention de leurs concitoyens par leur talent, leur intelligence, leur grand cœur, d'être suivis — à distance — par de tristes hères, dont c'est le lamentable sort d'aboyer contre tout ce qui est généreux, de baver sur tout ce qui est noble. Les honnêtes gens plaignent ces malheureux ; ils ne leur font même pas l'honneur d'un geste d'impatience ou de mépris.

Mais voici que le nommé Duval de Fraville s'insinue maintenant dans les Congrès diocésains où, sous la présidence d'évêques dont il surprend la bonne foi — en vérité par trop naïve, tout de même ! — il porte contre Marc Sangnier des accusations qu'il n'appuie naturellement — et pour cause ! — d'aucune preuve. Il ment, il calomnie effrontément, cyniquement. Et le prélat, par sa présence, semble donner comme une valeur officielle, comme un caractère d'authenticité à toutes ces ridicules inventions, écloses en un cerveau de misérable ou de toqué. Voilà où est le scandale.

C'est à Tours, le vendredi 21 juin, au cours de la séance du 3[e] congrès diocésain, sous la présidence effective de Mgr Métreau, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Tours, que celui que, pour l'honneur de l'armée dont il fut, il nous répugne d'appeler le commandant de Fraville, a proféré son discours scandaleux. Et qu'on me permette de dire tout de suite qu'il sera souverainement pénible, à toutes les

consciences catholiques, de voir qu'un évêque, que l'un des représentants éminents de l'Eglise de France, se trouve compromis aujourd'hui, pour avoir présidé la réunion où parla de Fraville, avec ce maniaque de la calomnie la plus vile.

LES CALOMNIES

Voici donc, d'après les journaux locaux, ce qu'a déclaré le calomniateur. Je cite.

Du *Journal d'Indre-et-Loire* du 23 juin :

« Tous les moyens sont bons, pour la Franc-Maçonnerie, quand « elle veut amorcer des catholiques anémiés.

« Pour les tempéraments plus mystiques, elle a créé le spiritisme ; « pour les vaniteux, la théosophie ; pour émietter l'effort des meilleurs « elle l'a dénaturé, précipitant dans le *Sillon* les plus dévoués, les « plus actifs de nos jeunes catholiques, égarés par les sophismes « d'un chef qui ose se dire encore désintéressé quand, entre un « catholique antimaçon et un radical franc-maçon, il maintient sa « candidature et fait passer le délégué des Loges. »

Mais voici mieux. Les lignes suivantes sont extraites d'un article qui, dans tous les journaux, où il a été reproduit, — notamment le *Journal de la Vienne* du 3 juillet, — a paru, précédé de cette mention : « On nous prie d'insérer la communication suivante », — ce qui laisse supposer, n'est-il pas vrai, qu'il s'agit là d'une sorte de communiqué officiel, soit du congrès, soit du conférencier lui-même.

« Une revanche catholique se prépare. Pour l'empêcher d'aboutir, « la maçonnerie, n'hésite pas à nous déclarer l'orateur, se sert « d'hommes comme Marc Sangnier, derrière qui, dit-il, est un « kabbaliste, bras droit de Papus, grand maître du Martinisme.

« Je ne dis pas, observe le conférencier, que Marc Sangnier est « franc-maçon, mais s'il l'était, il n'agirait pas autrement. Jugez-en « plutôt : A Paris, quatre candidats se présentent à la députation ; « il y a trois franc-maçons et un catholique, Joseph Mesnard ; c'est « contre Joseph Mesnard que Sangnier va lutter. »

Notons enfin que la *Semaine religieuse* de Tours du 28 juin parle sans rire du « fin causeur et apologiste convaincu » qu'est « le commandant de Fraville », mais, après avoir fait une allusion vague à l' « œuvre de désagrégation judéo-maçonnique », elle ne nomme pas, prudemment, Marc Sangnier et se contente de dire que le conférencier a « fait le procès des idées, des méthodes, des tendances du *Sillon* ». — Que vient ici faire le *Sillon ?* une œuvre aujourd'hui disparue et dont la soumission a fait l'admiration de tout l'univers catholique ? — Bref, passons.

La *Semaine religieuse* conclut en ces termes, et voilà ce qui importe : « Sa Grandeur a remercié M. de Fraville, en le félicitant du courage avec lequel il a démasqué l'adversaire (la Franc-Maçonnerie) et conduit l'attaque de ses réserves. » Donc, Mgr Métreau n'aurait pas formulé, du moins d'après la *Semaine religieuse*, une seule réserve à l'égard du discours qu'il venait d'entendre. Et l'organe épiscopal annonce qu'un ordre du jour a été voté par les catholiques présents, « émus des belles déclarations et des révélations de M. le com-

mandant de Fraville, président de la *Ligue Française Antimaçonnique...* »

Et voilà !

Comment qualifier cette œuvre de mensonge systématique, de calomnie délirante, menée par le personnage auprès des catholiques et des évêques trop crédules ?... Et encore, les journaux n'ont fait que résumer. Un correspondant nous a envoyé, en effet, de ce discours scandaleux, le compte rendu suivant :

« Vendredi soir, le *Sillon* a été vilipendé par un certain M. de « Fraville, qui a appris à ses auditeurs que le *Sillon* était affilié à la « franc-maçonnerie et aux sociétés théosophistes et spirites. D'après « lui, le bras droit de Marc Sangnier n'est autre que le fameux « mage Papus qui, sous son vrai nom de docteur Encausse, vient « paisiblement deux fois par semaine à Tours pour donner des « consultations de médecine homéopathique.

« De plus M. de Fraville a affirmé que Marc Sangnier avait « retrouvé voici quelques années tout un volume d'opinions poli- « tiques et religieuses conçues et écrites par un juif, et que c'est là « dedans qu'il a puisé les bases morales du *Sillon.* »

Nos lecteurs ne s'attendent pas, évidemment, à ce que nous réfutions tout ce fatras d'incohérences et de calembredaines où le ridicule le dispute à l'odieux.

Lorsque le calomniateur déclare, par exemple, suivant le *Journal d'Indre-et-Loire*, que Marc Sangnier « maintient sa candidature (aux Batignolles) et fait passer le délégué des loges », il dit, tout à la fois, un mensonge et une sottise. Un mensonge, car Marc Sangnier ne maintint pas sa candidature au second tour. Une sottise, car il semble ignorer que c'est le « catholique antimaçon », Joseph Ménard, qui fut élu contre le radical Cosnard.

Quant à la version que publie des paroles du calomniateur, — le *Journal de la Vienne*, je n'en puis rien dire, car elle est tout simplement idiote. « A Paris, quatre candidats se présentent à la députation ; il y a trois francs-maçons et un catholique Joseph Ménard ; c'est contre Joseph Ménard que Sangnier va lutter ». On pourrait tout aussi bien dire que c'est Joseph Ménard qui vint lutter contre Marc Sangnier. Mais, d'abord, quels sont donc ces quatre candidats parmi lesquels Marc Sangnier choisit Joseph Ménard seul pour lutter contre lui ?... Quelle est encore cette absurdité ?

CHEZ LE CALOMNIATEUR

Mais j'entends plusieurs lecteurs :

— Ne vous emportez-vous pas trop vite ? M. de Fraville a pu parler contre Marc Sangnier sans lancer d'aussi abominables accusations. Les journaux ont pu mal traduire la pensée du conférencier...

Je vous arrête tout de suite. Avant de me décider à exécuter ici publiquement le calomniateur, j'ai été lui rendre visite, accompagné d'un témoin. Je lui ai dit que les journaux venaient de nous mettre au courant de ce qu'il avait déclaré à Tours, mais que, soupçonnant la presse d'avoir inconsciemment déformé sa pensée, je tenais à obtenir de lui la version exacte, authentique, de son discours. Et je fis le

geste de sortir de ma poche les journaux que j'avais apportés pour les lui soumettre. Il m'arrêta aussitôt de la main.

— Inutile, monsieur, me déclara-t-il. Je sais ce qu'ont publié les journaux. Tout ce qu'ils ont rapporté est infiniment moins grave que ce que j'ai dit à Tours, que ce que je continuerai de dire partout.

J'étais abasourdi. N'en pouvant croire mes oreilles, j'insistai pour lui faire passer les journaux sous les yeux. Il ne m'en laissa pas le temps.

— Je considère Marc Sangnier, s'écria-t-il textuellement, comme un agent conscient ou inconscient, *et que, moi, je crois conscient*, — il insista sur ces derniers mots, — de la Franc-Maçonnerie. C'est un agent provocateur dans le catholicisme.

Cette fois, j'étais suffoqué.

— Mais enfin, pour proférer contre un homme comme Marc Sangnier de si abominables accusations, sur quoi vous basez-vous ?

— Vous me prenez à l'improviste, me répondit-il. Allez 66, rue Bonaparte, au siège de la *Ligue antimaçonnique.* Vous demanderez le secrétaire général. Il vous communiquera notre dossier. Je puis vous informer, d'ailleurs, si vous ne le savez déjà, que c'est sur un dossier réuni et expédié par nous au Vatican, quatre mois avant la lettre du Pape Pie X sur le *Sillon*, que celui-ci a été condamné. Ce dossier établissait les relations maçonniques de l'œuvre de Marc Sangnier...

Comme bien vous pensez, je n'attachai aucune créance à la dernière déclaration de ce fou malfaisant... Je croirais manquer de respect au chef de l'Eglise en supposant même simplement que le jugement qu'il a porté sur l'œuvre, aujourd'hui morte, du *Sillon*, ait pu être inspiré, de près ou de loin, par des calomniateurs et des pitres.

— Justement, diront peut-être quelques-uns, tout cela, c'est de la folie furieuse. Ces gens-là devraient être enfermés. Vous leur faites trop d'honneur en vous occupant d'eux.

Aussi bien, je rappelle une fois encore que, si Fraville et ses complices se contentaient de calomnier dans leurs parlotes ou dans leurs feuilles de chantage et de délation, nous ne les écouterions, nous ne les lirions même pas. Mais c'est sous la présidence d'un évêque que, le 23 juin dernier, s'est produite l'agression. Or, pour l'honneur de notre ami comme pour l'honneur de l'Eglise sous le patronage de laquelle on prétend poursuivre cette campagne infecte, il importe que le scandale ne se renouvelle pas.

LE « VADECARD » ANTI-MAÇON

... Je reprends mon récit. Le lendemain du jour où j'avais rencontré le calomniateur, je me rendais 66, rue Bonaparte. Faut-il remarquer que j'y allais avec la conviction bien arrêtée que je ne verrais aucune des « preuves » annoncées ?

Mais je voulais qu'il fût bien établi que, mis en demeure de prouver ce qu'il affirmait, le calomniateur s'était dérobé honteusement.

Celui qui me reçut — le secrétaire général de l'officine — commença par m'annoncer qu'il possédait des fiches sur les principaux de nos

amis. Et comme je lui demandais s'il collectionnait ainsi beaucoup de fiches, il laissa tomber doucement ce seul mot :

— Enormément !

— Alors, remarquai-je, vous luttez contre la Franc-Maçonnerie par les mêmes moyens qu'elle.

Il s'écria :

— Parbleu !

— Oui, repris-je, la fin justifie les moyens, selon vous ?...

Il conclut dans un sourire :

— En avez-vous jamais douté ?

Quant aux « preuves », naturellement, je n'en vis pas une. Le monsieur m'annonça qu'il choisirait son heure pour publier le fameux « dossier ». En vain, je lui objectai que son maître m'avait assuré qu'en allant rue Bonaparte, je serais « éclairé ». Le Vadécard antimaçon ne me montra rien, rien, rien.

AUX CATHOLIQUES DE FRANCE, A MONSEIGNEUR MÉTREAU

Et maintenant, me détournant de tous les troubles acteurs de cette comédie sinistre, et m'adressant au clergé et aux catholiques de France, je leur dis :

— Tolérerez-vous ainsi que, par passion politique, — car le Fraville est, bien entendu, un royaliste résolu, qui, à l'abri de l'Autel, travaille surtout pour le Trône, — une bande de calomniateurs et de délateurs se donne la tâche de salir l'honneur des meilleurs des catholiques, de ceux-là mêmes dont toute la vie témoigne en faveur de la sincérité, de l'intégrité de leur foi ?... Tolérerez-vous que la calomnie et la délation, — ces armes odieuses que la France a solennellement flétries lorsque la Maçonnerie les dirigeait contre des catholiques, — soient ramassées aujourd'hui dans la boue par de prétendus antimaçons et dirigées encore contre des catholiques ?... Tolérerez-vous que ces êtres inquiétants — et dont on est en droit de se demander pour quelle cause équivoque ils travaillent — sèment parmi les catholiques la discorde et la haine ?... Tolérerez-vous que ces gens-là rompent la belle unité qui, en dépit des divergences politiques, devrait régner entre tous les fils de la même Eglise ...

Me tournant enfin vers Mgr Métreau, je me permets de lui soumettre très respectueusement cette requête :

— Monseigneur, vous avez été indignement trompé par un individu qui, sous prétexte de défendre l'Eglise contre la Franc-Maçonnerie, attaque dans ce qu'il a de plus cher au monde — son honneur de chrétien — le catholique qu'est Marc Sangnier. Présidant la séance où parla cet homme, prononçant vous-même une allocution après lui, sans exprimer, s'il faut en croire votre *Semaine religieuse*, la moindre réserve sur ce que vous veniez d'entendre, vous avez donné lieu de croire aux catholiques du diocèse que vous preniez à votre compte ces odieux racontars. Aujourd'hui, mieux informé, revenu de votre erreur, convaincu que le personnage — s'il n'est pas tout à fait fou — s'est moqué de Votre Grandeur et des catholiques réunis autour d'Elle, vous tiendrez, j'en suis sûr, à désavouer publiquement le calomniateur.

GEORGES HOOG.

« Exécution nécessaire », « scandale », « calomnie odieuse », « méchant et fou », « toucher à certains individus avec une trique », « fripon », « fou furieux », « un individu tel que le nommé Duval de Fraville », « calomnies abominables et crapuleuses », « triste hère », « aboyant » et « bavant », « effrontément et cyniquement », « ridicules inventions », « cerveau de misérable ou de toqué », « celui que, pour l'honneur de l'armée, il nous répugne d'appeler le commandant de Fraville », « maniaque de la calomnie la plus vile », « œuvre de mensonge systématique et de calomnie délirante », « Vadécard antimaçon », « troubles acteurs d'une comédie sinistre », « bande de calomniateurs et de délateurs », « armes ramassées dans la boue », « incohérences et calembredaines où le ridicule le dispute à l'odieux », « mensonge et sottise », « version idiote », « fou malfaisant », « pître », « gens qui devraient être enfermés », « chantage et délation », « campagne infecte », etc.

Nos lecteurs peuvent s'en rendre compte, on dispose, à la * *Démocratie* *, entre deux communions et deux invocations à « l'Amour plus fort que la Haine », d'un vocabulaire d'une richesse exceptionnelle. Nous n'essayerons pas, dans notre réponse, d'atteindre à une telle élégance de procédés. Nous l'essayerons d'autant moins qu'il est aisé de discerner à quoi tendent les outrances qu'on vient de lire : il s'agit de provoquer une riposte passionnée, dont le ton obscurcirait la démonstration, QUE NOUS SOMMES EN MESURE DE FAIRE, des origines judéo-maçonniques du *Sillon*.

La * *Démocratie* * peut donc être assurée que nous ne la suivrons pas sur le terrain de l'invective : notre réponse, qui paraîtra très prochainement dans la *Revue Antimaçonnique*, sera peut-être pénible pour nos agresseurs ; mais elle prouvera le calme où nous laissent les injures de ceux dont il faudra bien que nous fassions justice.

Nous manifesterons seulement notre surprise qu'une femme du monde soit mêlée à un tel genre de littérature. Le « témoin » auquel le signataire de l'article fait allusion est, en effet, une châtelaine de Touraine, ardente sillonniste, qui est venue poursuivre le commandant de Fraville, d'abord dans sa propriété de Grandchamp (Seine-et-Oise), puis, ne l'y ayant pas trouvé, à son domicile de Paris. L'entrevue fut parfaitement correcte, de part et d'autre, malgré la divergence des opinions exprimées sur le *Sillon* et M. Marc Sangnier. M. Georges

Hoog y assistait en tiers. C'est quelques jours plus tard qu'il se donna carrière dans les colonnes de la * *Démocratie* *, se révélant ainsi en possession d'un vocabulaire qui ne le désignait peut-être pas spécialement pour accompagner les femmes du monde.

A la suite de cet article, le commandant de Fraville crut devoir écrire à Mme X..... la lettre ci-après :

Grandchamp, le 8 août 1912.

MADAME,

L'article paru dans la *Démocratie* du 3 août m'oblige à vous adresser des excuses. En vous recevant de mon mieux, vous et le jeune homme qui vous accompagnait et qui a eu grand soin de dissimuler son nom et sa qualité, je ne croyais pas vous faire l'injure de vous imposer la conversation d'un homme que votre compagnon de visite devait traiter quelques jours plus tard de *méchant*, de *fou furieux*, de *fripon*, de *misérable*, de *toqué*, d'individu que pour l'*honneur* de l'Armée il répugne d'appeler le *Commandant* de Fraville, de *maniaque de la calomnie la plus vile...*, de *royaliste convaincu* (?) *qui ramasse dans la boue* la *délation*, etc., etc., Croyez que je suis aux regrets d'avoir été pour vous l'occasion d'une démarche aussi pénible auprès d'un « individu » qui ne peut que justifier une semblable appréciation, puisque le *Sillon* ne saurait mentir !

Ne croyez pas cependant que les injures de M. Hoog aient le privilège de m'émouvoir et encore moins de m'étonner ! Je sais ce qu'on peut attendre d'un apôtre de la grande Religion de l'Amour ! D'autre part, deux mois de campagne électorale en 1906 contre le F.·. Maurice Berteaux m'ont habitué à ce genre de discussion académique !

Il y a cependant une différence que je tiens à vous signaler. C'est qu'en 1906 les énergumènes qui m'insultaient avaient, en dehors de leur éducation spécialement démocratique, une excuse : quarante sous à gagner par soirée. Ils ne venaient pas m'interviewer sous l'égide d'une femme du monde, qui a droit à tout mon respect, et qui se trouve mêlée non seulement à une sorte d'abus de confiance, mais encore à cette polémique de ruisseau, par l'insulteur qui invoque son témoignage (... J'ai été lui rendre visite, *accompagné d'un témoin...*)

M. Hoog adresse aux Catholiques de France et à Mgr Métreau un appel lyrique, qui ne sera pas entendu. Je n'ai aucun titre à diriger les Catholiques de France, puisque je n'ai jamais été franc-maçon, comme tel autre Apôtre que j'aime mieux ne pas nommer, et puisque je n'ai jamais encouru de condamnation de la part du Vatican. A

vous qui êtes une catholique convaincue, à qui « rien ne coûte quand il s'agit du triomphe de la Vérité », je veux bien faire une promesse. La voici : que le Cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry, me prie de faire vis-à-vis du *Sillon* et de M. Sangnier, telle rétractation qu'il lui plaira de me dicter, *et je la signerai*... et M. Hoog pourra la publier, avec ou sans les commentaires que l'Amour de ses frères pourra suggérer à sa plume d'homme bien élevé. Sur le terrain religieux, je ne prends conseil que de l'Episcopat. Céla est simple, pourtant ! Et c'est là que le « dévouement à une cause généreuse » peut le plus facilement, *le plus sûrement* s'exercer.

M. Hoog, dans son article, s'expose à des poursuites judiciaires pour injures. Je n'userai pas de ce moyen pour deux raisons : 1° Parce que les injures, suivant le mot de Guizot, n'arrivent pas à la hauteur de mon mépris ; 2° parce que, connaissant les dessous et les origines du *Sillon*, je ne mets pas en doute les complaisances intimes que la très catholique *Démocratie* et son *très chrétien Directeur* trouveraient auprès de notre Magistrature blocarde et athée.

Quant au « scandale » dont parle M. Hoog, vous pouvez compter qu'il se renouvellera. Nous sommes armés pour cela.

Veuillez agréer, Madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

Commandant G. DE FRAVILLE.

P. S. — Je vous avais envoyé le journal annoncé (1), mais la poste n'aime pas transmettre les publications antimaçonniques. J'espère que la *Démocratie* est mieux traitée que nous. J'en suis même certain. Les 2 étoiles maçonniques à 5 branches, qui encadrent son titre, m'en sont un sûr garant ! Il n'y a pas de meilleur passeport actuellement.

A cette lettre était jointe la note suivante : elle implique une sorte de défi, que le *Sillon* ne relèvera pas.

NOTE.

On a trop souvent l'habitude, dans les discussions, de s'évader du sujet traité, de prêter à l'adversaire un propos stupide et invraisemblable, qu'on réfute dès lors victorieusement.

C'est ainsi que les Sillonnistes reprochent à M. de Fraville d'avoir accusé M. Marc Sangnier d'être franc-maçon.

(1) Il s'agit d'une publication antimaçonnique où il était question du *Sillon*, publication que Mme X..... réclamait, ne l'ayant point reçue.

Rien n'est plus faux.

La thèse de la *Ligue Française Antimaçonnique* est la suivante :
« Le *Sillon* et son Directeur font le jeu de la F.·. M.·. qui trouverait
« difficilement agents plus zélés et plus convaincus pour diviser les
« catholiques, les faire échapper à l'autorité épiscopale, c'est-à-dire
« à la hiérarchie de l'Eglise. Le lien hiérarchique une fois brisé, on
« va au schisme, au libre examen, à l'individualisme, au protestan-
« tisme. Là est le danger, que la *Ligue Française Antimaçonnique*
« a le devoir de signaler. »

C'est à cette accusation qu'il faut répondre, et non pas à une autre.

Si M. Clémenceau redevenait premier ministre, on dirait à juste titre : Il va encore faire le jeu de l'Angleterre... S'il répondait qu'on l'accuse *d'être anglais* et que son acte de naissance proteste contre cette allégation, il répondrait victorieusement peut-être, mais en tous cas par une sottise, étrangère à la question discutée.

M. Marc Sangnier est un orateur réputé et un catholique convaincu. Il a une manière bien facile de réfuter la Ligue Antimaçonnique. Qu'il donne une grande conférence publique sous la présidence d'un cardinal, ou tout au moins d'un archevêque. On ne pourra plus alors colporter le bruit fâcheux que le *Sillon* et son Directeur sont la terreur de l'Episcopat.

Mais s'il ne trouve aucun prélat pour présider cette réunion, que devra-t-on conclure ?

L'article de la *Démocratie*, qui révèle un si curieux état d'esprit, était à peine paru, que le commandant de Fraville recevait une nouvelle preuve d'Amour sillonniste sous la forme d'une lettre, écrite cette fois par un prêtre du diocèse de Paris. La voici dans toute sa saveur :

(4 août 1912.)

Monsieur,

J'apprends ce matin seulement l'inqualifiable aggression (*sic*) que vous vous êtes permise au congrès de Tours contre Marc Sangnier et ceux qui s'intéressent au mouvement qu'il inspire.

Je n'ai nul dessein de défendre celui que vous attaquez. Il lui sera facile de le faire lui-même quand il le jugera à propos. Je tiens seulement à vous exprimer tout mon mépris, sinon pour votre personne, au moins pour l'œuvre de calomnie et de division qui est vôtre.

Je souhaiterais vivement n'être pas le seul à vous dire tout haut ce

que tant de catholiques et de prêtres pensent tout bas. Alors finirait peut-être bientôt cette terreur blanche que vous et vos pareils faites depuis trop longtemps peser sur les meilleurs et les plus généreux de nos frères.

Trouvez ici, Monsieur, l'expression des sentiments que votre genre d'activité peut m'inspirer.

L. B***

*Prêtre, vicaire à Z***, Paris.*

Par respect pour l'habit que porte l'auteur de cette lettre, nous avons remplacé par de simples initiales sa signature et les indications dont il la fait suivre. Mais notre premier vice-président ayant pour principe que toute lettre, si incorrecte soit-elle, mérite une réponse, a écrit à son correspondant dans les termes suivants :

Grandchamp, 14 août 1912.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 août. Je vous dirai très franchement qu'elle m'a attristé. Votre accès de rage froide a évoqué en moi une foule d'idées peu consolantes... Je me dis : Voilà un prêtre, connu pour être un apôtre, un homme de cœur et de belle générosité, qui écrit à un officier retraité, dont la carrière a été brisée par la F.·. M.·., et qui a consacré la fin de sa vie à défendre la cause de la religion et du drapeau sur le terrain électoral et sur le terrain antimaçonnique, et ce prêtre lui écrit pour lui témoigner son mépris ! Et pourquoi ! parce que, dans une conférence, il a signalé le rôle, qu'il estime néfaste, de M. Marc Sangnier. Si j'avais insulté l'Episcopat et la Papauté, il est probable que vous ne m'auriez pas écrit, Monsieur l'Abbé ! Mais j'ai touché à M. Marc Sangnier ! Quel scandale ! Et dans votre emportement tout sillonniste, vous manifestez l'espoir de n'être pas le seul prêtre qui m'insulte. Tranquillisez-vous, Monsieur l'Abbé ; vous n'êtes pas le seul... Je collectionne ce genre de missives, qu'inspire à des prêtres la Religion d'Amour dont M. Marc Sangnier est le suprême Pontife ! Ces documents sont aussi riches en invectives que pauvres en arguments, et constituent autant de justifications de la thèse que je soutiens, à savoir que M. Sangnier est un des meilleurs agents — conscients ou inconscients — de l'œuvre maçonnique. Il a fait de son mieux pour faire échouer dans le 17e arrondissement la candidature de Joseph Ménard, l'avocat des causes catholiques. Moi, je n'ai jamais lutté

que contre le F.·. Berteaux. Et c'est moi que des prêtres injurient !

Mais, dans cette discussion, où je voudrais voir plus de raison et moins de passion, j'ai sur les prêtres sillonnistes un avantage décisif : celui de marcher avec l'Episcopat et avec la Papauté.

Ce qui me permet d'attaquer le *Sillon* comme je l'ai fait, c'est que je suis de ceux qui savent parfaitement ce que signifie certaine phrase de l'Encyclique (qui condamna le *Sillon*), phrase que vous paraissez avoir oubliée et que je me permets de vous rappeler : ... « Nous ne « connaissons que trop les *sombres officines* où l'on élabore ces doc« trines *délétères*, qui ne devraient pas séduire des esprits clair« voyants. Les chefs du *Sillon* n'ont pu s'en défendre... » Ce que, dans sa charité, le Saint-Père n'a pas voulu dire, ce que nous nous étions fait un devoir de ne pas dire non plus, les campagnes d'injures des Sillonnistes nous forceront à l'étaler au grand jour pour leur éternelle confusion. Qui sera, ce jour-là, responsable du scandale ?

Vous me reprochez une œuvre de calomnie et de division ; je ne calomnie pas, puisque je dis la vérité. Et ce n'est pas moi qui divise, car je ne suis dans la lutte que depuis quelques années, longtemps après que M. Sangnier a réussi son œuvre de division, grâce à laquelle je reçois de divers membres du clergé, ou des lettres d'injures, ou des manifestations de sympathie enthousiaste.

Ces « sombres officines » dont parle l'Encyclique, les connaissez-vous ? *La Ligue Française Antimaçonnique* les connaît, et vous renseignera à bref délai. Ce sera plus intéressant que cette prétendue « *terreur blanche* que moi et mes pareils faisons depuis trop longtemps « peser sur les meilleurs et les plus généreux de nos frères ».

Je ne connais de *terreur blanche*, Monsieur l'Abbé, que dans les légendes maçonniques qui nous empoisonnent depuis 150 ans, et voudraient nous faire oublier la Terreur *rouge* et *maçonnique*, celle-là, de 1793-1794.

Je ne comprends pas que vous voyiez une *inqualifiable agression* dans le fait de rechercher dans le *Sillon* les *infiltrations maçonniques* que l'on peut rencontrer un peu partout, même dans l'Eglise, hélas ! Si ma thèse est solidement étayée, elle mérite que vous l'étudiiez avant de la condamner. Si elle est fantaisiste et mensongère, elle n'atteint pas l'adversaire, et ne fait de tort qu'à moi ; vous serez alors bien vengé, sans avoir à vous mettre en frais de violence de langage contraire à votre caractère, à votre mission, à tout ce qu'on connaît à votre actif de grand et de bon... C'est dans cet ordre d'idées que je donne toujours la plus grande publicité aux missives « violentes »

que je reçois. Le lecteur doit entendre les deux cloches et juger. Votre lettre sera donc insérée dans la *Revue Antimaçonnique*, tout comme le flot d'injures qui a paru dans la *Démocratie* du 3 août. Je n'omettrai que la signature, parce que je combats seulement les idées, sans vouloir faire de tort aux personnes.

Le lecteur impartial pourra comparer mes procédés de discussion et de polémique avec ceux que les Apôtres de l'Amour, de la Fraternité et de la Démocratie ne craignent pas d'employer.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments respectueux.

Commandant G. de Fraville.

Voilà nos lecteurs saisis de toutes les pièces du procès. Ce qu'ils savent de la tactique maçonnique leur permettra de remarquer une circonstance qui a son intérêt : c'est que l'on est, à la ⋆ *Démocratie* ⋆, singulièrement rompu à l'emploi des procédés de discussion de la Franc-Maçonnerie. Ces procédés se résument en deux grosses ficelles :

1° Créer dans un public peu intellectuel une haine aveugle, une *phobie*, dirait Drumont, contre telle ou telle étiquette politique ou religieuse. Vienne un contradicteur : on lui colle dans le dos l'étiquette qui fera l'effet de la cape rouge sur le taureau. Aussitôt, le malheureux est enveloppé de la fureur accumulée par des années de suggestion. Cela dispense de répondre à ses questions embarrassantes. (C'est ainsi qu'en période électorale on traite de « calotins » et de « romains » de braves protestants, qui ont le malheur d'être conservateurs ; ou qu'on qualifie d' « aristos » des candidats qui n'ont jamais eu la moindre prétention nobiliaire.)

2° Exiger à grands cris de tout adversaire la preuve immédiate de ses affirmations ; mais, en même temps, proclamer qu'il se dérobe et l'assaillir d'invectives passionnées et d'accusations dont on ne fournit soi-même aucune preuve. On surexcite ainsi l'assistance contre le gêneur et on amène généralement celui-ci à perdre son sang-froid.

Maintenant, relisons l'article de la ⋆ *Démocratie* ⋆. Tout s'y trouve !

Le public sillonniste est, depuis des années, chauffé à blanc contre les royalistes ; on a créé dans son sein une *phobie* spéciale à ce sujet. Survient le discours gênant du

commandant de Fraville. Ce dernier n'a jamais suivi aucun guidon politique et sa seule ambition est d'unir tous les honnêtes gens dans la lutte contre la Franc-Maçonnerie. Son programme, qui est celui de la *Ligue Française Antimaçonnique*, est connu : « Pas de préférences politiques, qui nous « diviseraient ; une haine commune pour nous réunir ! » C'est précis ? N'importe ! On qualifie notre premier vice-président de « royaliste convaincu » et, aussitôt, la *phobie* sillonniste d'entrer en jeu et la haine d'envahir l'âme des prêtres du *Sillon* et de s'épancher dans leurs lettres outrageantes.

Autre coïncidence. La * *Démocratie* * réclame des preuves, des preuves immédiates ; mais le même article qui lui sert à en demander proclame en même temps, avec une hâte fébrile, que nous nous dérobons ; et cet article se présente en outre sous l'aspect de trois colonnes d'injures, bien faites pour faire perdre leur patience à des gens moins familiarisés que nous avec les artifices maçonniques. Quant aux contre-accusations que nous retourne l'article (« fou furieux », « délateur », « maniaque de la calomnie la plus vile »), quant à la ridicule histoire de livre juif trouvé par Marc Sangnier, ces amateurs de « preuves » se gardent bien de nous en fournir une ombre.

Est-ce tout ? Non ! Avez-vous remarqué le paragraphe relatif à notre Secrétaire Général qu'on traite de « Vadécard antimaçon » et auquel on reproche de faire des fiches antimaçonniques ? Reportez-vous à la séance du Sénat, vieille de quelques mois, où M. Dominique Delahaye traita cette question. Pourquoi M. Hoog tient-il le langage même auquel eut alors recours le F.·. Debierre, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient ? Le plagiat est peut-être involontaire, mais combien suggestif ! Et combien amusant pour les antimaçons avertis !

Voilà une cause en état. Nous allons incessamment l'examiner ici même avec ce souci de la documentation dont nous sommes coutumiers. Seulement, la manière dont nous avons accueilli leur attaque doit déjà prouver aux sillonnistes qu'avec nous leurs astuces ordinaires sont destinées à faire long feu.

Nous avons poliment fait observer à M. Hoog, lors de sa visite « à titre personnel et privé » dans nos bureaux, que nous avions affaire non à lui, mais au *Sillon* et à M. Marc San-

gnier. En vain les subordonnés de celui-ci se dévoueront-ils pour le couvrir : nous aurons affaire à M. Marc Sangnier lui-même, qu'il le veuille ou non, et c'est le public que nous saisirons des faits qu'il eût voulu nous voir, dans le tuyau de l'oreille, seulement confier à un comparse.

Nous savons que M. Marc Sangnier est un artiste de l'échappatoire, qu'il sait répondre *religion* quand on lui parle *politique*, et *politique* quand on lui parle *religion*. Critique-t-on ses doctrines démocratiques, il s'écrie : « C'est à « cause de mes opinions religieuses que vous m'attaquez !... « Mon honneur de chrétien... Mes convictions catholiques... » Fait-on allusion à certaine Encyclique, qui lui produit l'effet d'un clou dans son soulier, il change aussitôt de note : « Je sais bien pourquoi vous m'en voulez ; c'est parce que « je suis un ferme républicain. » Avec beaucoup, cela peut suffire...

Pas avec nous, qui avons l'intention de lui parler de *ces ténébreuses officines où l'on élabore les doctrines délétères dont les chefs du* SILLON *n'ont pu se défendre.*

F. S.-CH.





Morale et Principes Sociaux des Juifs

d'après leur livre saint : le Talmud

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VI

LES RABBINS ET LE TALMUD AU-DESSUS DE DIEU ET DE LA BIBLE.

Les éditions du Talmud sont nombreuses, particulièrement celles du Talmud de Babylone, le plus estimé des Juifs, parce qu'exprimant avec moins de voiles les aspirations et les pensées de la race. La plus ancienne édition est presque contemporaine des débuts de l'imprimerie : faite à Venise, en 1520, par Bomberg, elle comprend douze volumes in-folio. Marc-Antoine Giustiniani la réimprima, en 1550, à Venise encore, sans modifications. Mais ces éditions successives ne tardèrent pas à mettre le monde juif dans un grand embarras. Jusque-là, en effet, quand un savant chrétien, ou un rabbin converti, dénonçait la morale d'Israël comme scandaleuse et produisait à l'appui de ses dires des extraits du livre saint des Juifs, ces derniers en étaient quittes pour crier à l'ignorance du

traducteur ou à la malice du copiste, auteur du manuscrit incriminé (61). Avec un ouvrage imprimé, définitif et revêtu d'un caractère officiel, cette tactique devenait impraticable, et les antisémites du XVIe siècle eurent aussitôt une base solide pour appuyer leurs accusations. Aussi la troisième édition du Talmud (celle de Bâle, en 1581) fut-elle expurgée par la censure catholique de certains passages particulièrement venimeux. Les Juifs se bornèrent d'ailleurs à les faire réimprimer à part et à les intercaler dans les volumes en leur possession (62).

De nouvelles plaintes s'étant produites à la suite des éditions (complètes celles-là) d'Amsterdam, en 1600, et de Cracovie, en 1605, les rabbins jugèrent prudent de ne pas fournir plus longtemps des armes contre Israël. Aussi le Synode général réuni en Pologne, en 1631, ordonna-t-il la suppression des passages incriminés, dans toutes les éditions à venir; mais il le fit dans des termes qui méritent d'être signalés, parce qu'ils sont un monument de la perfidie juive : « C'est « pourquoi nous enjoignons, sous peine d'excommunication « majeure (*Hérem*) de ne rien imprimer dans les éditions à « venir de la *Mischna* ou de la *Ghemara* qui ait rapport, en « bien ou mal, aux actes de Jésus le Nazaréen. *Nous enjoi-* « *gnons en conséquence de laisser en blanc les endroits qui ont* « *trait à Jésus le Nazaréen. Un cercle comme celui-ci O,* « *mis à la place, avertira les rabbins et maîtres d'école d'en-* « *seigner à la jeunesse ces passages de vive voix seulement.* « Au moyen de cette précaution, les savants d'entre les Naza- « réens (chrétiens) n'auront plus de prétexte pour nous atta- « quer à ce sujet (63). »

Cette décision fut appliquée, plus ou moins complètement, dans les éditions ultérieures de Vienne, la plus intacte, d'Amsterdam (1644), de Francfort-sur-l'Oder (1697 et 1715-1721), de Sulzbach (1769), de Prague (1839) et de Varsovie (1863). Cependant, malgré le truquage employé, ces éditions fourmillent encore de textes d'un cynisme révoltant. C'est en les dépouillant qu'un savant hébraïsant, M. l'abbé Auguste Rohling

(61) Les Juifs tenaient si peu à mettre leur livre sacré sous les yeux des non-Juifs qu'il est dit au Traité *Sanhédrin*, folio 59, a : « Un non-Juif qui étudie la Loi (le Talmud) mérite la mort. »

(62) Voir (*Action Française* revue, 15 juillet 1911) l'article du comte de Lafont de Savines sur le Talmud.

(63) Drach, *Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, I, 167.

docteur en théologie et professeur à l'Université de Prague, composa vers 1878 un petit ouvrage, le *Juif Talmudiste*, qui fut d'abord publié à Munster en Westphalie. Des critiques ayant été formulées sur l'exactitude de certaines citations, M. l'abbé Maximilien de Lamarque, docteur en théologie, employa dix années à reviser complètement l'ouvrage, et le publia à nouveau, en 1888, à Bruxelles, chez l'éditeur Alfred Vromant, QUI OFFRIT UNE RÉCOMPENSE DE 10.000 FRANCS A QUICONQUE PROUVERAIT QU'UNE SEULE DES CITATIONS CONTENUES DANS LE VOLUME ÉTAIT FAUSSE.

Il y a aujourd'hui vingt-trois ans de cela ; l'ouvrage a été répandu par dizaines de milliers d'exemplaires en Belgique, en France et en Allemagne ; un grand nombre de rabbins l'ont eu entre les mains : or, MALGRÉ L'ESPRIT DE LUCRE SI RÉPANDU EN ISRAEL, PERSONNE NE S'EST JAMAIS AVISÉ D'ESSAYER DE GAGNER LA PRIME EN PROUVANT LA FAUSSETÉ D'UNE SEULE CITATION. Une telle expérience fait preuve pour les plus sceptiques. C'est donc à l'ouvrage des abbés Rohling et de Lamarque que nous allons emprunter un certain nombre de textes du Talmud. Mais, tout d'abord, il nous faut insister sur le caractère que revêt, pour les Juifs, ce Talmud dont nous avons raconté, dans notre première partie, la lente élaboration.

Les Pharisiens, qui l'ont rédigé, devaient avoir pour première préoccupation d'exalter la valeur dogmatique du livre que leur secte avait médité pendant près de mille ans. Ils n'y ont pas manqué, et ils ont placé leur œuvre au-dessus de cette Bible qui ne leur inspirait que de l'éloignement, parce qu'elle leur rappelait l'époque de l'orthodoxie d'Israël. Aussi le Talmud a-t-il soin de proclamer en maints endroits sa propre supériorité sur la Bible. Les citations suivantes le prouvent sans contestation possible :

« La Bible ressemble à l'eau, la Mischna au vin, la Ghe-
« mara au vin aromatique. Comme le monde ne peut exister
« sans l'eau, le vin et le vin aromatique, ainsi le monde ne
« peut être sans la Bible, sans la Mischna et sans la Ghe-
« mara. La loi ressemble au sel, la Mischna au poivre et la
« Ghemara à l'arome, et le monde ne peut subsister sans sel,
« etc. (64).

(64) Masech. Sepharim, folio 13 b.

« Ceux qui étudient la Bible pratiquent une chose qui est « une vertu ou qui n'est pas une vertu ; ceux qui étudient la « Mischna pratiquent une vertu et en seront récompensés ; « mais ceux qui étudient la Ghemara pratiquent la plus haute « vertu (65).

« Si l'homme passe des sentences du Talmud à la Bible, « il n'aura plus de bonheur (66). »

Constamment, le Talmud répète cette même idée de la supériorité de l'œuvre des rabbins sur l'œuvre inspirée de Dieu : « Les paroles des écrivains du Talmud sont plus « douces que celles de la loi » (67), dit-il, en sorte que « les « péchés contre le Talmud sont plus graves que ceux contre « la Bible » (68). Et tous les commentateurs sont d'accord « pour ajouter : « On ne doit pas avoir de commerce avec « celui qui a en mains la Bible et non le Talmud (69). » « Mon fils, fais plus attention aux paroles des rabbins qu'aux « paroles de la Loi (70). » « Celui qui lit la Bible sans la « Mischna et sans la Ghemara est semblable à quelqu'un qui « n'a pas de Dieu (71). » Cette idée de la supériorité du Tal- « mud sur la Bible est si bien entrée dans les cerveaux juifs, que les *Archives Israélites* elles-mêmes, l'organe des Juifs réformateurs, déclare sans hésitation : « Quant au Talmud, nous reconnaissons sa supériorité absolue sur la Bible de Moïse (72). »

Pour expliquer cette supériorité, l'enseignement traditionnel des Juifs affirme que Dieu, sur le mont Sinaï, donna à Moïse, non seulement la Bible, mais aussi le Talmud ; mais il mit cette différence entre les deux ouvrages que le Talmud, le plus précieux, serait conservé oralement, afin que les peuples idolâtres ne puissent en avoir connaissance au cas où ils rendraient Israël tributaire (73) ; et aussi parce que si Dieu avait voulu écrire le Talmud, la terre n'aurait pas suffi pour en recevoir les caractères (74).

(65) Traité Baba Mezia, fol. 33 a.
(66) Traité Chag., folio 10 b.
(67) Talmud de Jérusalem, traité Berachoth, Perek I.
(68) Traité Sanhédrin, folio 88 b.
(69) Sepher Cad ha Kemach, folio 77, c. 3.
(70) Traité Trûbin, folio 21 b. Cf. traité Gittin, folio 59 b.
(71) Sepher Chafare Zedck, folio 9.
(72) *Archives Israélites*, 1864, 25, 150.
(73) Traité Berachoth, *l. c.*, et Midrasch Chemott rabba, par. 47.
(74) Jalkut Simeoni, 22.

Ayant ainsi divinisé le Talmud, l'enseignement de la Synagogue ne pouvait moins faire que de magnifier étrangement le corps rabbinique, auquel Israël était redevable de la rédaction et de la conservation d'un si sublime ouvrage. Aussi les rabbins sont-ils l'objet non d'une vénération humaine, mais d'une véritable adoration, comme en témoignent les textes suivants : « Celui (75) qui méprise les paroles des rabbins est digne de mort. » — « Il faut (76) savoir que les paroles des rabbins sont plus suaves que celles des prophètes. » — « Les discours ordinaires (77) des rabbins doivent être estimés comme la Loi entière. » — « Celui (78) qui contredit son rabbin, celui qui dispute avec lui ou murmure contre lui, ne fait autre chose que contredire la majesté divine, disputer avec elle et murmurer contre elle. » — « Les paroles (79) des rabbins sont les paroles du Dieu vivant. » Et Maïmonidès de confirmer (80) : « La crainte du rabbin est la crainte de Dieu » ; tandis que rabbi Raschi déclare (81) : « Si un rabbin te dit que ta main droite est ta gauche, et que ta gauche est la droite, il faut ajouter foi à ce qu'il te dit. »

Ayant proféré de telles paroles, les auteurs talmudiques n'avaient pas de raison de s'arrêter en si beau chemin ; aussi le traité Sanhédrin (fol. 92 a) dit-il que les rabbins défunts sont chargés, au Ciel, de l'instruction des élus ; et Rabbi Ménachem (82) affirme que chaque fois que s'est débattue au Ciel une question grave intéressant la Loi, Dieu est descendu sur la terre pour consulter les rabbins...

Mais, observera-t-on peut-être, le Talmud contient force opinions contradictoires émises sur le même fait et dans le même temps par ces rabbins réputés si savants. Tous ne peuvent avoir raison, puisque les uns et les autres se contredisent; et comment dès lors discerner la vérité ? C'est encore rabbi Ménachem qui va vous répondre (83) : « Toutes les « paroles des rabbins, de n'importe quel temps ou quelle « génération, sont les paroles de Dieu, aussi bien que les

(75) Traité Erûbin, folio 21 b.
(76) Sepher Caphthor U-Perach, 1590 : fol. 121.
(77) Midrach Mischle, fol. 1.
(78) Traité Sanhédrin, folio 110 a.
(79) Bachaï, ad Pent., folio 201, col. 4.
(80) Jad. Chaz, hilch. Talm. Thôra, Perek 5, 1.
(81) Ad Deutér , XVII, 11.
(82) Ad Pent., par. 28, fol. 129, col. 3.
(83) Ad Exod. XX, 1, folio 98.

« paroles des prophètes, lors même qu'elles se contrediraient; « celui-là donc qui contredit les rabbins, qui dispute avec « eux ou murmure contre eux, dispute et murmure contre « Dieu même. »

Cette doctrine qui réclame pour les rabbins de tous les temps, et dans toutes les circonstances, même lorsqu'ils sont en désaccord, une infaillibilité que l'Eglise catholique n'accorde qu'à son chef, et dans des cas nettement déterminés, cette doctrine se retrouve dans tous les commentateurs du Talmud. Elle aboutit pratiquement à l'abolition de toute règle précise de morale. En effet, y a-t-il désaccord sur un point quelconque entre l'école de Hillel et l'école de Chammaï, dont le Talmud nous retrace les discussions : « Les deux opinions sont la parole de Dieu, celle de Chammaï et celle de Hillel », dit le livre sacré de la Synagogue. En sorte qu'il ne lui reste qu'à conclure : « Puisque toute parole est divine, fais ce que ton cœur désire, selon que l'exécution en est possible » (84). Indifférence des actions humaines bien conforme à l'idéal pharisien, et que vient immédiatement compléter cette autre prescription : « Il est permis de pécher pourvu qu'on commette le péché en cachette (85). »

CHAPITRE VII

DIEU, LES ANGES ET LES DÉMONS SELON LE TALMUD.

S'étant ainsi en quelque sorte divinisés eux-mêmes, il restait aux auteurs et commentateurs du Talmud à faire de Dieu, au contraire, un être de conception purement et bassement humaine, prêtant à rire aux Juifs et effaçant en eux jusqu'au souvenir du grandiose Jéhova que leurs pères avaient adoré. Ainsi se trouvait satisfait, sous la seule forme efficace et prudente, le vieux sentiment pharisien qui niait toute divinité distincte de la nature — mais qui ne pouvait exposer crûment cette théorie en Israël sans provoquer des résistances dangereuses. Puisqu'il fallait, pour la masse, mainte-

(84) Cf. Traité Chûllin, folio 34 b. : traité Jebammoth, folio 32 b : rabbi Raschi, Jebam., folio 33 a ; et Tosaphot, traité Chebâoth, folio 26 a.

(85) Traité Chag., folio 16 a ; et traité Kiddûchin, folio 40 a.

nir le principe d'un Dieu créateur, les Pharisiens se résignèrent à garder l'intégrité du système panthéiste pour l'intimité de leurs livres et de leurs cénacles de Haute Kabbale, et ils mirent Jéhova en scène dans le Talmud. Mais un Jéhova amoindri, falot, grotesque, et comme échappé d'une opérette d'Offenbach — à tel point que ce musicien juif n'a eu, sans doute, qu'à interroger le livre de sa race pour y trouver le modèle des Dieux d'*Orphée aux Enfers*. Parcourons le Talmud et cueillons au hasard quelques-unes des bouffonneries auxquelles est mêlé le nom du Dieu tout-puissant.

Le jour, y est-il dit (Abod-Zar., fol. 3 b), a douze heures. Pendant les trois premières heures, Dieu est assis et étudie la Loi ; pendant les trois heures suivantes, il juge le monde ; pendant trois heures encore, il le nourrit ; puis, satisfait de ses neuf heures de travail, il s'assied, appelle Léviathan, le roi des poissons, et joue avec lui. Or ce Léviathan (Baba Bathra, fol. 74 a et b) est un monstre formidable, car le Talmud affirme qu'il pourrait avaler, sans mettre son gosier en péril, un poisson de 300 kilomètres de long. Aussi, dans la crainte que la progéniture de ce colosse envahît le monde et le dévastât, Dieu a châtré Léviathan et a tué sa femelle ; il a salé la chair de celle-ci et c'est cette chair salée que mangent les élus au Paradis. Que fait ensuite Dieu, une fois la nuit venue ? Rabbi Menachem (86) nous assure qu'il étudie d'abord le Talmud avec les Anges ; mais ceux-ci ne sont pas seuls à discuter avec Jéhova sur le livre saint, car Asmodée, le roi des démons, monte alors au Ciel pour prendre part à l'entretien (87). Ensuite, Dieu danse avec Eve, l'aide dans sa toilette et lui tresse les cheveux (88).

Cependant cet emploi du temps a subi quelques modifications depuis la ruine du Temple de Jérusalem (89) : Dieu ne joue plus avec Léviathan et ne folâtre plus avec Eve, car il est triste, ayant gravement péché. Ce péché pèse si lourd sur sa conscience, que, selon le Talmud (90), il est assis pendant trois parties de la nuit et rugit comme un lion, en s'écriant : « Malheur à moi, puisque j'ai permis qu'on dévaste ma maison, qu'on brûle mon temple et qu'on emmène mes en-

(86) Ad Pent., folio 97, 3. Cf. Targûm, ad cant. V, 10.
(87) Traité Gittin, folio 68 a.
(88) Traité Berachoth, folio 61 a.
(89) Baba Bathra, folio 74 a et b.
(90) Traité Berachoth, folio 3 a.

fants. » En vain, pour le consoler, chante-t-on ses louanges ; il est obligé de secouer la tête et de dire : « Heureux le roi qu'on loue dans sa maison ! mais quelle punition est due à un père qui permet qu'on traîne ses enfants dans la misère ? » Cette désolation l'a réduit à un tel état de consomption qu'il est devenu fort petit : jadis il remplissait le monde et maintenant il n'occupe plus guère que quatre aunes de terrain (91). Il pleure et ses larmes tombent du ciel avec un tel fracas que le bruit en retentit au loin et que des tremblements de terre en naissent (92).

Quand la désolation de Dieu le fait ainsi rugir, il imite la voix du lion de la forêt d'Elaï, qui avait, selon le Talmud, un gosier fort remarquable. Un jour, l'empereur romain voulut voir ce lion. On le fit chercher ; et, quand il n'était plus éloigné de l'empereur que de 400 milles, il rugit avec une telle force que toutes les femmes enceintes firent de fausses couches, et que tous les murs de Rome s'écroulèrent ; lorsqu'il n'était plus éloigné que de 300 milles, il rugit de nouveau avec tant de force que les gens perdaient leurs dents et que l'empereur, tombant de son trône, demanda qu'on reconduisît le lion (93).

On conçoit qu'un Dieu qui se présente sous de tels aspects n'en impose guère aux hommes ; aussi le Talmud nous le montre-t-il assailli de récriminations. La Lune elle-même lui fait des reproches parce qu'il l'a créée moins grosse que le Soleil, et Dieu confesse humblement sa maladresse (94). Dieu d'ailleurs est un étourdi qui fait des serments inconsidérés. Comme il a besoin d'en être délié, un ange puissant, nommé Mi, se tient constamment entre le ciel et la terre, et fait remise à Dieu des engagements qu'il prend à la légère (95). Mais il arrive à cet ange de n'être pas à son poste, et alors Dieu se trouve dans un grand embarras, comme le jour où un sage en Israël l'entendit s'écrier : « Malheur à moi ! qui me déliera de mon serment ? » Il courut raconter cela à ses collègues les rabbins, qui le traitèrent d'âne parce qu'il n'a-

(91) Ne pas oublier que les écrivains talmudistes sont des maîtres en allégorie : ce Jehova gigantesque devenu tout petit, c'est la conception de la divinité dans la Bible remplacée par celle du Talmud.

(92) Traité Berachoth, folio 59 a, et traité Chag., folio 5 b.

(93) Traité Chûllin, folio 59 b.

(94) *Id.*, folio 60 b, et traité Chebûoth, folio 9 a.

(95) *Id.*, folio 60 b, et traité Chebûoth, folio 9 a.

vait pas lui-même délié Dieu, comme tous les rabbins en ont le pouvoir (96).

Ajoutons, pour compléter le portrait moral de Dieu, selon le Talmud, que celui-ci lui attribue généreusement la responsabilité de tous les péchés qui se commettent sur la terre. C'est lui, disent les écrivains rabbiniques, qui a donné aux hommes une nature dépravée ; il ne peut donc pas leur reprocher de tomber dans le péché, puisqu'il les y a prédestinés (97). Et c'est pourquoi David en commettant l'adultère, les fils d'Eli en se livrant aux concussions, ne péchaient pas véritablement ; Dieu seul était coupable de leurs fautes (98).

Si Dieu est ainsi traité par le Talmud, on doit penser que les Anges ne le sont guère mieux. Le livre saint de la Synagogue nous les montre occupés, pendant la moitié du jour, à préparer du sommeil pour les hommes (99). Pour les remercier des bons offices qu'ils en tirent, les hommes doivent aux Anges des actions de grâces ; mais cela ne signifie nullement qu'on ne puisse pas se passer d'eux dans l'occasion. En effet, les Anges, tout savants qu'ils sont, ne connaissent pas la langue chaldéenne ; en sorte que lorsque les Juifs veulent demander quelque chose à Dieu en cachette des Anges, ils n'ont qu'à faire leur prière en chaldéen : toute l'armée des cieux reste bouche bée et Jéhova seul a compris (100).

Les Anges sont très inégaux entre eux et un petit nombre seulement participe à l'Eternité, qui est l'apanage des âmes humaines. Ces rares privilégiés ont été créés au commencement du monde, le second jour ; tous les autres périront avant la fin du monde. Jéhova, d'ailleurs, crée chaque jour de nouvelles troupes d'Anges ; mais ceux-ci ne vivent qu'un instant : ils chantent un cantique en son honneur et disparaissent (101). Par chaque parole que Dieu prononce, un ange est créé (102). Vingt et un mille anges sont préposés

(96) Traité Baba Bathra, folio 74 a.
(97) Traité Aboda Zara, folio 4 b.
(98) Traité Sab., folios 55 b et 56 a.
(99) Jalkût Chad., folio 118.
(100) Tosaphat, traité Berachoth, folio 3 a. On remarquera ce caractère d'excellence accordé au chaldéen, réminiscence de l'origine babylonienne des traditions pharisiennes.
(101) Bachaï, folio 37, col. 4 ; et Traité Chag., folio 14 a.
(102) Traité Chag., *l. c.*

aux vingt et un mille espèces de plantes qui sont sur la terre ; il y a des anges pour les fauves, pour les oiseaux, pour les poissons, et même pour les médecines ; et le Talmud nous apprend que le glorieux archange Gabriel, l'ange de l'Annonciation, est chargé de veiller sur les fruits mûrs (103).

C'est un vendredi soir, alors qu'il était très tard, que Dieu créa les Démons ; et, comme le sabbat allait commencer, il n'eut pas le temps de les achever et de leur donner un corps. Ils ont donc une âme, faite d'une substance qui se trouve dans la lune et ne sert à rien, une forme matérielle, faite d'eau et de feu pour les uns, de terre et d'air pour les autres, mais pas de corps (104).

Beaucoup de démons descendent d'Adam, disent les écrivains rabbiniques : quand le premier homme fut chassé du Paradis terrestre, il refusa d'abord d'approcher d'Eve pour ne pas donner le jour à des êtres maudits de Dieu. Deux démons femelles lui apparurent alors et conçurent de lui. Pendant cent trente ans, l'un de ces démons femelles, appelé Lilith, engendra d'Adam des démons, des esprits malfaisants et des spectres nocturnes. Mais Lilith ayant mal agi envers Adam, Dieu la condamna à voir périr chaque jour cent de ses enfants ; et sa douleur fut si grande que depuis lors, accompagnée de quatre cents quatre-vingts esprits de malédiction, elle n'a pas cessé de parcourir le monde en rugissant (105).

Pendant qu'Adam se comportait ainsi, Eve n'avait pas une meilleure conduite : elle était la femme de démons mâles qui lui engendraient une semblable progéniture (106). Depuis lors, beaucoup d'hommes et de femmes s'unirent ainsi aux démons. Il ne faut donc pas être surpris si le nombre de ces derniers est très considérable (d'autant plus qu'ils procréent ainsi entre eux), et il le serait bien davantage si ces

(103) Traité Pesachim, folio 118 ; traité Sanhedrin, folio 95 (Raschi) ; Sepher Ammude Sahibkab, folio 49.

(104) Jalkût Chad, folios 107, 115 et 116 ; Sepher Nischmath Chaijm, folio 117, col. 2 ; Sepher Tûb·ha — arez, folio 9 b. (On remarquera cette décomposition en âme, forme et corps, qui est empruntée aux anciennes croyances chaldéennes ; les juifs Kabbalistes l'ont reçue par le canal des Pharisiens et l'ont transmise à nos occultistes, spirites et théosophes modernes ; la « forme » est devenue le « corps astral ».

(105) Jalkût Reûbeni, III ; traité Erûbin, folio 18 b ; Sepher Bensira, folio 9 a et b.

(106) Bachaï, folio 16 a, et Sepher Nichmath Chaijm, folio 114 b.

méchants esprits n'avaient un goût marqué pour l'ivrognerie et la gourmandise, ce qui fait que beaucoup meurent d'indigestion (107). Salomon, qui fut un grand magicien, connaissait bien ces particularités, et, en plus de ses 700 femmes et de ses 300 concubines, il s'était choisi quatre épouses parmi les démons femelles (108). L'une d'entre elles fut cette Lilith, qui avait déjà été la femme d'Adam et qui mène depuis lors si grand tapage. Une autre dansait sans discontinuer et avait à sa suite 479 esprits mauvais qui imitaient toutes ses contorsions. Mais elle ne pouvait être comparée à la troisième qui fut choisie par Salomon : elle était femme du puissant démon Sammaël, et, en l'honneur de son époux infernal, elle est accompagnée de 180.000 esprits très malfaisants.

Le seul moyen pour les hommes de tuer des démons est de faire cuire des gâteaux de Pâques, dont l'odeur leur est insupportable (109) ; mais l'on en serait débarrassé depuis le Déluge si Noë n'avait pas été assez simple pour en prendre quelques couples dans l'arche (110). Depuis lors, ils se sont multipliés et l'on en trouve partout. Ils aiment à venir danser entre les cornes d'un bœuf qui revient de l'abreuvoir, ou au milieu d'une troupe de femmes au retour d'un enterrement. L'envie les attire aussi autour des rabbins. Enfin, les noyers leur sont un lieu de refuge et chacune de leurs feuilles est occupée par un démon ; c'est pourquoi il faut bien prendre garde de ne pas s'endormir sous leur ombrage, car les démons vous joueraient les plus méchants tours (111).

Le Talmud est intarissable sur cette question des démons, et toutes les fables qu'il raconte sont devenues la base des livres de sorcellerie et de magie, si populaires au Moyen Age, et qui sont, depuis vingt ans, l'objet d'une nouvelle faveur du public. C'est à bon droit qu'Eliphas Lévi (le défroqué Louis Constant) a pu dire que le Talmud était le livre fondamental de la Magie ; les démons, les charmes, les enchantements y interviennent à chaque page. Il ne faut pas s'aventurer dans les endroits solitaires, parce que les démons y font leur demeure ; il ne faut pas se trouver seul aux

(107) Traité Chag., folio 16 a.
(108) Sepher ha-Nechamâ, folio 28 a ; traité Pesachim, folio 112 b.
(109) Zohar, par. Vajchlach.
(110) Sepher Nischmath Chaijm, folio 115, col. 3.
(111) Traité Pesachim, folio 112 b. ; Jore Dêa, par. 359 ; traité Berachoth, folio 6 a ; Jalkût Chad., folio 108 b.

heures où commence la croissance et la décroissance de la lune, parce que ce sont des moments abandonnés aux démons ; il ne faut pas saluer quelqu'un pendant la nuit, parce que celui qu'on salue pourrait bien être un démon ; etc.

Les superstitions les plus niaises, qui ont été ensuite propagées par les pythonisses de bas étage et les magiciens filous (une croix rencontrée, signe de malheur prochain ; le vendredi, jour de mauvaise chance ; bien d'autres choses encore) ont commencé par se trouver consignées dans le Talmud et ont fait partie de l'enseignement des rabbins. Outre l'avantage de dégrader, chez les Juifs comme chez les non-Juifs, la notion du surnaturel, les auteurs pharisiens du Talmud attachaient un sens symbolique à ces croyances superstitieuses ; et les rabbins s'amusent fort, aujourd'hui encore, en voyant beaucoup de chrétiens, par ailleurs bons croyants, adopter l'enseignement de la Synagogue en considérant la croix et le vendredi (l'instrument et le jour de la Rédemption) comme étant de funeste présage...

Les rabbins, qui s'étaient fait si bonne mesure en mettant leur sagesse au-dessus de celle de Dieu, ne pouvaient manquer de s'attribuer un grand pouvoir sur les démons. Le Talmud affirme que ce pouvoir est sans limites et qu'ils s'en servent pour les plus étonnants tours de magie.

Ici, c'est un des rédacteurs du Talmud dont il est rapporté qu'il avait le secret de ressusciter un homme après l'avoir tué ; à plus forte raison pouvait-il rendre la vie à un animal. Aussi imagina-t-il, pour se nourrir à bon marché, de tuer tous les soirs un veau de trois ans, dont il dînait de bon appétit avec un de ses confrères, puis qu'il ressuscitait le lendemain matin, pour le retuer et le remanger le soir venu (112). Préférant la venaison, un autre rabbin célèbre changeait, par ses secrets magiques, des citrouilles en cerfs et des melons en daims (113). Encore fallait-il avoir des citrouilles ; mais, si rabbi Eliezer était présent, on n'avait pas à craindre d'en manquer : quelques paroles mystérieuses lui suffisaient pour en remplir tout un champ (114). Rabbi Jannaï, non moins habile, pouvait changer l'eau en scorpions,

(112) Traité Sanhédrin, folio 65 b. ; traité Meggillâ, folio 7 b. ; traité Sanhédrin, *l. c.*
(113) Talmud de Jérusalem. Traité Sanhédrin, Perek VII.
(114) Traité Sanhédrin, folio 68 a.

et, un jour où il manquait de monture pour aller au marché, il changea une femme en âne, et lui rendit sa forme une fois la course faite (115). Tous les rabbins célèbres avaient, d'ailleurs, dit le Talmud, une pierre magique qui leur servait à faire des prodiges : un d'entre eux s'amusait à en toucher des oiseaux salés, qui aussitôt revenaient à la vie et prenaient leur vol (116).

CHAPITRE VIII

A TRAVERS LE TALMUD.

C'est de la même manière que la Bible est transformée par les écrivains talmudiques, qui la racontent une seconde fois, en la mélangeant d'absurdités dans le genre de celles que nous venons de rapporter.

C'est ainsi que le Talmud raconte que Dieu créa d'abord l'homme hermaphrodite, Adam et Eve ne formant qu'un corps ; mais, plus tard, il changea d'idée et sépara leurs deux natures (117). Adam était alors si grand que sa tête touchait le firmament, et que, lorsqu'il se couchait, ses pieds se trouvaient à l'extrême occident et sa tête à l'extrême orient. Mais, quand Adam eut péché, Dieu le fit plus petit que les hommes ordinaires (118).

Presque aussi grand était Og, ce roi de Basan que cite la Bible et que le Talmud met en scène fréquemment. Les rabbins assurent qu'il dut à sa taille de ne pas être noyé par le Déluge : alors que les plus hautes montagnes étaient submergées, sa tête domina toujours les flots. Cependant, il fut en grand danger d'être bouilli, car les eaux qui couvraient la terre étaient brûlantes ; mais ils eut la finesse de remarquer que l'onde restait froide autour de l'Arche, et il ne s'en écarta pas

(115) Traité Sanhédrin, folio 67 b. ; Massech, Sapharin, 13.

(116) Baba Bathra, folio 74 b.

(117) L'hermaphrodisme occupe une grande place dans le Talmud, et les Juifs kabbalistes ont transmis cette préoccupation à la plupart des écoles occultistes ; de nos jours encore, on voit des écrivains hermétiques consacrer d'importants commentaires aux caractères d'hermaphrodisme de certains tableaux réputés en contenir, tel *le Précurseur*, de Léonard de Vinci, au Louvre.

(118) Traité Sanhédrin, *l. c.* ; Traité Chag., folio 12 a.

d'une semelle. Tout au plus fut-il obligé de jeûner pendant ce temps, ce qui dut l'incommoder beaucoup, car il mangeait chaque jour, en temps normal, deux mille bœufs et autant de pièces de gibier, qu'il arrosait de mille mesures de vin.

Quand les Hébreux vinrent à Basan, Og voulut s'en défaire d'un seul coup : sachant que leur camp couvrait trois milles de terrain, il alla arracher d'une montagne un rocher de même étendue et le mit sur sa tête, dans le dessein de le déposer sur les compagnons de Moïse. Mais Jéhova s'aperçut de sa manœuvre et envoya des fourmis ronger le rocher ; ce travail alla si vite que le rocher fut troué sur la tête de Og, et, descendant sur ses épaules, lui prit le cou comme dans un carcan. Pendant qu'il travaillait à s'en débarrasser, Moïse accourut, avec une hache dont le manche avait dix aunes de long ; il fit en l'air un saut de dix aunes de haut, et parvint ainsi à atteindre Og à la cheville du pied, lui faisant une mauvaise entaille dont le géant mourut. Plus tard, rabbi Jochanan trouva un jour, dans le désert, un os gigantesque ; il courut plus de trois milles le long de cet os avant d'en voir la fin : c'était un tibia de Og (119).

Un jour que Og perdit une dent, Abraham la recueillit et s'en tailla un lit. Et cependant Abraham était grand et fort comme soixante-quatorze hommes ordinaires, car il avait pris l'habitude de manger autant que soixante-quatorze hommes. Il est vrai que le Talmud raconte, tour à tour, que cette dent de Og servit à faire un lit, ou à faire un fauteuil, en sorte que la question est restée en suspens (120).

Ce serait une erreur de croire, cependant, que le Talmud ne contient que des fables de ce genre. Les Pharisiens qui l'ont rédigé ont eu soin, après avoir ridiculisé par ces contes Jéhova et la Bible, de consigner dans le nouveau livre saint tous les points essentiels de leur doctrine. C'est ainsi qu'on retrouve, formellement mentionnée en plus de vingt endroits du Talmud (121), cette vieille croyance à la transmigration des âmes que la secte pharisienne naissante emprunta à la Chaldée, lors de la captivité de Babylone, et qu'elle a réussi

(119) Traité Zebachim, folio 113 b ; Masech. Sopharim, 14 ; Traité Berachoth, folio 54 b ; Traité Nidda, folio 24 b.

(120) Maseph. Sopharim, *l. c.*

(121) Notamment : Sepher Nischmath Chaijm, folio 159 a ; Jalqût Reubeni, 17 ; Jalkût Chad., folios 9 b et 121 ; Baba Bathra, folio 16 b ; Sepher Emek ha-Melech, folio 16 a ; etc.

ensuite à faire adopter par la nation juive tout entière, puis à répandre de nos jours parmi les chrétiens, sous la forme des croyances spirites et théosophiques.

Le Talmud affirme, en effet, que Dieu, après avoir créé les âmes des Juifs de sa propre substance, de même qu'un fils est créé de la substance de son père, les prédestina toutes à la vie éternelle et au Paradis. Mais il ne les y admet que lorsque ces âmes se sont purifiées en passant par différents corps, en sorte que les âmes des ayeux morts reviennent s'incarner dans les enfants qui naissent jusqu'à ce que Dieu rappelle ces âmes à lui. Mais il arrive que des Juifs soient impies, tuent un autre Juif ou renient leur race. Que fera Dieu de ces révoltés ?... Il ne les condamnera pas à l'enfer éternel ; tout au plus les y enverra-t-il une année durant. Après quoi, ces âmes juives seront envoyées dans des plantes, puis dans des corps d'animaux, puis dans des corps d'hommes non juifs ; enfin, elles deviendront dignes de reparaître dans le corps d'un juif, et pourront mériter à nouveau la vie éternelle.

On ne peut manquer d'être frappé de la similitude qui existe entre ces doctrines pharisiennes, vieilles de vingt-cinq siècles, et celles professées de nos jours par les disciples d'Allan Kardec ou de Mme Blavatsky. La différence la plus importante est que la béatitude finale est réservée par le Talmud aux seuls Juifs, tandis que spirites et théosophes affirment que tous les êtres y parviendront. Encore n'y a-t-il pas contradiction formelle, puisque le Talmud admet que certains non-Juifs peuvent se perfectionner en renaissant dans des corps de Juifs ; la chaîne des êtres, que les théosophes commencent aux choses inanimées pour arriver à l'être humain, compte ainsi, selon le Talmud, un anneau de plus : *le Juif, ou surhomme*. Les théosophes et spirites peuvent provisoirement ne pas admettre cet anneau supplémentaire ; ils n'en sont pas moins intellectuellement tributaires d'un système philosophique juif, et ils préparent les cerveaux de leurs adeptes au prosélytisme judaïque, qui absorbera quelque jour les plus intelligents d'entre eux.

Ajoutons que le Talmud ne se borne pas à formuler d'une façon générale la doctrine de la transmigration des âmes. Il donne des exemples précis. C'est ainsi qu'il rapporte que l'âme de Japhet passa en Samson, celle de Tharé en Job, celle d'Ève en Isaac, celle de la courtisane Rahab en Heber le

LE JUIF ROI.



— Moi en fait de Maghzen, ch'ai gommencé afec un maghzen de noufeautés, et maintenant, gomme souferain té la Vrance, che ne suis pas bret d'apdiguer !

Supplément à la *Revue Antimaçonnique* N° 10.

Hétien (122), celle de Sael en Héli. Caïn, mieux partagé, avait trois âmes ; l'une passa en Jethro, l'autre en Coré, et la troisième habitait le corps de cet Egyptien que Moïse tua. Quant à Esaü, que le Talmud représente comme un assassin et un adultère, son âme passa dans le corps de Jésus le Nazaréen, fondateur de l'exécrable secte des Chrétiens, lequel Jésus, au dire des rabbins, est à jamais plongé dans l'Enfer, au sein d'une cuve d'excréments bouillants (123).

C'est en enfer aussi que vont les âmes des non-Juifs (qu'il ne faut pas confondre avec les âmes des Juifs coupables, provisoirement incarnées dans des corps de non-Juifs). Tandis que, plus ou moins vite, tous les Juifs finiront par avoir le Paradis en partage, tous les autres hommes, mais surtout les Chrétiens et les Musulmans, seront damnés et plongés éternellement dans des cuves de fiel et de fange (124), le seul moyen pour eux d'être sauvés étant, pendant leur vie, de se faire circoncire et de devenir posélytes Juifs. Et cette damnation des non-Juifs est chose méritée, car si les Juifs sont de la substance de Dieu, comme nous l'avons vu plus haut, les non-Juifs, eux, sont de la substance du démon et leur âme est semblable à celle des animaux les plus vils (125).

Nous touchons ici à un autre côté de la doctrine pharisienne, emprunté non plus aux conceptions philosophiques de la Chaldée, mais au vieil orgueil national hébraïque. Les Pharisiens, ayant adopté les théories chaldéennes sur l'invisible, les avaient accommodées à la manière juive, en retenant pour Israël son rôle de peuple élu et les promesses de domination universelle. Ces grands athées avaient seulement humanisé le rôle assigné aux Hébreux par la Providence, en

(122) On remarquera ces réincarnations de femmes dans des corps d'hommes. C'est ainsi que les auteurs rabbiniques expliquent les mœurs contre nature de certains dépravés : ceux-ci sentent, disent-ils, se réveiller en eux leur âme, qui est féminine. Aussi les Kabbalistes de tous temps ont-ils été pleins d'indulgence pour ce crime, que les anciennes lois de la Chrétienté, conformes à la loi de Moïse, punissaient du bûcher.

(123) Traité Sanhedrin, folios 67 et 107. Ce passage, un des plus odieux du Talmud, l'a fait détruire à plusieurs reprises ; il a toujours été rétabli par les rabbins. Voir ci-dessus, note 121, les principales références relatives à ces transmigrations d'âmes.

(124) Reschith Choklmâ, folio 37 b ; Sepha Zeror ha-Mar, folio 27 b ; Bachaï, 34 et 171 ; Maschmia Jeschûa, fol. 19, col. 4 ; Rosch ha Channâ, folio 17 a.

(125) Schefa Tal, fol. 4 ; Schefa ha-Nechammâ, folio 221, col. 4 ; Jalqût Chad., folio 174 b.

transformant le Messie en un triomphateur temporel, et en substituant à la primauté donnée à Israël par la connaissance de la vraie religion, une prétendue supériorité ethnique sur les autres peuples. Or, si la primauté religieuse imposait à Israël l'obligation d'être juste envers les non-Juifs (appelés à connaître plus tard, eux aussi, le Dieu de Moïse), la croyance à une supériorité ethnique excitait, par contre, les Juifs à ne voir dans les autres hommes que des êtres inférieurs, tolérables lorsqu'ils servaient humblement la nation élue, criminels lorsqu'ils prétendaient s'égaler à elle. En donnant aux Juifs le Talmud, les Pharisiens leur mirent au cœur, non seulement la volonté de faire la conquête du monde, matériellement et par des moyens humains, mais encore le sentiment qu'ils étaient prédestinés à sa domination par leur origine supérieure, l'origine bestiale des autres hommes ne les prédestinant qu'à la servitude.

Le Talmud abonde en prédictions sur ce qui se passera à la fin des temps, quand viendra le roi-Messie qui « broiera les non-Juifs sous les roues de son char ». Il y aura alors une grande guerre pendant laquelle les deux tiers des peuples périront. Les Juifs, vainqueurs, mettront sept ans à brûler les armes des vaincus. Ceux-ci se soumettront aux Juifs et leur feront de grands présents, mais le roi-Messie n'acceptera pas le tribut des chrétiens, qui devront être entièrement exterminés. Tous les trésors des peuples passeront dans les mains des Juifs, dont la richesse sera sans mesure : les trésors du roi-Messie seront si vastes que les clefs qui serviront à l'enfermer formeront la charge de trois cents bêtes de somme ; quant aux simples Juifs le moindre d'entre eux recevra deux mille huit cents esclaves. Après l'extermination des chrétiens, les yeux des autres peuples s'ouvriront : ils demanderont la circoncision et l'habit de prosélytes, et le monde entier ne sera plus peuplé que de Juifs. Alors, la terre produira sans travail des gâteaux au miel, les vêtements de laine, et de si beau froment que chaque grain en sera aussi gros que les deux rognons du plus grand bœuf (226).

Nous avons tenu à rapporter ces fables et ces prédictions — qui portent dans le Talmud le nom de Aggades (récits)

(126) Traité Sanhédrin, folios 88 b et 99 a ; Jalqût Siméoni, folio 56 ; Bachaï, folio 168 ; Sanhédrin, folio 101 a et b ; Maschmia Jeschûa, folios 49 a et 65 b ; Pesachim, folios 118 b et 119 a ; Bachaï, folio 72 a ; Jebammoth, folio 24 b ; Aboda Zarah, folio 3 b, etc., etc.

— parce qu'elles servent à mesurer la déchéance intellectuelle que la conquête pharisienne a infligée à la nation juive, et aussi parce qu'elles permettent de comprendre l'atmosphère d'orgueil délirant et de soif de domination dans laquelle Israël vit depuis des siècles. Nous allons maintenant aborder les Hallakhoths, ou « sentences » du Talmud, qui formulent en phrases brèves des préceptes et des enseignements qui ont été et sont encore ceux de la Synagogue dans tous les pays, et qui expliquent comment l'âme juive est devenue un composé de haine ardente et d'atroce perfidie contre tout ce qui lui est étranger, et particulièrement contre les chrétiens.

(*A suivre.*) FLAVIEN BRENIER.





Le Socialisme antimaçonnique

Un de nos amis nous communique la LETTRE OUVERTE ci-après, adressée aux promoteurs de cette évolution si remarquée.

MESSIEURS,

Vous avez fait preuve d'une clairvoyance remarquable en discernant le travail maçonnique souterrain qui s'opère dans les rangs du socialisme, et d'un courage non moins remarquable en le dénonçant.

Votre intervention persévérante à l'encontre des loges dénote, non pas seulement un accès d'indignation plus ou moins passager, mais une pensée réfléchie et profonde, un effort conscient de la rude tâche qu'il s'agit de remplir pour arracher l'ouvrier à cette puissance maudite qui trompe à la fois et son besoin de bien-être et sa soif d'idéal.

J'éprouve le besoin de vous en féliciter.

Vous n'attacherez peut-être pas beaucoup de prix à l'expression, d'ailleurs bien modeste, d'un témoignage qui n'est pas parti de vos rangs et qu'un esprit moins indépendant que les vôtres pourrait même, à ce titre, trouver compromettant ; mais je me fais à moi-même un honneur de vous le rendre ; car l'intelligence et la loyauté, quand on les trouve réunies, méritent bien, aujourd'hui surtout, qu'on les salue au passage et qu'on les porte à l'ordre du jour de l'opinion publique.

Voilà plusieurs années déjà que j'ai voué à l'étude de la Révolution française ce *labor improbus* dont parle le poète. Dans cette voie douloureuse et passionnante, à travers bien des incertitudes et des obscurités, une clarté apparaît éclatante, une conviction s'impose irrésistible.

1789, qu'on a réussi à poser comme le point de départ d'une ère antichrétienne, se détache, d'autre part, devant l'œil assez clairvoyant pour percer les *nuées* étrangères dont il est enveloppé, comme l'échéance naturelle, comme l'occasion favorable, mais manquée, d'un admirable mouvement politique qui, livré aux seules forces nationales, sous l'impulsion supérieure du souffle évangélique, eût dépassé encore, et ce n'est pas peu dire, les espérances du peuple au profit duquel il se préparait.

Mais voilà qu'une autre force, dont on sentait partout l'action, sans en démêler tout d'abord la nature, a fait dévier brusquement au profit presque exclusif de la bourgeoisie, ces réformes et ces progrès dont le troisième, Etat, ouvrier et paysan, s'attendait à devenir, pour sa large et légitime part, le bénéficiaire.

Tandis qu'elle mutilait et restreignait ainsi le mouvement réformateur et progressif (mouvement que nous pourrons, d'ailleurs, *reprendre tous ensemble quand nous le voudrons*), la Franc-Maçonnerie, par une série de manœuvres convergentes et, en apparence seulement, toutes contradictoires, réussissait, du même coup, à l'exagérer, à l'exaspérer, par cela même, à le dénaturer ; elle en préparait en fin de compte, par cette double déformation, l'avortement définitif, la chute lamentable.

De cette influence maçonnique sur la Révolution française les preuves surabondent ; j'en ai moi-même rempli tout un volume dont le caractère documentaire et bibliographique satisfera, je l'espère, les plus exigeants.

L'un des vôtres et non des moins célèbres, le russe Kropotkine, proclame hautement cette maçonnisation indéniable, et d'après lui très avantageuse, de ce qu'il appelle encore (est-il excusable, même pour un Russe !) *la grande Révolution*. Il en tire même cette conclusion discutable, mais significative, qu'il n'a fallu rien moins que la force de cohésion du ciment maçonnique pour relier si longtemps entre eux les divers éléments révolutionnaires qui ont fini par se désagréger pendant la Terreur.

Par une vue bien autrement lucide, vous avez compris que ce prétendu lien, artificiel et passager, n'était qu'un trompe-l'œil et que toute institution *latomisée* portait, au contraire, en elle-même une cause de désunion, un germe plus ou moins actif, mais irrémédiable, de stérilité et de mort.

A y regarder de près, on peut se convaincre, en effet, que la Franc-Maçonnerie est en voie de faire avorter le grand mouvement de régénération sociale qui devait être l'honneur du xxe siècle, comme le mouvement politique et monarchique de 1789 eût pu devenir, sans son intervention funeste, l'honneur du xviiie.

Et c'est encore par les mêmes manœuvres, sauf la différence des temps et des situations, que cet avortement aura été produit : c'est la même mutilation des idées les plus larges, la même exagéra-

tion des sentiments les plus généreux, le même escamotage des intérêts populaires au profit d'une bourgeoisie financière sceptique et jouisseuse, les mêmes déviations froidement calculées, et enfin, en perspective, comme dernier terme de ce progrès à rebours, la même décrépitude sanglante ou hébétée.

Continuez donc le bon combat si heureusement engagé et, puisque vous voyez clair, puisque vous frappez juste, — je termine cette lettre en le répétant, — ne laissez pas confisquer, par le gros bourgeois juif et franc-maçon, les aspirations légitimes du prolétaire vers la richesse et la propriété, comme nos pères trop crédules laissèrent confisquer, il y a plus de cent vingt ans, au profit du même bénéficiaire, ses meilleures aspirations vers les vraies libertés.

Veuillez agréer, etc.

LUNY.





Un discours de M. Dominique Delahaye

Dans la séance du Sénat du 20 juin dernier, le F.·. Astier, sénateur de l'Ardèche, interpella le F.·. Fernand David, ministre du Commerce et de l'Industrie, au sujet de l'enseignement technique et industriel. Son interpellation avait pour but, comme on va le voir, de resserrer l'emprise maçonnique qui pèse sur l'enseignement professionnel. Nous empruntons au *Journal Officiel* la réplique de M. Dominique Delahaye, sénateur antimaçon de Maine-et-Loire :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Delahaye.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Messieurs, après une péroraison vibrante de patriotisme et de déclarations d'amour de la pacification religieuse, vous allez peut-être me trouver singulièrement méfiant, lorsque je vais vous déclarer d'abord que ces paroles, prononcées par M. Astier, prononcées un peu aussi avant-hier par M. le Ministre du commerce, ces deux honorables personnages appartenant l'un et l'autre aux loges maçonniques, ne m'inspirent pas grande confiance. (*Exclamations et rires à gauche.*)

M. BOUCY. — Vous n'en savez rien, c'est secret !

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — J'ai leur extrait de naissance maçonnique à l'un et à l'autre. (*Bruit.*)

M. ROUBY. — C'est donc que vous allez quelquefois dans les loges ?

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ce grand amour extérieur de l'enseignement technique, de l'enseignement professionnel et cette inquiétude de l'arrêt de la crise d'apprentissage ne sont qu'une fausse apparence. (*Exclamations à gauche.*)

Depuis 1880, dans les Loges, on demande cet enseignement, mais bien plus pour renforcer la grande armée maçonnique que pour enseigner les métiers ou que pour venir au secours de l'ouvrier. La preuve, c'est que les lois, toujours faites par vous, qui ont suivi 1880, notamment celle de 1900, que vous considérez comme responsables de l'état de choses actuel, sont votre œuvre. C'est votre loi de 1900 qui a raréfié, dans les ateliers, la présence des jeunes ouvriers, et je suis de ceux qui pensent, avec M. Henri Michel, qu'elle a fait du tort, non seulement à ceux-ci, mais aux jeunes apprentis. Témoin dans les villages les braves gens qui exercent un métier là où l'on faisait le mieux l'apprentissage et qui ne peuvent garder les enfants que dix heures.

Vous êtes donc responsables, et lorsque vous regrettez l'abolition des corporations par la Révolution, que vous vous posez en gens voulant réparer la faute de vos grands ancêtres, je dis qu'au contraire, par des moyens différents, vous vous apprêtez à les aggraver. Et comme le sage n'avance rien qu'il ne prouve, je vais immédiatement vous fournir vos textes.

Je vous engage à lire le *Plan maçonnique* de Michel Lefrançois, de 1905, qui se vend chez Colpin et Cie, 5, rue des Poissonceaux, à Lille.

M. Astier. — Vous n'êtes pas allé le chercher ?

M. Dominique Delahaye. — Non, je l'ai acheté, simplement.

On parle, à la page 42, de l'enseignement professionnel et du congrès général de la Ligue de l'Enseignement à Amiens, le 1er octobre 1904.

Je n'ai pas à rappeler le caractère maçonnique de cette ligue. (*Non ! non ! à gauche.*) Je pense que je n'aurai point à établir de preuve sous ce rapport. (*C'est inutile ! à gauche.*)

Si vous en vouliez, j'en ai plein les mains. J'ai d'abord la déclaration du F.·. Lecoq, qui s'écriait, au convent de 1900 :

« Nous ne devons pas oublier qu'à côté de la Franc-Maçonnerie, il y a la fille de la Franc-Maçonnerie, la Ligue de l'Enseignement. »

Si vous voulez un complément d'informations... (*Non ! non ! à gauche.*) Alors vous acceptez ce que je dis ? (*Oui ! oui ! sur les mêmes bancs.*) Eh bien ! nous voilà d'accord sur un premier point : la Ligue de l'Enseignement est la fille de la Franc-Maçonnerie. Au congrès de la Ligue de l'Enseignement, à Amiens, le 1er octobre 1904 — est-il nécessaire de rappeler le caractère maçonnique de cette ligue ? — la discussion roula principalement sur l'enseignement professionnel. Le principe de l'application de cet enseignement y fut admis, et plusieurs vœux adoptés. Entre autres :

« 1er vœu (déjà adopté au congrès de Tunis). — Que l'instruction des adultes (professionnelle, agricole, industrielle ou (commerciale) soit obligatoire.

« 2e vœu. — Que cette obligation comporte au moins trois se-

mestres répartis en trois années, dans la période qui s'étend de douze à dix-huit ans. »

Vous avez tellement peur de rater quelques adolescents que, n'exigeant que trois années, vous prolongez de cinq années le délai pendant lequel vous pourrez les saisir pour leur donner votre empreinte.

« 3e vœu. — Que cet enseignement soit donné dans la journée, sans qu'il résulte pour l'apprenti une diminution de salaire ou une prolongation, soit de journée, soit de l'apprentissage.

« 4e vœu. — Que la Ligue de l'Enseignement maintienne à son ordre du jour l'étude de la question de l'enseignement professionnel et mène une campagne active pour obtenir du monde patronal l'organisation des cours techniques. »

C'est ce que vous faites en ce moment.

Certes, l'enseignement professionnel est une excellente chose, mais, quand on rapproche ces vœux de certaines propositions des loges et de certaines manifestations maçonniques, on est légitimement porté à croire qu'il y a là une manœuvre de plus de la franc-maçonnerie pour mettre son estampille sur la jeunesse ouvrière.

« Dès 1880, le *Bulletin maçonnique* réclamait l'organisation de l'enseignement professionnel et en donnait le motif suivant : l'entrée de l'enseignement professionnel donnerait un rude coup à cet enseignement dogmatique (la doctrine chrétienne). Voir *Bulletin de la grande loge symbolique de France*, décembre, 1880, p. 352. » Je crois que je précise.

« Quelques années plus tard, le F∴ Paillard disait, dans un rapport à la loge *Paix et Union* : « Les loges ne peuvent se désintéresser de cette question de l'enseignement technique et professionnel. La F∴ M∴, grâce à qui l'instruction laïque existe en France, peut à juste titre être fière de sa première campagne, de sa première victoire ; mais il faut que, tout en conservant les positions conquises, elle songe à de nouvelles victoires...

« Nous, maçons, nous devons créer des écoles de métiers, des écoles d'apprentissage. Nous devons, dès demain, créer des cours professionnels, organiser l'enseignement manuel... »

Plus récemment, en 1901, le Convent concluait à l'extension de l'enseignement professionnel. (Voir compte rendu du convent de 1901, page 218.)

De son côté, le congrès des loges de l'Est, réuni le 15 mai 1902, à Montbéliard, adoptait les résolutions suivantes :

« Nous établirons :

« L'instruction générale, primaire, supérieure, secondaire : perfection du cerveau.

« L'instruction morale : perfection du cœur ;

« L'instruction technique : perfection de la main.

« L'instruction devra être laïque, gratuite et obligatoire. » (Voir compte rendu du congrès des loges de l'Est, page 45.)

Voilà l'explication des discours que vous entendez en ce moment.

Enfin, en 1903, le Convent se préoccupait de la question.

Cette insistance des loges et leur désir de faire entrer l'enseignement de la morale laïque dans des cours professionnels nous montre, qu'ici encore, le but de la Franc-Maçonnerie est de déchristianiser l'âme du peuple par l'influence que pourront exercer dans les milieux ouvriers ceux qui fréquenteront ces cours.

M. Ranson. — Cela prouve, M. Delahaye, que la Franc-Maçonnerie s'intéresse beaucoup à la formation de la jeunesse. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Dominique Delahaye. — D'après nous, elle s'intéresse plutôt à sa déformation. Cela prouve que, quand il y a une question sur laquelle on peut greffer l'apparence d'un intérêt, comme l'instruction professionnelle, l'instruction technique ou l'apprentissage, on est assez habile pour ne venir donner à la tribune du Parlement et dans les rapports — dans des volumes de 500 pages — que des raisons professionnelles et techniques, et qu'on ne raconte pas un mot de ce que je dis en ce moment. Si vous n'avez rien à cacher, pourquoi suis-je obligé d'aller dénicher cela dans des documents que vous ne déposez même pas à la Bibliothèque nationale ? Car, à cet égard, vous vous considérez comme étant au-dessus des lois.

M. Ranson. — Mais il n'y a rien de répréhensible dans ce que vous venez de lire ? (*Très bien ! à gauche.*)

M. Dominique Delahaye. — Aux yeux du maçon que vous êtes, un cerveau déformé par la loge ! (*Exclamations et rires.*)

M. Ranson. — Votre parti ne déforme pas les cerveaux : au contraire, il les développe. (*Hilarité générale.*)

M. Dominique Delahaye. — Ce sont là, messieurs, dans mon discours, les parties un peu...

M. Cazeneuve. — Accessoires.

M. Dominique Delahaye. — ...Non, principales de votre programme dont vous ne parlez jamais.

Chose curieuse ! Le mouvement se dessine au Conseil supérieur du travail, en 1901, en même temps qu'en Espagne, et si vous voulez en avoir la certitude, vous n'avez qu'à ouvrir la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1906 (p. 63) : vous y trouverez un article sur l'enseignement commercial dans lequel M. Jacques Siegfried dit que l'Espagne commence à s'occuper de l'enseignement commercial, et que M. Moret a « l'intention de s'appuyer sur un décret du 17 août 1901, qui organise ces écoles, pour commencer la lutte de l'enseignement laïque contre l'enseignement congréganiste, tout-puissant jusqu'à présent dans les écoles publiques ».

Remarquez que c'est également dans cette année 1901 que Ferrer fondait en Espagne, à Barcelone, l'Ecole Moderne. Je n'ai pas d'autre preuve de la machination que ces trois coïncidences. Qu'on cherche dans cette voie, et l'on trouvera certainement la preuve d'une machi-

nation maçonnique franco-espagnole qui nous a valu, d'ailleurs, cet accord franco-espagnol actuellement si brillant. Vous voyez comme cela sert bien votre politique. Voilà les armées du travail que vous avez préparées.

Dans leur ouvrage sur l'enseignement technique, que M. Astier a bien voulu m'offrir, ouvrage qui comporte chacun deux volumes de 500 pages que j'ai lus (vous voyez si je suis consciencieux) et auxquels vous ne m'en voudrez pas d'emprunter de nombreux détails...

M. LE MINISTRE. — Ils sont très intéressants.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — ... que je me suis donné la peine de copier — si je vous fatigue un instant, dites-vous que je me suis fatigué longtemps pour votre service — MM. Astier et Cuminal, tous deux francs-maçons, disent que la Ligue de l'Enseignement s'occupe de cette question dès 1883, époque où elle se trouve inscrite à l'ordre du jour de son congrès de Reims, et ils ajoutent que son congrès de Paris, en 1908, entend et applaudit un rapport de M. René Leblanc où sont rappelées et confirmées les décisions antérieures de la Ligue relatives à l'organisation des cours obligatoires professionnels.

Je reproche à M. Astier — si j'ai quelque chose à lui reprocher — de ne pas avoir dit qu'en 1880 déjà la Franc-Maçonnerie s'en était occupée. C'est pécher par omission. Je suis donc obligé de compléter MM. Astier et Cuminal.

Dans le bulletin trimestriel de la Ligue de l'Enseignement, de juillet-décembre 1910 (p. 162 et 163), M. Doumergue, franc-maçon, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, nous fournit la preuve des intentions de la secte. Il dit :

« C'est au moment où l'esprit de l'enfant s'apprête à devenir homme qu'il reste sans direction aucune...

« Si cette direction manque aux enfants quand ils sont sur les bancs de l'école primaire, elle leur manque peut-être encore davantage quand ils en sont sortis. Il faut donc à ce moment la leur fournir ; il faut diriger leur esprit au moment où il évolue, non point pour leur donner des idées toutes faites, mais pour leur enseigner des méthodes et ce sens critique nécessaire qu'on ne peut leur indiquer qu'à l'école.

« Au point de vue de l'enseignement postscolaire, presque tout est à créer ; il faut donc que votre ligue renouvelle dans le pays l'agitation qu'elle avait créée autrefois, et dont on parlait tout à l'heure.

« Cette question postscolaire, du reste, se lie d'une façon très étroite à celle de l'enseignement professionnel, et plus je réfléchis et plus je me demande si ce n'est pas précisément dans cette période, après l'école, que pourra se donner le véritable enseignement professionnel. »

Au même congrès de 1910, M. Dron, député et maire socialiste de Roubaix, dit (page 187) :

« Nous voulons — même si on ne veut pas sortir de l'exagération

des programmes — que l'enfant reste dans nos mains pour qu'on puisse cultiver tout ce qu'il y a de bon en lui. Pour cela, il faut l'enseignement postscolaire. On m'a dit : Ne dites pas postscolaire, mais « complémentaire ». Qu'est-ce que cela me fait ? Cela ne me gêne pas, mais nous ne pouvons pas considérer l'enfant formé matériellement et moralement à douze ans ; nous avons le devoir de le garder en tutelle jusqu'à l'âge d'homme. »

Enfin, M. Trouillot, ancien ministre des colonies, toujours dans le même congrès, dit (p. 394 et 395), après s'être montré fort irrité des affiches placardées à Roubaix et à Tourcoing par l'Association antimaçonnique :

« C'est au moment où l'enfant sort de l'école, qu'il va devenir un travailleur apte à gagner sa vie, qu'il doit se préparer à devenir un citoyen, c'est-à-dire à disposer des destinées publiques avec son bulletin de vote ; c'est à ce moment-là que l'Etat doit intervenir pour le former au point de vue du travail de sa destinée professionnelle et au point de vue de sa formation morale et intellectuelle.

« ... Education morale, qu'entend-on par là ? L'amour du pays et l'amour de la République. » (*Très bien ! à gauche.*)

« Il faut, en outre, que le jeune homme apprenne à aimer la République pour ses bienfaits, pour son œuvre politique, économique, nationale et sociale. »

M. Trouillot oublie d'ajouter : Et surtout pour réélire M. Trouillot.

Les Convents maçonniques se sont également occupés de cette question en 1904, 1905, 1909, 1910.

Je ne parlerai que du Convent de 1909 ; voici le vœu qui fut adopté le mardi 21 septembre (p. 98) :

« Une loi rendra obligatoire les classes d'adolescents de treize à dix-huit ans.

« L'enseignement aura lieu pendant cinq heures par semaine. »

« Le temps de cet enseignement sera prélevé une heure par jour sur les heures accordées à l'enfance.

« Les programmes de cet enseignement seront adaptés, à la fois, aux connaissances générales nécessaires et aux besoins du milieu.

« Le F.·. Toussaint, rapporteur de la commission des études politiques et sociales, qui présente ce vœu, termine ainsi : « Dupanloup disait, en 1850, à la commission de l'enseignement dont Thiers faisait partie : Donnez-moi l'enfant, et je vous tiens quitte de tout le reste. »

Ce F.·.-là ne connaît d'ailleurs pas très bien son histoire.

« Le Convent de 1909 aura dit au Gouvernement républicain : « Gardez l'enfant, entourez-le de toute votre sollicitude, de toute votre vigilance, et vous aurez assuré de la meilleure manière le progrès social et une plus belle œuvre des temps futurs.

« Il aura fait œuvre utile. »

Après lui, le F.·. Jouvin, membre du Conseil de l'Ordre, dit qu'il faut « anéantir le cléricalisme, qu'il ne faut pas laisser aux catholiques la liberté de détruire la liberté et que l'établissement du monopole de l'enseignement s'impose ».

Je pense que grâce à ces textes que je dois aux communications si obligeantes de l'Association antimaçonnique, et en particulier de M. Jean Bidegain, ma démonstration est suffisante.

Et maintenant vous ne vous étonnerez pas que vos promesses de pacification religieuse n'aient trouvé aucune créance dans mon esprit.

Aux catholiques qui voudraient savoir ce qu'on a fait à ce sujet jusqu'à présent, je me permets de recommander la Société générale d'éducation et d'enseignement présidée par M. Keller, et dont le siège est 35, rue de Grenelle, notamment le bulletin du 15 juin 1912. Ils y trouveront une bibliographie qui leur permettra de voir quels travaux ont été publiés dans le sens opposé. J'avoue que ce fameux péril clérical, dont on parle tant, vous laisse travailler bien à l'aise ; vous dressez vos batteries depuis 1880, vous avez une action publique depuis 1901, et nous, qui représentons le péril clérical, nous sommes là, attendant l'événement.

Ce qui nous rassure, c'est que la chose n'est pas aussi facile à faire que vous le voudriez. Vous êtes déjà en lutte, ministère de l'instruction publique et ministère du commerce, et cela se conçoit pour les raisons secrètes que je viens de dévoiler. Il y a nécessairement, dans votre enseignement technique, une part d'enseignement général. Comment voulez-vous, si vous ne faites que de l'enseignement technique, appliquer le plan maçonnique ? Vous ne le pouvez pas. Voici la cause de vos divisions et voilà ce qui peut nous rassurer pour quelque temps. Il importe cependant que les catholiques se mettent à l'œuvre parce que c'est votre tentative la plus audacieuse dans le temps présent.

Vous avez résolu — M. Edouard Petit l'a dit — de mettre ainsi sous le joug quatre millions d'adolescents de France. A-t-on jamais vu entreprise plus folle ? Vous voulez repétrir quatre millions de cerveaux d'enfants. Vous nous dites que cela ne coûte rien, qu'il y a 95 p. 100 d'apprentis qui ne sont pas des ouvriers complets. Vous jouez avec les mots. Vous opposez le manœuvre à l'ouvrier complet.

L'ouvrier complet que vous voulez, c'est le compagnon, le maître que vous formez dans vos loges, mais vous n'y pourrez pas atteindre tant que vous n'aurez pas trouvé le moyen d'adapter le régime des corporations d'autrefois à notre régime actuel. C'est en vain que vos ministres, qui ne possèdent ni l'omniscience ni le don d'ubiquité, chercheront à faire quelque chose dans cet ordre d'enseignement technique et de redressement de l'apprentissage.

M. Henri Michel et M. Mascuraud ont élaboré un projet qui vient se souder à votre projet d'enseignement technique, car dans le con-

trat d'apprentissage, l'enseignement professionnel arrive à l'article 4. Quelle est la machination actuelle ?

Les soixante-neuf articles du projet de loi de M. Dubief, — je vous dirai tout à l'heure le nom de son véritable auteur — seraient longs à faire voter ; pourvu qu'on fasse voter le principe de l'obligation et celui de la gratuité qui détruit tout ce qui existe, tout ce qui se fait actuellement, c'est tout ce qu'on nous demande.

Voilà, messieurs, la machination. Je vous montrerai tout à l'heure à quelles dépenses folles on vous entraînerait. On vous a dit avant-hier que cela ne coûterait rien. J'aborderai, quand le moment sera venu, la question des dépenses.

M. le Ministre. — Je n'ai pas dit que cela ne coûterait rien : j'ai dit que cela coûterait 9 millions ou approximativement.

M. Dominique Delahaye. — C'est M. Astier qui l'a dit : quant à vos 9 millions, ce sont encore des dires qui ne reposent sur aucun calcul. (*Exclamations à gauche.*) J'aborderai, quand l'ordre de ma discussion m'y amènera, la question de chiffre et de dépense ; nous verrons si, malgré vos nombreux collaborateurs, vos vingt et un attachés de cabinet — car vous êtes le plus riche des ministres de la République, en attachés...

M. le Ministre. — Je voudrais bien en avoir l'énumération.

M. Dominique Delahaye. — Je vous en apporterai la liste à la prochaine séance. (*Hilarité.*) Cela m'a été dit tout à l'heure et je crois que cela n'est pas niable : vous avez vingt et un attachés et vous n'arrivez à rien !

M. le Ministre. — Je ne me croyais pas si riche.

M. Dominique Delahaye. — Que faut-il penser de la crise de l'apprentissage ? Les gens les plus sérieux, les plus distingués de France ne s'en sont pas émus au point que vous dites. Au cours de la session du Conseil supérieur du travail — session de 1902 — M. de Montgolfier a déclaré :

« ... La décadence de notre industrie n'est heureusement nullement ce qu'on vient de dire : l'industrie française reste encore à la tête de toutes les industries du monde, non seulement par le goût et la perfection de son travail, mais par l'honnêteté de tous ceux qui produisent. Si nous sommes battus sur certains points, la cause unique en est non pas dans notre défaut d'organisation ou d'activité, mais dans le prix élevé des matières premières qui nous font défaut. »

Et M. Meysonnier d'ajouter :

« L'industrie française a fait dans ce dernier quart de siècle plus de progrès que dans la plupart des autres pays. »

Je pourrai vous citer M. Heurteau ; je ne citerai pas M. Touron, car il est ici et pourra venir — je serais désolé s'il ne le faisait pas — dire à cette tribune ce qu'il en pense. Vous voyez comment parlent les hommes qui ont charge d'ouvriers et qui prétendent faire œuvre utile.

Pendant qu'au Conseil supérieur du travail des hommes d'expérience tenaient ce langage, M[lle] Bonnevial, sœur maçonne, disait :

« L'instruction donnée à l'enfant sera destinée en partie à sa culture générale... des ingénieurs, des hygiénistes, des artistes, etc., enfin tout ce qui contribue à élargir le cerveau... (p. 40). »

« Il faut... des éducateurs, précisément pour assurer la continuité du développement de l'être humain... (p. 14). »

« Toute sa vie, l'enfant, garçon ou fille, doit être éduqué de façon à poursuivre cette double qualité d'être humain et de producteur... (p. 13). »

M. Bassinet. — Ce langage maçonnique est très beau.

M. Dominique Delahaye.— Vous trouvez ?

M. Henri Michel. — Qu'avez-vous à lui reprocher ?

M. Dominique Delahaye. — Nous ne parlons pas la même langue. (*Rires approbatifs à gauche.*) Je trouve cela grotesque. Vous comprenez qu'une demoiselle vienne vous dire qu'elle enseignera la continuité du développement de l'être humain ? Cela ne se soutient pas.

Je vous ai également reproché les décrets du 24 octobre 1911.

Le premier décret institue et organise des comités départementaux et cantonaux de l'enseignement technique ; le second décret organise le certificat de capacité professionnelle.

Voici maintenant le pouvoir exécutif qui prend des décrets sur une question à l'étude, avant que le pouvoir législatif se soit prononcé ; c'est le renversement des rôles, la loi devant précéder les décrets. Cet acte du pouvoir exécutif précise le danger en montrant la volonté d'aboutir.

. . . .

M. le Ministre. — C'est M. Cohendy qui a raison.

M. Dominique Delahaye. — Naturellement, c'est lui qui est le véritable auteur de la loi, et vous le savez mieux que personne, Monsieur le Ministre ; je ne vous l'apprends certainement pas. M. Cohendy est un professeur de droit à la faculté de Lyon...

M. le Ministre. — Un professeur très distingué !

M. Dominique Delahaye. — Il est également directeur de l'école de la Martinière, franc-maçon très actif et véritable auteur du projet signé de M. Dubief, lui-même franc-maçon. Vous êtes tous en famille. Je n'en cite pas un qui ne soit franc-maçon, sauf peut-être M. Dron, socialiste, et M. Jacques Siegfried, dont je n'ai pas trouvé le nom sur les listes, ni M. Trouillot, qui me paraît être un profane comme moi.

. . . .

M. Dominique Delahaye. — M. Astier trouve exagérées les évaluations de M. Borderel, qui, au Conseil supérieur du Travail, estimait à 50 millions la dépense annuelle qu'entraînerait l'application du projet Dubief. D'après les calculs de M. Bousquet et de M. Briat, il suffirait d'un crédit de 4 millions seulement, deux à la charge

des communes et deux à la charge de l'Etat, sous forme de subvention, alors qu'en Allemagne il a fallu 35 millions et en Suisse 7 millions !

Vous venez de dire tout à l'heure qu'il faudrait dans quelques années 7 millions, et M. le Ministre a, je crois, parlé de 9 millions.

Voilà comment on amorce la réforme au Parlement, et cependant, quelle est la prétention de ces législateurs ? C'est, du premier coup de filet, d'assurer leur emprise sur 400.000 enfants au moins. Ils évaluent, d'après le recensement de 1901, le nombre des enfants de moins de dix-huit ans à 874.941 filles et garçons, et M. Astier écrit : « En supposant toujours que l'obligation, au début, ne touchât que la moitié du personnel, le nombre des auditeurs (du cours professionnel) dépasserait donc 400.000, dès l'application de la loi. »

Que dit la Chambre de Commerce de Paris pour évaluer la probabilité de ces dépenses ? Après vous avoir donné ses raisons, car les chiffres font défaut, je vous en donnerai la réfutation : la Chambre de Commerce (p. 457 du rapport de M. de Risbes-Christofle) dit, en parlant des cours du jour, au point de vue patronal :

« Il est incontestable qu'ils occasionnent une certaine gêne et une perte de travail, mais ces inconvénients nous semblent compensés par les bénéfices prochains que le patron retirera d'un travail plus intelligemment fait. Et puis, il faut voir de plus haut, travailler pour ses intérêts futurs et tenir compte de la solidarité, qui est une obligation sociale. L'intérêt général de l'industrie est en jeu, et il ne faut pas marchander quelques heures de privations personnelles au bien-être général, auquel tout le monde participera dans une certaine mesure. »

Ce sont là simples phrases creuses, où l'on prétend tout résoudre par de grands mots comme celui de la solidarité. A ces banalités, opposons des chiffres.

Après en avoir référé à des industriels du Nord et d'autres régions de la France, il m'a semblé que le sacrifice patronal pour chacune des heures données à l'enfant de treize à dix-huit ans, par son patron, pour suivre des cours, pouvait être évalué à 17 centimes.

Le projet de loi imposant au patronat un sacrifice maximum de six cents heures, pour le cycle des trois années, il n'y a pas besoin d'un tableau noir pour faire le calcul d'ensemble ;

600 fois 17 centimes donnent 102 francs.

M. Bassinet. — Six cents heures par an ?

M. Dominique Delahaye. — Vous n'avez pas l'air de connaître le projet de loi, mon cher interrupteur ! (*Sourires.*) Il s'agit des six cents heures que le projet de loi de M. Dubief met au compte du patron pendant un cycle de trois ans.

M. Debierre. — En Allemagne, les patrons payent bien. Pourquoi les patrons ne pourraient-ils pas payer en France ?

M. Dominique Delahaye. — Que dites-vous là, pontife du Grand-Orient ? (*Bruit à gauche.*) Qui « on » ?

Ce sont les ouvriers eux-mêmes qui payent pour s'instruire.

M. Debierre. — Je vous demande pardon.

M. Dominique Delahaye. — En Allemagne, les patrons prennent sur une durée de soixante-six heures de travail ce que vous voulez faire prendre en France sur une durée de soixante heures. Les situations ne sont pas les mêmes.

Permettez-moi de faire le calcul pour les Français, et nous verrons ce qui concerne les Allemands.

M. Debierre. — Vous soutenez que ce que les patrons allemands font, les patrons français sont incapables de le faire.

M. Dominique Delahaye. — Je ne dis rien de semblable. Je prétends que les choses ne se passent pas en Allemagne comme vous le dites. Vous énoncez toujours des inexactitudes, comme à la loge !

M. Debierre. — A l'église on dit des exactitudes, à la loge on dit des inexactitudes ; nous prenons acte de votre déclaration. (*Rires.*)

M. Dominique Delahaye. — Que ceux qui veulent m'interrompre le fassent tout de suite pour que je puisse reprendre ma démonstration. (*Mouvements divers.*)

Je recommence mon calcul : 600 heures à 17 centimes font 102 francs. Je néglige les deux francs pour la commodité de la multiplication décimale.

Le dessein déclaré de M. Astier, c'est, au lendemain de la promulgation de la loi, de la rendre applicable à 400.000 ou 500.000 enfants.

Je prends le minimum : 400,000 enfants ou adolescents : je multiplie 400.000 par 100 francs, et j'obtiens 40 millions pour un cycle de trois années. Mais comme je veux pousser mon calcul plus loin, parce que tout patron qui veut poursuivre sa carrière avec sécurité est obligé de songer à ses dépenses tous les ans renouvelées, je divise par trois ma somme de 40 millions, afin d'avoir la dépense annuelle, et j'obtiens 13.333.333 fr. 33.

Voilà la dépense annuelle. Quelle est la durée moyenne d'une carrière patronale ? Au dire de tous ceux qui ont l'expérience de l'industrie, c'est vingt-cinq ans. Je multiplie 13.333.333 — laissons de côté les fractions — par 25 et j'obtiens 333.333.000 fr.

Voilà comment cela ne nous coûtera que 4, 6 ou 9 millions, suivant les uns ou les autres.

Et si M. Edouard Petit voyait la réalisation de ses rêves, si, au lieu de 400 000 enfants, on appliquait ce régime à 4 millions d'adolescents de l'agriculture et de l'industrie, il nous faudrait de nouveau recourir à la multiplication décimale, et, alors, au lieu de 333 millions, nous aurions 3.333 millions pour l'ensemble des patrons pendant une génération patronale.

Voilà les dépenses dans lesquelles on veut nous lancer, unique-

ment pour faire progresser la morale maçonnique. (*Mouvements divers.*)

M. Debierre. — C'est du roman chez la portière. (*Sourires.*)

M. Dominique Delahaye. — Alors pourquoi tenez-vous secrètes vos décisions, si elles sont avouables ?

M. Debierre. — Nous étudions l'enseignement technique et industriel avec une méthode rigoureuse, plus rigoureuse que la vôtre.

M. Dominique Delahaye. — Je vous entends, pape du Grand-Orient. Mais votre œuvre n'est que du bluff. (*Protestations à gauche.*)

. . . .

M. Dominique Delahaye. — Vous voulez, parce que vous n'avez foi, peut-être, que dans la matière, que nous, catholiques, nous nous désintéressions, dans l'enseignement, du côté moral, alors que les francs-maçons eux-mêmes se préoccupent de cette question, et ils ont bien raison.

M. Debierre. — Pour une fois, vous nous rendez justice. (*Sourires.*)

M. Dominique Delahaye. — Je trouve que vous êtes dans l'erreur; cette erreur, vous vous appliquez à la répandre. Mais vous ne voulez pas permettre que nous, qui sommes sûrs d'être dans la vérité, nous nous appliquions également à la répandre. Nous voyons maintenant que les membres de cette secte, n'ayant pas réussi dans leur école laïque, — puisqu'elle ne peut plus recruter des professeurs en nombre suffisant, — lorsqu'ils constatent que la vérité gagne du terrain, se disent : « Ouvrons le cercle, mettons la main sur toute l'adolescence de France ; nous allons récupérer, par la plus habile des obligations, tout ce que nous avons perdu. »

A la première obligation, on se dérobe ; parce que le père a besoin de ses enfants pour certains travaux, ils les garde. Vous direz qu'il ne devrait pas le faire et vous estimez que les enfants devraient aller à l'école jusqu'à quatorze ans. Passe encore, si vous assuriez du pain à la maison ; mais, tenez, j'ai une voisine, veuve depuis peu ; elle a trois enfants âgés de dix, sept et trois ans. L'aîné, bon garçon, ne pense qu'à gagner un peu d'argent pour aider sa mère ; or, avec votre système, il faut qu'il attende quatre ans !

M. Debierre. — C'est la théorie de l'ignorance que vous soutenez ! (*Mouvements divers.*)

M. Dominique Delahaye. — Comment ! la théorie de l'ignorance ? C'est la théorie du *primo vivere*.

M. Debierre. — L'alimentation de l'intelligence, n'est-ce rien non plus ? *Primo vivere*, dites-vous...

M. Dominique Delahaye. — *Primo vivere*, dis-je, et le législateur n'a pas le droit de condamner à mourir de faim des gens qui ne peuvent gagner leur vie que par leur travail. J'ajoute que, si vous voulez soulever contre vous, définitivement, les ouvriers et les patrons, vous n'avez qu'à continuer dans la voie où vous vous êtes

engagés. Personnellement, je m'en réjouis, et me borne à signaler vos fautes pour qu'on les connaisse.

. . . .

M. Dominique Delahaye. — Ne croyez pas cependant que je méconnaisse l'œuvre de la Chambre de Commerce de Paris et que je prétende que tout soit à critiquer dans son *Etude de l'enseignement technique en France et à l'étranger*, publiée en 1910.

Elle mérite, au contraire, une sérieuse attention, en faisant la part des choses. Dans les documents annexes, on trouve même des indications relatives à la part faite à la religion dans l'enseignement, en Allemagne. C'est ainsi que nous lisons, à la page 246 :

« Extrait du code industriel de l'empire d'Allemagne, paragraphe 103. — La Chambre de l'industrie a le droit d'organiser et d'installer des institutions pour le développement de l'industrie professionnelle technique et religieuse des patrons, des compagnons et apprentis, ainsi que de former des écoles professionnelles et de les subventionner. »

Puis, pour l'Autriche (179) :

« Le dimanche, néanmoins, les leçons ne peuvent être données dans les heures de la matinée ; dans la fixation du programme, il faut prendre garde que l'accomplissement des devoirs religieux soit rendu possible aux écoliers. »

Mais j'ai obtenu d'autres précisions de M. l'abbé Dehoux :

« Le catéchisme, dans toute l'Allemagne, sans aucune exception, m'a-t-il dit, se fait dans la salle d'école et pendant les heures des classes. »

M. Et. Martin Saint-Léon l'a écrit, dans son étude sur le congrès international des classes moyennes, tenu à Munich, en septembre 1911.

M. Jules Huret, dans son livre *la Bavière, la Saxe*, donne des précisions sur l'obligation de l'enseignement religieux et de l'assistance à la messe pour les apprentis.

La loi française du 22 février 1851, qui n'est pas abrogée, que je sache, par les projets actuels, dit :

« Si l'apprenti, âgé de moins de seize ans, ne sait pas lire, écrire et compter, ou s'il n'a pas terminé sa première éducation religieuse, le maître est tenu de lui laisser prendre, sur la journée de travail, le temps et la liberté nécessaires pour son instruction.

« Néanmoins, ce temps ne pourra pas excéder deux heures par jour. »

Messieurs, je m'excuse de ces nombreuses citations. Seulement, j'ai voulu, en pareille matière, vous faire un discours très documenté, parce que peu nombreux sont encore jusqu'ici ceux qui ont contredit. Il faut donc que l'on puisse savoir, en vue des débats futurs, où se trouvent les arguments à opposer à nos adversaires, si puissants, puisqu'ils ont tout en main. Vont-ils renoncer à cette chimère de

l'emprise sur toute l'adolescence de France ? Voudront-ils faire quelque chose de sérieux et de durable ? S'ils le veulent, qu'ils me laissent leur dire qu'ils n'y arriveront que par un seul moyen : la liberté entière, avec des subventions de l'État, des départements ou des communes...

Un sénateur au centre. — Ou bien des trois.

M. Dominique Delahaye. — C'est une question à examiner. La subvention devra être proportionnelle : voilà la bonne représentation proportionnelle. Voilà la véritable R. P. (*Mouvements divers.*)

Faites comme font les Hollandais, faites comme on commence à le faire en Angleterre, comme vont s'appliquer à le faire les Belges, partout où il y a un effort à faire en faveur de l'enfance. Que les maîtres soient congréganistes, catholiques, juifs ou protestants, pourvu que ce soient d'honnêtes gens et qu'ils n'enseignent pas à l'enfant à aller là où il ne veut pas aller, vous remplirez votre fonction.

Ne nous acheminez pas vers l'institution d'un nouveau mandarinat comportant des gaillards, tous plus fonctionnaires les uns que les autres, tenant en suspicion, dans un coin de la salle, quelque membre de la Chambre de Commerce ou un pauvre prud'homme qui n'est même pas toujours de la profession dont il s'agit.

Tout cela ne sert à rien. Il faut, pour réparer les fautes de la Révolution, quelques années : c'est assez difficile dans le commencement. Je veux bien m'associer avec vous dans cette œuvre, parce que de l'industrie, j'en suis depuis un demi-siècle bientôt et j'ai quelque compétence en la matière ; mais, s'il vous plaît, respectez la liberté des catholiques.

Le terrain de la lutte se déplace ; en 1850, nos pères ont combattu pour la liberté de l'enseignement secondaire ; actuellement, il s'agit de lutter pour l'enseignement technique.

Que les catholiques prennent conscience du danger ; c'est le plus grand qu'ils aient jusqu'à présent couru, parce que votre audace est sans limite. Vous savez bien que nous arrivons un peu en retard à la bataille. J'ai sonné la trompette ; que nos amis viennent au ralliement et que nous ne vous laissions rien faire de vos projets, car l'industrie en périrait et l'âme des enfants avec l'industrie. (*Très bien ! à droite.*)



Le Gérant : Flavien Brenier.

Poitiers. — Société française d'Imprimerie